

# **Les cognitions familiales et la violence faite aux femmes et aux enfants**

**Claire Chamberland, Ph.D.<sup>1,2</sup>**

**Andrée Fortin, Ph.D.<sup>3</sup>**

**Joanne Turgeon, M.Sc.<sup>4</sup>**

**Lise Laporte, Ph.D.<sup>1</sup>**

**Sophie Léveillé, M.A.<sup>1</sup>**

**Institut de recherche pour le développement social des jeunes**

**Juillet 2003**

1. Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS)
2. École de service social, Université de Montréal
3. Département de psychologie, Université de Montréal
4. Comité Priorité violence conjugale

## Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre :

Les cognitions familiales et la violence faite aux femmes et aux enfants

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-922588-28-9

1. Violence familiale. 2. Violence envers les femmes. 3. Violence envers les enfants. 4. Parents abusifs – Attitudes. 5. Hommes violents – Attitudes. 6. Violence familiale – Opinion publique. I. Chamberland, Claire, 1953- . II. Institut de recherche pour le développement social des jeunes.

HV6626.C63 2003

362.82'92

C2003-941306-3

**Le montant de la subvention accordée par le CQRS** 107 695,13 \$

**Le numéro de dossier** RS 2307

**Le type de subvention obtenue** Subvention générale de recherche

**Le titre du projet** Étude de la conception de deux formes de violence familiale : la violence faite aux femmes et la violence faite aux enfants

### Les personnes responsables du projet

	Claire Chamberland Chercheure principale	Andrée Fortin Cochercheure
<b>Adresse</b>	École de service social Université de Montréal Pavillon Lionel-Groulx 3150, rue Jean-Brillant Montréal (Québec) H3T 1N8	Département de psychologie Université de Montréal Pavillon Marie-Victorin 90, rue Vincent-d'Indy Montréal (Québec) H2V 2S9
<b>Téléphone</b>	514-343-7735	514-343-7243
<b>Télécopieur</b>	514-343-2493	514-343-2285
<b>Courriel</b>	claire.chamberland@umontreal.ca	andree.fortin@umontreal.ca

### La composition de l'équipe

*Les chercheurs* Claire Chamberland et Andrée Fortin  
Joanne Turgeon, Lise Laporte, Sophie Léveillé

*Les partenaires* Option, ACCROC, CHOC, Après-Coup, CAHO, PRO-GAM, Centre de la famille, La maison d'Anjou, Multi-femmes, Multi-femmes 2, le CLSC Ahuntsic, Carrefour pour elle, Maison Dalauze, Le Parados, Le Chaînon, La Dauphinelle, L'interval, La maison Esther, L'Escale pour elle, Le pavillon Marguerite de Champlain, Assistance aux femmes de Montréal.

### La durée du projet

Début 1994-04-01  
Fin 1998-03-31

On peut obtenir copie de ce rapport en format PDF sur le site de l'IRDS du Centre jeunesse de Montréal [www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds](http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds)

# TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux .....	v
Objectifs et cadre théorique général du programme de recherche.....	1
Problématique : La violence privée, un problème prévalent et préoccupant.....	2
La nature du problème et les conséquences sur les victimes.....	2
L'ampleur du phénomène.....	4
Le cadre théorique du programme de recherche.....	5
Les cognitions sociales.....	5
Les schèmes : reconnaître et définir la violence.....	5
Les attitudes : des théories implicites sur la violence.....	6
Les attributions : à qui la faute ?.....	7
Des attributions façonnées par le contexte ou par l'histoire d'une personne .....	9
Le concept de justification de la violence.....	10
L'apport des théories de l'information sociale : pour une compréhension dynamique des processus qui génèrent la violence.....	10
Les communications abusives .....	12
En somme .....	13
Étude de la conception de la violence faite aux femmes chez des sujets féminins et chez des sujets masculins (Études 1 et 2) .....	14
Problématique : La conception de la violence chez les conjoints .....	14
Les blessures émotionnelles reliées aux agressions physiques et psychologiques.....	14
Les agressions physiques.....	14
Les agressions psychologiques .....	15
La reconnaissance de la violence chez des populations cliniques et à risque .....	16
Questions de recherche.....	16
Méthodologie.....	17
Participants .....	17
Procédure .....	18
Instruments de mesure.....	18

Résultats .....	22
Description des échantillons.....	22
Expérience de violence conjugale.....	25
La reconnaissance de la violence faite aux femmes .....	27
La sévérité de la violence faite aux femmes .....	29
Liens entre reconnaître la violence et évaluer sa sévérité.....	31
Lien entre recevoir des services psychosociaux et reconnaître et juger les comportements de violence .....	34
Discussion .....	38
Les conditions objectives des populations à l'étude : le revenu et le jeune âge des enfants pour les femmes et la scolarité pour les hommes .....	38
La victimisation des femmes.....	39
La conception de la violence conjugale.....	39
Les agressions physiques reconnues comme étant plus violentes que les agressions psychologiques.....	40
Expérience de violence et conception de la violence conjugale .....	41
L'importance de l'environnement thérapeutique .....	45
En somme.....	48
L'importance de l'influence sociale.....	49
Conception de la violence et ancrage social .....	49
Cognitions sur la violence envers les enfants et relations entre cognitions sur la violence envers les enfants et les femmes (Études 3 et 4).....	51
Problématique : La conception de la violence envers les enfants.....	51
La frontière subtile entre discipliner un enfant et le violenter .....	51
Les contenus associés aux représentations de la violence psychologique .....	52
Les facteurs qui influencent les définitions de ce qui est violent ou maltraitant.....	53
Les expériences sociales qui conditionnent ces représentations .....	54
L'histoire de maltraitance.....	55
Les pratiques parentales.....	55
Les attitudes parentales.....	56
Les théories à propos de l'enfance et de l'éducation .....	56
L'apprentissage du respect .....	57
Des attentes de conformité et d'obéissance : une croyance risquée ? .....	58
Des attentes irréalistes ? .....	58
Approuver des pratiques disciplinaires coercitives.....	59
L'histoire de victimisation .....	61
Les attributions parentales .....	61
Les populations cliniques ou à risque.....	64
Les cognitions familiales : un système interdépendant ? .....	66
Questions de recherche .....	66

Méthodologie (Étude 3) .....	68
Participants .....	68
Instruments de mesure.....	68
Déroulement.....	71
Résultats .....	72
Comparaison des groupes selon la présence de violence familiale.....	72
Relation entre les résultats au MJVE et le recours à la violence.....	74
Contribution du MJVE à l'estimation du risque de violence envers l'enfant.....	76
Matrice d'intercorrélations.....	77
Régression logistique polychotomique à partir du score global au MJVE.....	77
Régression logistique polychotomique à partir des scores à chacune des échelles du MJVE ...	79
Discussion .....	79
Relation entre la justification de la violence et le recours à la violence .....	80
La justification : un facteur de risque de violence.....	81
Un profil différent de facteurs de risque selon la sévérité de la violence exercée ?.....	83
En somme.....	84
Méthodologie (Étude 4) .....	85
Participants .....	85
Procédure .....	85
Résultats .....	87
Description de l'échantillon.....	87
Évaluation de la violence subie ou agie.....	87
Liens entre le recours à la violence envers l'enfant et l'expérience de violence conjugale.....	88
Évaluation de la reconnaissance et de la sévérité de la violence faite aux femmes.....	88
Liens entre reconnaître la violence et évaluer sa sévérité.....	89
Liens entre expérience de violence, et reconnaissance et évaluation de la sévérité de comportements de violence sur vidéo.....	89
La conception de la violence faite aux enfants (MJVE).....	91
Liens entre la justification de la violence envers l'enfant et la reconnaissance de la violence envers la conjointe .....	92
Liens entre la justification de la violence envers les enfants et l'évaluation de la sévérité de la violence envers la conjointe .....	94
Différences dans les croyances éducatives et inférences causales à l'égard de la violence en fonction du niveau d'élaboration de la conception de la violence .....	96
Régressions multiples.....	98

Discussion .....	99
La victimisation des enfants et des femmes .....	99
La conception de la violence conjugale .....	100
Expérience de violence envers la femme et l'enfant et conception de la violence conjugale .....	100
Les cognitions parentales .....	101
Cognitions parentales et cognitions conjugales : des liens à établir .....	102
Les conduites de contrôle non détectées et normalisées : un facteur de risque chez le père ? .....	103
Les enjeux reliés au contrôle .....	104
Ancrage social et cognitions conjugales .....	105
Conclusion générale .....	106
Les cognitions automatiques et réfléchies et les processus de traitement de l'information sociale .....	106
Une conscience limitée de la violence privée : un facteur de risque ? .....	107
Portée et limites du programme de recherche .....	109
Le devis .....	110
L'influence des variables sociodémographiques .....	110
La mesure de l'ÉVA 1 .....	110
L'utilisation du CTS .....	111
Les émotions, une dimension occultée .....	111
Les aspects pertinents et novateurs .....	112
Principales références .....	114
Notes .....	127

# LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	NATURE DES AGRESSIONS ET DES MENACES POUR LES VICTIMES .....	3
TABLEAU 2	DESCRIPTION DES SCÈNES DE L'ÉVA-RECONNAISSANCE.....	20
TABLEAU 3	MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES GROUPES DE FEMMES .....	23
TABLEAU 4	MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES GROUPES D'HOMMES.....	24
TABLEAU 5	MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES AU QRC .....	26
TABLEAU 6	MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES À L'ÉVA-RECONNAISSANCE ET L'ÉVA-SÉVÉRITÉ.....	28
TABLEAU 7	CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ.....	30
TABLEAU 8	CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-SÉVÉRITÉ ET QRC CHEZ LES GROUPES D'HOMMES .....	32
TABLEAU 9	CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET QRC CHEZ LES GROUPES DE FEMMES.....	33
TABLEAU 10	CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET DE LA THÉRAPIE POUR HOMMES VIOLENTS SUR LES SCORES DE L'ÉVA-RECONNAISSANCE : ANALYSES DE RÉGRESSION .....	35
TABLEAU 11	CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET DE LA THÉRAPIE POUR HOMMES VIOLENTS SUR LES SCORES DE L'ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE RÉGRESSION .....	36
TABLEAU 12	CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES FEMMES, VICTIMISATION ET AVOIR ÉTÉ HÉBERGÉ SUR LES SCORES DE L'ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE RÉGRESSION.....	37
TABLEAU 13	RÉPARTITION DES MÈRES ET DES PÈRES DES TROIS GROUPES SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES .....	67
TABLEAU 14	MESURE DE JUSTIFICATION DE LA VIOLENCE ENVERS L'ENFANT (MJVE) .....	70
TABLEAU 15	NOMBRE MOYEN DE COMPORTEMENTS RAPPORTÉS ET ÉCART-TYPE CORRESPONDANT POUR LE QRC- ENFANT ET LE QRC-CONJOINTS ET PROPORTION DE PARENTS RAPPORTANT UNE HISTOIRE PERSONNELLE DE VIOLENCE CHEZ LES MÈRES ET LES PÈRES DES TROIS GROUPES .....	73
TABLEAU 16	SCORE MOYEN ET ÉCART-TYPE CORRESPONDANT DES MÈRES ET DES PÈRES DES TROIS GROUPES POUR LE MJVE ET SES ÉCHELLES .....	75
TABLEAU 17	MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE POLYCHOTOMIQUE VISANT À PRÉDIRE LA VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS L'ENFANT .....	78
TABLEAU 18	MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES HOMMES ET DES FEMMES (ÉTUDE 4).....	86

TABLEAU 19	
MOYENNES (ÉCARTS-TYPES) : QRC-CONJOINT ET QRC-ENFANT .....	88
TABLEAU 20	
MANOVA À MESURE RÉPÉTÉE SUR ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ : MOYENNES (ÉCARTS-TYPES) DES SCORES DES HOMMES ET DES FEMMES .....	90
TABLEAU 21	
CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ .....	90
TABLEAU 22	
MOYENNES (ÉCARTS-TYPES) AU MJVE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES .....	92
TABLEAU 23	
CORRÉLATIONS ENTRE MJVE ET ÉVA-RECONNAISSANCE/ÉVA-SÉVÉRITÉ .....	93
TABLEAU 24	
MANOVA SEXE × GROUPE (ÉVA-RECONNAISSANCE) SUR MJVE.....	95
TABLEAU 25	
MANOVA SEXE × GROUPE (ÉVA-SÉVÉRITÉ) SUR MJVE .....	97
TABLEAU 26	
CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, QRC-ENFANT/CONJOINT ET MJVE SUR ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE RÉGRESSION .....	98



## OBJECTIFS ET CADRE THÉORIQUE GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE RECHERCHE

La violence et les abus envers les enfants et les femmes en contexte familial sont de moins en moins considérés comme des phénomènes de nature privée mais plutôt reconnus comme des problèmes de société. Cela explique peut-être pourquoi ils font l'objet d'une attention croissante et sélective de la part à la fois des décideurs comme de l'ensemble des acteurs sociaux (Bilodeau, 2000). Dans ce rapport, il sera essentiellement question de la victimisation des femmes et des enfants dans la sphère privée : celle dont sont responsables les conjoints envers leur conjointe et celle des parents envers leurs enfants.

L'objet à l'étude de ce programme de recherche porte principalement sur le niveau de conscience d'adultes provenant de populations cliniques et tout-venant à propos de la violence envers les femmes et les enfants dans le contexte familial. Les questions générales soulevées sont les suivantes. Les parents ou les conjoints définissent-ils de façon plus ou moins étroite la violence envers les femmes et les enfants ? Ces définitions restreintes sont-elles associées à une faible capacité à reconnaître la violence lorsqu'ils y sont exposés ? Concevoir de manière étroite et limitée la violence conjugale (faible reconnaissance, définition restreinte) constitue-t-il un facteur de risque tant chez un agresseur (conjoint) comme chez une victime (conjointe) ? Les attitudes et attributions parentales qui minimisent, banalisent, tolèrent, innocentent le parent ou blâment l'enfant sont-elles des facteurs de risque ? Les cognitions des adultes en matière de violence conjugale sont-elles reliées à celles reliées à la violence parentale ? Pour répondre à ces questions nous avons réalisé un programme de recherche comportant 4 études qui visent plus particulièrement à :

- connaître les comportements qui font partie de la définition que des adultes se font de la violence conjugale et de la violence faites aux enfants (études 1, 2, 3 et 4) ;
- vérifier si l'expérience de violence comme victime ou agresseur est reliée à la conception que des adultes se font de la violence conjugale (études 1 et 2) ;
- vérifier si l'expérience de violence chez un parent est reliée à la conception de la violence envers les enfants, ainsi qu'à des attitudes et attributions parentales problématiques (études 3 et 4) ;
- vérifier s'il existe des relations entre la conception que des adultes provenant d'une population tout-venant rapportent à propos de la violence conjugale et a) celles qu'ils se font de la violence faite aux enfants ; b) leurs attitudes et leurs attributions reliées à la violence faite aux enfants (étude 4).

Nous proposons d'abord un cadre théorique qui s'applique à l'ensemble du programme de recherche. Par la suite, nous regrouperons les études qui portent exclusivement sur les

cognitions conjugales auprès de populations cliniques et tout-venant (1 et 2), sur les cognitions parentales auprès de populations cliniques et tout-venant (3) et, enfin, sur les relations entre les cognitions conjugales et parentales auprès d'une population tout-venant (4). Une recension des recherches qui portent sur les cognitions conjugales précède la présentation des études 1 et 2 et, d'autre part, les données empiriques concernant les cognitions parentales sont décrites avant la présentation des études 3 et 4.

## **P**ROBLÉMATIQUE : **LA VIOLENCE PRIVÉE, UN PROBLÈME PRÉVALENT ET PRÉOCCUPANT**

### **La nature du problème et les conséquences sur les victimes**

La violence faite aux enfants et aux femmes peut être de nature physique, psychologique ou sexuelle. La première attaque l'intégrité et le sentiment de sécurité physique de la femme ou de l'enfant par des moyens physiques de gravité variable allant de l'agression mineure (donner la fessée avec ou sans objet, taper, pincer, secouer), l'agression sévère (gifler, frapper avec un objet, bousculer ou jeter par terre, frapper avec le poing ou le pied) ou encore l'agression très sévère (battre, étrangler la victime, infliger des brûlures) (Straus et Gelles, 1990). La violence psychologique, de plus en plus reconnue et admise dans nos définitions collectives de la violence, a la capacité de blesser directement ou indirectement la victime, en empruntant différentes formes : l'intimidation/le terrorisme, l'agression et la négligence émotionnelle, l'abus de contrôle<sup>1</sup>, la corruption, l'aliénation ou encore l'exploitation (Gagné, 1999 ; Ouellet et Clément, 1996). Enfin, la violence sexuelle intra-familiale porte atteinte à l'intégrité physique et psychologique de la victime et peut perturber l'apprentissage aux relations intimes lorsque les agressions sont sévères. Celles-ci se manifestent sous différentes formes dont la sévérité est variable : les contacts sexuels complets, les tentatives d'avoir une relation sexuelle, les attouchements, l'exhibitionnisme, le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Dans cette recherche, nous nous centrerons surtout sur la violence physique et psychologique. Le tableau 1 résume les différentes formes d'agressions, les définitions et manifestations qui leur sont associées, et les menaces et compromissions qu'elles engendrent sur les victimes.

**TABLEAU 1**  
**NATURE DES AGRESSIONS ET DES MENACES POUR LES VICTIMES**

### L'ampleur du phénomène

#### *La victimisation des femmes*

Entre 1990 et 1999, les conjointes canadiennes représentent 14 % de toutes les victimes d'homicides résolus et 38 % des homicides familiaux : ce sont les jeunes femmes de moins de 25 ans qui sont le plus à risque d'être tuées après la séparation. En 2000, environ 80 femmes canadiennes ont été tuées par leur partenaire masculin ; 55 % des femmes tuées le sont par quelqu'un d'intime (Statistique Canada, 2001). En 1996, une femme mariée était 7 fois plus susceptible d'être tuée par son conjoint que par un étranger ; 9 fois sur 10 les agressions conjugales signalées à la police sont dirigées contre une femme (Statistique Canada, 1997). Les homicides des conjointes sont souvent précédés d'antécédents de violence : entre 1991 et 1999, 57 % des conjointes tuées étaient connues de la police (Centre canadien de la statistique juridique, 2001). Bien sûr, ce portrait révèle la pointe de l'iceberg et nous donne accès aux situations de victimisation les plus graves.

Les données provenant des enquêtes auprès de la population mesurent davantage la nature et l'ampleur de la violence qui peut survenir dans une diversité de couples. Selon une recension des différentes études qui ont utilisé majoritairement le *Conflict Tactic Scales* (CTS, Straus, 1979 ; la version française du CTS est le QRC, *Questionnaire de résolution de conflits*) auprès d'échantillons probabilistes, les taux de prévalence à vie d'abus envers les conjointes peuvent varier de 18,8 % à 36,4 % si l'on considère l'ensemble des agressions physiques, mineures et sévères, et de 7,3 % à 11,3 % s'il s'agit d'agressions sévères. Le taux d'incidence annuel varie de 6 % à 14 % pour l'agression physique globale et de 1,9 % à 5 % pour l'agression sévère rapportée au CTS. Les taux d'agressions psychologiques varient de 13,2 % à 74 %. Malgré d'importantes variations dans les taux rapportés, c'est au moins 20 % des conjointes qui ont déjà été agressées physiquement dans leur vie par un partenaire et près de la moitié de celles-ci (10 %) ont été victimes d'agressions sévères. Annuellement, en moyenne 1 femme sur 10 subit des agressions physiques, dont environ le tiers rapportent des incidents graves ; de 4 à 5 conjointes sur 10 ont aussi subi des agressions psychologiques.

#### *La victimisation des enfants*

Au Canada entre 1974 et 1999, 63 % de tous les homicides de jeunes de moins de 18 ans étaient commis par un membre de leur famille. Près de 60 % de ces homicides d'enfants avaient été précédés d'une agression connue de la police (Centre canadien de la statistique juridique, 2001). Tout comme nous observons dans les études sur la violence conjugale, les données de protection révèlent les situations les plus graves alors que les données des enquêtes auprès de la population décrivent des conduites de gravité variable. Le taux annuel de signalements retenus pour mauvais traitements entre 1994 et 1998 varie autour de 1 enfant par 1000 (0-18 ans) (Lavergne et Tourigny, 2000). Les études d'incidence révèlent des taux d'abus physique fondé variant de 0,9 à 8,5 par 1000 enfants (le taux élevé correspond à une étude

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

réalisée auprès d'une population d'immigrantes pauvres qui travaillaient) et des taux d'agression psychologique fondée de 0,2 à 3,64 par 1000 enfants. Les données sur les enfants connus des services de protection révèlent les contextes où la sécurité et le développement sont compromis ou à risque de l'être, de telle sorte qu'on peut penser que les agressions sont abusives<sup>2</sup>. Les études réalisées auprès de la communauté de professionnels donnent accès à une représentation plus large du problème et incluent les cas d'abus mais aussi de violence. Les résultats d'enquête auprès de la communauté de professionnels, avec ou sans pouvoir d'enquête, révèlent des taux supérieurs, soit environ 3 à 9 enfants sur 1000<sup>3</sup> (US Department of Health Service, 1996 ; Guay et Lavergne, 2002). Enfin, la synthèse de différentes études de population recensées révèle des taux d'incidence d'agressions physiques mineures variant de 27 % à 62 %, les taux d'agressions physiques sévères se situant autour de 3 % à 21 % et les taux d'agressions psychologiques oscillant entre 48 % et 85 %.

## **LE CADRE THÉORIQUE DU PROGRAMME DE RECHERCHE**

### **Les cognitions sociales**

Certains processus cognitifs influencent la probabilité de violence au sein de la famille. Un nombre croissant de recherche indiquent leur importance. Ces processus sont déterminants pour prédire également le niveau de conscience (« awareness ») à propos des expériences de violence tant du point de vue de l'agresseur que de celui de la victime ; ils agissent comme médiateur dans l'interprétation des interactions familiales. Plusieurs concepts et théories en psychologie sociale s'avèrent pertinents pour comprendre des problèmes sociaux comme la violence conjugale ou les mauvais traitements envers les enfants. Les concepts comme les schèmes, les attitudes ou les attributions sont très utiles pour identifier les référents à partir desquels agresseur comme victime symbolisent leur propre expérience de violence ; ils nous fournissent des clés d'interprétation pertinentes pour comprendre comment les protagonistes perçoivent et s'expliquent ce qu'ils vivent. Ils constituent des opérateurs qui sont à la base de la construction de la réalité ; les concepts reliés à soi, à autrui, aux rôles sociaux (comme les rôles sexuels ou parentaux) ou aux problèmes sociaux influencent considérablement le monde de signification et de perception sociale.

### **Les schèmes : reconnaître et définir la violence**

Issu de la psychologie cognitive, le concept de schème est décrit comme un système organisé interne de connaissances propres à un domaine particulier, notamment aux interactions sociales, comme la violence (Fiske et Taylor, 1991). Constitués en réseaux d'information, ils sont à l'origine des référents qui guident les perceptions, représentations, interprétations et actions avec autrui : ils sont de véritables scripts qui mettent en opération les catégories

sociales comme l'expérience idiosynchratique. Ils sont aussi modifiables par l'expérience. Ils sont en quelque sorte des classeurs où sont entreposées les généralisations cognitives (prototypes) ; des règles d'inclusion comme d'exclusion permettant notamment de catégoriser un événement ou un comportement comme étant violent ou non violent. Ils incluent des éléments spécifiques reliés au phénomène même qui sont au cœur de sa définition.

Le bagage de connaissances ou d'expériences influence la richesse et la complexité des schémas. Une personne fortement schématique dans un domaine donné (comme celui de la violence) réagit plus vite lorsqu'elle est exposée au phénomène, émet des jugements plus rapidement, se rappelle plus facilement des éléments constitutifs du schème et fournit plus d'exemples de conduites passées pertinentes (Markus et Zajonc, 1985). Inversement, les personnes aschématiques semblent n'avoir pas ou peu emmagasiné d'informations à propos de l'objet. Cela peut signifier qu'elles ont peu d'expériences avec l'objet « violence ». Mais cela peut au contraire indiquer une surexposition à la violence, les mécanismes défensifs ou encore d'habituation neutralisant ainsi les processus d'attention et d'orientation ; en conséquences les seuils sont élevés et les processus d'emmagasinement de l'information pertinente sont affectés. Cela empêche l'élaboration complexe d'un schème bien structuré autour du concept « violence ». On l'expérimente alors sans médiation cognitive élaborée.

### Les attitudes : des théories implicites sur la violence

Les attitudes s'édifient sur la base des réseaux d'associations constitués par les schèmes. Ils partagent donc les mêmes propriétés : ce sont des systèmes organisés reflétant l'état mental et neuropsychologique ainsi que l'expérience privée de la personne. Les attitudes résultent de l'expérience sociale et ont une influence sur le comportement. Ce sont, comme les schèmes, des éléments constitutifs des représentations sociales entreposées dans la mémoire (Lafrenaye, 1994). Dans sa dimension cognitive, l'attitude est à la base de la construction du jugement, des opinions ou des théories sur la violence privée. Les attitudes expriment alors les relations entre cet objet (la violence privée) et les différentes caractéristiques qui lui sont associées au fil des expériences de l'individu. L'attitude synthétise alors un ensemble d'énoncés qui mettent en lien un objet et ses propriétés comme ses causes, ses conséquences, ses contingences, son occurrence ou encore sa gravité.

- Si on est sévère envers l'enfant (objet) il nous remerciera plus tard (conséquence).
- Une tape sur les fesses (objet), ça ne fait pas de tort (conséquence).
- Les enfants pleurent (objet) sans raison valable (cause).
- C'est fréquent aujourd'hui (propriété/occurrence) de voir des enfants qui ne respectent pas leur parent (objet)<sup>4</sup>.

L'attitude sert à structurer l'information à propos de la violence privée et à la catégoriser en un ensemble cohérent : c'est important et grave ou c'est insignifiant et peu probable (gravité,

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

conséquence) ; certains comportements d'enfants (ex. désobéissance) ou de femmes (adultère) doivent être ou non punis plus ou moins sévèrement (contingence ; « rule governing behavior ») ; la victime est ou non associée à la cause (inférences causales). Des attitudes favorables à la violence conjugale et celle faite aux enfants reposent donc sur un ensemble d'énoncés qui associent fortement différentes expressions de violence (objet) comme peu fréquentes et graves et ayant peu d'effet sur les victimes (propriétés) (Fortin, 1994 ; Auger, 1990). Des attitudes stéréotypées laissent supposer que l'opinion de la personne en cette matière repose sur des schèmes qui tolèrent mal l'ambiguïté et la contradiction ; l'individu a tendance à généraliser les caractéristiques d'une catégorie sociale donnée à tous les membres de cette catégorie (Bourhis et Gagnon, 1994). Les jugements qui en découlent sont souvent erronés.

- « les femmes qui sont violentées, c'est parce qu'elles le veulent bien »<sup>5</sup>
- « les enfants pleurent pour rien »<sup>6</sup>.

Les attitudes sont alors cristallisées autour de mythes et d'opinions « prêt-à-porter » qui permettent de réagir très rapidement à certaines situations sociales (Pelletier et Vallerand, 1994). Dans ces cas, l'efficacité apparente dans le traitement de l'information est à l'origine de distorsions cognitives et de biais qui produisent des interprétations problématiques.

### **Les attributions : à qui la faute ?**

Les attributions sont des inférences causales émises à propos de ses comportements, de ceux des autres ou encore d'événements extérieurs qui surviennent (Vallerand, 1994). Ces activités cognitives jouent un rôle central dans la régulation de la conduite humaine ; en effet, elles permettent d'organiser un ensemble d'informations, de créer des invariants ainsi que de prédire le futur, particulièrement en situation d'incertitude et d'échec (Weiner, 1986). En somme, l'attribution de causalité donne un sens à ce qui arrive de même qu'elle facilite la compréhension et l'explication d'un événement ainsi que sa justification. Les individus font spontanément des inférences à propos des causes d'un événement, particulièrement lorsque la situation est aversive ou potentiellement menaçante (Weiner, 1985 ; Wong et Weiner, 1981 dans Silvester, Bentovim, Stratton et Hanks, 1995). La façon d'expliquer les événements a une incidence très réelle sur les réactions comportementales et affectives (Siegel, 1985 dans Silvester *et al.*, 1995) ainsi que sur la qualité des relations interpersonnelles (Fincham *et al.* 1987, dans Silvester *et al.* 1995). Les hypothèses peuvent être plus ou moins fondées, entraînant dans certains cas des erreurs ou des biais d'interprétation.

Les inférences peuvent être élaborées à partir de plusieurs dimensions (Weiner, 1985). L'origine de la cause peut être perçue interne ou externe (causalité relié à soi ou à l'autre) ; les causes peuvent être stables (dispositions) ou instables (situations), globales (surgénéralisations) ou spécifiques (discrimination). Les contingences d'un événement ou d'un comportement peuvent être perçues comme étant contrôlables ou incontrôlables (lieu de contrôle). L'événement

négatif peut avoir été intentionnellement ou non provoqué par sa conjointe ou par son enfant (attribution d'intention).

- Les raisons qui font que je bats mon enfant sont en moi (interne)
- Mon conjoint s'est emporté parce qu'il avait eu une grosse journée de travail (externe ; instable).
- Je crie après mon enfant parce qu'il est toujours tannant (externe ; stable ; incontrôlable) et en plus il fait exprès (attribution d'intention).
- Mon conjoint est violent parce qu'il a été battu lui-même quand il était jeune (externe ; stable ; non contrôlable).
- Je l'ai frappée mais c'est elle qui m'a provoqué ; je n'ai fait que me défendre (externe).
- Je l'ai enfermé dans le garde-robe parce que je n'en pouvais plus (incontrôlable).
- J'ai convaincu ma mère de garder les enfants pour prendre un peu de répit (contrôlable).
- Il est désobéissant, colérique, méchant et provocant (externe/stable) ; j'en ai assez qu'il fasse la loi (incontrôlable).
- Je me sens tellement mauvais parent (interne/blâme)<sup>7</sup>.

Les croyances causales n'ont pas pour seule fonction d'expliquer la réalité. Elles peuvent aussi servir de fondements pour évaluer sur qui faire porter la responsabilité de la situation et, dans certains cas, qui est à blâmer (Fincham et Bradbury, 1992, 1993). On peut reconnaître qu'on a été violent mais justifier sa conduite. On peut par exemple admettre qu'on est la cause mais l'interpréter de telle sorte à s'innocenter (non-responsabilité ou non-blâme) en raison de circonstances ou d'états hors de notre contrôle : être jaloux, impulsif ou malade mentalement (interne/stable/incontrôlable) ou encore être saoul ou en colère (interne/instable/incontrôlable). On peut aussi considérer la victime comme étant à l'origine de l'agression et la blâmer, soit parce qu'elle avait l'intention de nuire à l'agresseur (intention malicieuse) ou parce qu'elle le provoquait ; l'agression est alors une réaction de légitime défense ou est motivée par l'offense subie (externe/responsable et coupable). On blâme l'autre surtout lorsqu'on perçoit ne pas être la cause (externe) et qu'on ne lui attribue aucune bonne raison de se disculper. On se perçoit innocent si la situation est incontrôlable (interne/stable ; incontrôlable) ou encore si on se perçoit en légitime défense (externe). On a alors de bonnes raisons pour se disculper. Lorsque le parent attribue la coercition excessive envers l'enfant au fait que l'enfant l'a provoqué (externe) et l'a fait par exprès (attribution d'intention malicieuse), l'inférence causale s'élabore à partir d'une certaine conception de l'enfant ou de l'enfance (attitudes). C'est ainsi qu'une attribution problématique se conjugue avec une attitude problématique pour générer un comportement problématique. Les référents normatifs ou moraux sont ainsi activés dans l'élaboration du jugement de causalité, de responsabilité et de culpabilité.

Un nombre croissant de preuves soutiennent le fait que des couples dysfonctionnels, des conjoints violents et des parents dont les conduites sont négligentes ou abusives perçoivent que les comportements négatifs du conjoint ou de leur enfant sont intentionnellement motivés



et que la cause de leur agression à son endroit est attribuée au comportement de la victime plutôt qu'à la situation (lieu de causalité interne à la victime et externe à l'agresseur) ; ils s'expliquent davantage ces mêmes comportements comme stables et globaux (Auger, 1990 ; BURGENTAL, Blue et Cruzcosa, 1989 ; Tonizzo, Howells, Day, Reidpath et Froyland, 2000). Ces attributions entraînent généralement des attributions de responsabilité et de blâme. Les six dimensions évoquées<sup>8</sup> situent ces cognitions sociales au cœur des processus d'évaluation dans les relations entre proches ; elles correspondent au modèle d'« entailment » développé par Finchman et Bradbury (1992 ; 1993).

### **Des attributions façonnées par le contexte ou par l'histoire d'une personne**

Les processus d'attribution peuvent être influencés par l'évaluation du contexte présent et impliquer une analyse des informations pertinentes au sujet. Ils peuvent aussi être influencés par l'histoire de la personne et ainsi être peu perméables aux événements contemporains qui sont en cause. Dans ce dernier cas, les biais cognitifs sont plus probables. Deux grandes approches théoriques ont façonné nos connaissances sur ces processus : les théories de l'attribution et les théories attributionnelles (Burgental *et al.*, 1998). Les premières s'intéressent plus spécifiquement aux attributions organisées autour des informations présentes dans le contexte actuel (« stimulus dependent »). On réfère donc aux dimensions préalablement identifiées : le lieu de causalité, l'intentionnalité, la stabilité et la contrôlabilité. Les attributions sont ici des médiateurs entre, d'une part, les événements antécédents et, d'autre part, les émotions, les motivations et les comportements. L'activité cognitive est consciente, délibérée et interpelle la mémoire épisodique, soit celle reliée à des événements particuliers. Les explications peuvent se modifier au gré des nouvelles expériences avec les personnes ou les situations. Les attributions générées peuvent donc être malléables et flexibles.

Les secondes s'intéressent aux attributions qui sont déterminées par l'histoire ; elles prennent racine dans la mémoire sémantique. Les explications ainsi produites reposent généralement sur des notions générales et fortement schématisées qui ont plus ou moins cristallisé les représentations à propos de comment les choses sont (« memory dependant »). Ces schèmes sont chroniquement accessibles et viennent très rapidement influencer le jugement de la personne (Burgental, 2000). L'interprétation des causalités et des responsabilités est alors filtrée par l'accès rapide à ces schèmes (« schema access, schema confirmation ») qui structurent de manière plus ou moins automatique les représentations de la réalité et les réponses du parent ou des conjoints (« working model »). Le traitement de l'information est souvent inconscient, spontané, rapide et relativement imperméable aux nouvelles informations. Dans ce contexte, les attributions sont construites sur la base de jugements stéréotypés, dominés par une pensée hautement schématique ; le traitement des informations se fait sans grand effort. ces attributions s'apparentent aux processus d'évaluation que l'on observe lorsque la personne est en danger (Crittenden, 1998). Les processus d'attribution participent donc aux stratégies de mobilisation et sont alors gouvernés par les émotions ou par des sentiments d'impuissance. Les

situations sont souvent perçues comme étant incontrôlables, non contingentes et analysées de manière globale (Donovan, Leavitt et Walsh, 1990 dans BURGENTAL *et al.*, 1998). Ces types d'attribution sont fréquents dans les communications abusives (voir BURGENTAL, 1993).

### Le concept de justification de la violence

Dans les années 90, Auger (1990) et Fortin (1994) ont adapté le concept de justification, développé par Aronson (1984) afin d'analyser les préjugés et les stéréotypes intergroupes, au domaine de la recherche sur la violence envers les femmes et les enfants. Le concept de justification se définit comme un système de croyances, d'attitudes et d'attributions qui excusent la personne pour son comportement problématique en fournissant des explications en apparence logiques et rationnelles. Cette notion comporte trois composantes. La composante dite cognitive<sup>9</sup> qui se reflète par la croyance que certaines formes de violence ne sont pas de la violence ; on mesure alors la nature des définitions ou des conceptions de la violence (schème). La seconde composante, considérée évaluative ou attitudinale<sup>10</sup>, traduit l'adhésion aux mythes qui banalisent la violence ; on mesure alors les attitudes qui participent à la construction d'une tolérance des incidents violents. La dernière composante, dite d'attribution<sup>11</sup>, regroupe un ensemble d'explications qui nient la responsabilité de l'agresseur et l'innocentent ou encore qui blâment la victime (Fortin, 1994). Des processus cognitifs problématiques seraient caractérisés par des croyances comme « ce n'est pas de la violence », « c'est pas grave » ou encore « c'est pas de ma faute, c'est de sa faute ». La justification regroupe donc les notions de schèmes, d'attitudes et d'attributions évoquées précédemment. Elle met en évidence l'existence de cognitions qui opèrent de manière multidimensionnelle pour donner un sens et permettre d'interpréter les situations sociales. Les descriptions de ce qui est vécu sont déterminées par la reconnaissance et la conception de la violence ; l'analyse est façonnée par les inférences causales ainsi que par les opinions, les jugements et les attentes modulés par les attitudes.

Enfin, le concept de justification réfère davantage à l'activité cognitive accessible à la conscience et à la réflexion d'une personne. Il invite aussi à conceptualiser les cognitions sociales de manière systémique. Les cognitions sociales autour de la violence à l'endroit des enfants pourraient ainsi être reliées aux élaborations cognitives à propos de la violence envers les femmes.

### L'apport des théories de l'information sociale : pour une compréhension dynamique des processus qui génèrent la violence

L'intégration des savoirs reliés aux domaines de l'attention, de la perception et de la mémoire d'une part, avec ceux produits par la psychologie sociale cognitive d'autre part, a permis de conceptualiser la violence familiale de manière plus transactionnelle : comment les représentations de la réalité se construisent, se modifient, influencent la perception de la violence ainsi que la façon d'y réagir. Les concepts de schème, d'attitude et d'attribution sont

compris de manière plus dynamique ; ces théories éclairent les processus qui président à leur création comme à leur recours dans le contexte des interactions sociales quotidiennes. Elles décrivent comment une personne porte attention à certains stimuli plus qu'à d'autres (mécanisme d'attention), les emmagasine, organise l'information en un ensemble logique (schème, attitude) et y fait référence dans certaines situations (rappel), soit pour interpréter ce qui lui arrive soit pour orienter son comportement.

Ainsi, les schèmes orientent sélectivement le traitement de l'information centrée autour des situations de violence 1) en nous rendant attentif à certains événements et pas à d'autres ; la perte d'information n'est pas aléatoire ; 2) en favorisant l'entreposage d'information dans la mémoire ; des contenus sont remisés ; 3) en rappelant l'information pertinente au moment opportun (« schema access ») qui vient bien souvent confirmer nos schèmes préexistants (« schema confirmation ») ; on se souvient plus des informations conformes à nos structures cognitives préencodées<sup>2</sup> ; 4) en servant d'appui à la constitution des attitudes et des attributions qui influencent les processus d'explication, d'évaluation et de jugement. Les attitudes vont affecter le traitement de l'information en régulant les processus d'attention ou d'exposition, de perception et de mémorisation de l'information. On évite les informations qui défient nos croyances (théorie de la dissonance cognitive ; attention et exposition sélectives). De même, on a tendance à percevoir la réalité par le biais du prisme que les attitudes façonnent ; (perception et jugement sélectifs) (Holden, 1995). Enfin, on réagit plus rapidement à des informations qui font appel à des schémas préexistants (mémoire sélective). Les processus d'attention, d'entreposage et de rappel influencent aussi l'encodage en mémoire des informations sur les causes probables des événements (attributions) (Wyer et Srull, 1986).

Un nombre croissant de recherches dans le domaine de la violence familiale s'inspirent de plus en plus du modèle de traitement de l'information sociale d'abord conceptualisé par McFall (1982, dans Holtzworth-Munroe, 1992). Ce modèle conçoit qu'une personne socialement compétente déploie une suite d'opérations cognitives qui lui permettent d'interpréter et d'agir adéquatement face à une situation. Inversement, des populations aux prises avec différentes difficultés sociales ou de santé mentale éprouvent des difficultés à traiter efficacement l'information sociale disponible lors d'interactions sociales. La première phase est celle où l'individu décode la situation sociale : cela implique qu'il capte l'information, la perçoit et l'interprète. Des facteurs comme l'inattention peuvent interférer avec la réception des stimuli. Des référents insuffisants peuvent aussi occulter la réception d'informations pertinentes ; une personne qui a une conception restreinte de la violence privée (aschématique) ne détectera pas sa présence. Une perception biaisée de la situation peut éventuellement entraîner une interprétation inappropriée ; certaines distorsions cognitives peuvent en effet altérer la construction du sens qui est donné aux événements tout au long de l'interaction, notamment des attentes irréalistes, des attributions erronées, ou des croyances problématiques (Chilamkurti et Milner, 1993 ; Paz Montes, De Paul et Milner, 2001). La seconde phase débute lorsque la personne se mobilise à sélectionner la manière de réagir à la situation : la recherche

d'alternatives, le choix d'une réponse, la compatibilité perçue avec son répertoire, l'évaluation des coûts et bénéfiques potentiels. Les personnes violentes ont tendance à escamoter la recherche d'options de même qu'à surestimer les bénéfiques éventuels de l'agression. Enfin, la dernière phase consiste à émettre la réponse et à évaluer les conséquences ainsi produites. Les gens violents ont un répertoire plus limité de comportements sociaux compétents et perçoivent peu les impacts négatifs de leur comportement sur autrui.

### Les communications abusives

Dans certains cas, les conjoints et les parents violents traiteraient l'information en s'appuyant sur des schèmes facilement accessibles (ou « working model »), révélant l'expérience sociale passée, souvent très négative, à propos des relations humaines. Ils agissent un peu à la manière d'un paradigme ; ils reposent sur des postulats (implicites) et orientent la sélection et le traitement d'information. Ces schèmes sont bien souvent de nature défensive et sont déployés dans un contexte d'urgence et d'insurrection appréhendée. BURGENTAL et ses collègues (1992, 1993, 2000 ; BURGENTAL, LYON *et al.*, 1997) ont élaboré une théorie intéressante pour comprendre les processus qui gouvernent des transactions sociales à fort potentiel de violence et d'abus. Cette théorie s'applique aussi bien pour le parent que pour le conjoint violent, même si cette chercheuse a essentiellement travaillé dans le contexte des relations parentales problématiques. La séquence d'une interaction dangereuse s'amorce d'abord par une hyper-vigilance de l'agresseur ; les indices d'hostilité sont prioritairement sélectionnés. Il y aurait donc un accès rapide à des schèmes à forte connotation agressive et hostile (attention sélective). Les événements sont rapidement évalués, sous l'angle d'une menace à leur pouvoir ; en effet les schèmes sont fortement organisés autour du thème du pouvoir et du conflit (perception sélective). L'autre est perçu comme étant malveillant (attribution d'intention) ; ces situations génèrent beaucoup d'impuissance (lieu de contrôle externe). La victime est bien souvent blâmée et la responsabilité de l'agresseur minimisée. L'enfant ou la conjointe a tendance à être perçue à travers le prisme de catégories sociales globales ou prototypiques et cognitivement peu complexes (méchant, naïeux...). Les systèmes d'interprétation sont ainsi gouvernés par des règles simples, automatiques qui incitent à un traitement rapide de l'information, ne nécessitant ni effort ni ressources cognitives complexes et favorisant des jugements très expéditifs. L'étape de sélection des réponses implique aussi peu d'effort cognitif ; des scénarios de défense, culturels ou idiosyncratiques sont rapidement envisagés (« schema access »). En fait, ce sont des structures sur-apprises et préprogrammées qui émergent de la mémoire (mémoire sélective). Ainsi, la probabilité est forte que les agressions, l'escalade et les sanctions fassent partie du scénario retenu et actualisé. On observerait dans ces situations une activation du système nerveux autonome, impliquant la mise en action des fonctions sympathiques et le déploiement de stratégies d'attaque. La résistance de l'enfant et de la conjointe contribue à l'intensification du conflit et l'escalade, venant bien souvent confirmer chez l'agresseur (« schema confirmation efforts ») la nécessité d'accentuer la coercition. BURGENTAL (1993)

compare ces processus à ce qui se passe dans les systèmes de défense militaire. En somme, plusieurs distorsions cognitives jalonnent ce processus.

### **En somme**

Les cognitions des parents ou des conjoints violents seraient différentes de celles des parents ou conjoints non violents. Plus particulièrement, les connaissances portant sur les notions de schèmes (cognitions descriptives), d'attitudes (cognitions évaluatives ou prescriptives) ou de processus d'attribution (cognitions analytiques) (Vallerand, 1994 ; Worchel, Cooper, Goethals et Olson, 2000), permettent de comprendre comment des événements violents sont reconnus, définis, tolérés ou expliqués de manière différente, selon que les personnes aient été exposées, victimes ou auteures de comportements agressifs comparativement à des personnes qui ont peu vécu d'épisodes de violence privée. Ces cognitions peuvent être facilement accessibles à la conscience et à la réflexion alors que d'autres sont évoquées de manière automatique et préconsciente. Cette distinction a fait l'objet de recherches en psychologie sociale (Higgins et King, 1981) ; toutefois elle commence à peine à émerger dans le domaine des cognitions familiales (Bugental, 1992, 2000).

Les études qui composent ce programme de recherche s'inscrivent dans le domaine des cognitions familiales ; elles empruntent aux courants théoriques décrits précédemment. Elles visent à préciser si les cognitions de conjoints ou de parents autour des thèmes de la violence familiale diffèrent selon le niveau de risque des conjoints et des parents. Elles cherchent aussi à évaluer si les cognitions comme conjoint autour de la violence envers les femmes sont reliées aux cognitions chez le même adulte, mais alors comme parent, autour du thème de la violence faite aux enfants. En somme, existe-t-il des systèmes cognitifs à risque ? Les concepts de schèmes, d'attitudes et d'attribution sont les concepts clés pour mesurer les cognitions des adultes participant à ces recherches.

ÉTUDE DE LA CONCEPTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES  
CHEZ DES SUJETS FÉMININS ET CHEZ DES SUJETS MASCULINS  
(ÉTUDES 1 ET 2<sup>13</sup>)

**P**ROBLÉMATIQUE :

**LA CONCEPTION DE LA VIOLENCE CHEZ LES CONJOINTS**

**Les blessures émotionnelles reliées aux agressions physiques et psychologiques**

La conception populaire veut que la violence soit assimilée à des comportements brutaux, impliquant une force physique. On a longtemps considéré que le schème « violence » était d'abord associé à de l'agression physique sévère ; il était alors exagéré de considérer l'agression physique mineure ou psychologique comme étant une manifestation de violence (Cantin, 1994). Et pourtant, l'agression physique sévère ne survient pas spontanément mais émerge progressivement et est précédée d'agressions dont les manifestations sont plus subtiles. L'agression est d'abord non physique ; puis apparaissent les agressions physiques mineures qui peuvent éventuellement s'intensifier en agressions sévères (Bilodeau, 1987). Les chercheurs du groupe de recherche du New Hampshire ont inclus dans leur définition de la violence l'agression physique mineure ; les agressions psychologiques ne sont toutefois pas étiquetées comme étant violentes (Straus et Gelles, 1979). Certains chercheurs (Tolman, 1992) ont introduit deux catégories de violence non physique : la violence par domination (restriction, contrôle, et coercition) et la violence émotionnelle (dénigrement, humiliation, blâme). La soixantaine de femmes participant à la recherche menée par Cascardi et Vivian (1995) rapportent que la violence psychologique est plus dommageable que la violence physique. Les 148 étudiants de l'étude de Berthke et DeJoy (1993), exposés à un scénario où un conflit entre un jeune couple escalade en agressions psychologiques et physiques, perçoivent que les actions observées génèrent en moyenne plus de blessures émotionnelles que physiques. Les participants de la recherche de Arias et Johnson (1989) perçoivent aussi que les impacts les plus graves de l'agression sont émotionnels. Ainsi, les dimensions psychologiques sont non seulement associées à la nature des agressions mais aussi aux impacts perçus.

**Les agressions physiques**

Les contenus associés au schème de violence varient selon les insertions sociales, notamment selon le genre, la classe sociale ou l'expérience de violence. Ainsi Locke et Richman (1999) constatent que les femmes, qu'elles soient européen-américaines ou afro-américaines, jugent l'agression physique comme un événement plus sérieux que les hommes. Laporte et

Chamberland (2002) ont évalué les conceptions, croyances et attributions chez près de 800 adolescents tout-venant âgés en moyenne de 17 ans. Dans cette recherche, garçons et filles conçoivent différemment certaines formes d'agressions : même si une majorité d'entre eux considèrent l'agression physique comme une manifestation de violence, plus de garçons que de filles considèrent que forcer l'autre à des activités sexuelles (13 % vs 4 %), pousser ou brasser (14 % vs 4 %) et gifler l'autre (9 % vs 5 %) sont des conduites non violentes. En outre, les jeunes couples de l'étude de Ehrensaft et Vivian (1999) qui sont impliqués dans des relations violentes, ont un niveau de tolérance plus élevé face à l'agression physique que ceux qui ne vivent pas une telle relation. Enfin, Greenblat (1983) et Finn (1988) ont constaté que les femmes victimes de violence physique ne se percevaient pas comme victimes de violence.

### **Les agressions psychologiques**

Ehrensaft et Vivian (1999) constatent que chez une population universitaire, les hommes perçoivent moins que les femmes que des comportements de contrôle, de coercition et de dominance sont des manifestations de contrôle. Laporte et Chamberland (2002) constatent qu'isoler son partenaire et être jaloux sont perçus comme étant non violents par en moyenne 3 adolescents sur 10. En outre, plus un adolescent rapporte agresser sa partenaire ou être victime de violence dans son couple, moins il considère l'intimidation et l'isolement comme un comportement violent. De plus, ce sont les adultes, hommes et femmes, impliqués dans des relations non violentes qui perçoivent plus les comportements contrôlants comme des incidents violents (Locke et Richman, 1999).

À la suite d'une recension exhaustive des écrits et d'entrevues réalisées auprès de 19 adultes (10 hommes et 9 femmes), Ouellet et Clément (1996) identifient trois paramètres pour circonscrire l'expérience de violence psychologique chez les femmes : l'origine et la nature du comportement et l'effet sur la victime. En outre, elles accordent une importance particulière à l'intention de l'agresseur ; l'intention de blesser<sup>14</sup> et le caractère répétitif du comportement, alors que la victime signifie qu'elle est affectée par ce même comportement, font partie intégrante de la représentation. Les manifestations peuvent être directes ou indirectes, actives ou passives. Blâmer, bouder, contrôler, dégrader, harceler, intimider, sur/sous-responsabiliser sont des agressions directes/actives ; simuler l'indifférence ou priver intentionnellement sont des agressions directes/passives. Agresser leur enfant est une agression indirecte et active commise à l'endroit des femmes ; nier la condition ou l'état de l'autre est une agression indirecte et passive. Dénigrer, humilier, insulter ou abaisser sont les manifestations les plus souvent évoquées autant par les hommes que par les femmes participant à l'étude. Toutefois la référence au contrôle est trois fois plus présente dans les entrevues réalisées auprès des femmes. En outre, les femmes de l'étude de Ouellet et Clément (1996) verbalisent les différentes réalités de violence psychologique de manière beaucoup plus personnelle et concrète : « c'est se faire dire..., ce sont des remarques qui me blessent, des paroles qui me font sentir, etc. » (p. 61). Les hommes en parlent de manière plus neutre et plus abstraite, se situent plus au niveau du

discours, comme s'ils étaient extérieurs à la situation : « c'est quelqu'un qui dit à sa femme, c'est le gars qui traite sa femme comme si..., c'est quelqu'un qui n'a pas de respect pour sa femme, etc. » (p. 62). Plusieurs des énoncés des participants mettent en évidence les conséquences de l'agression comme partie intégrante de la représentation. Pour tous les adultes, la violence psychologique fait plus mal que la violence physique. Pour les hommes, elle détruit, blesse, atteint, décourage, induit le doute et mène au suicide. Pour les femmes, c'est d'abord un acte méchant qui atteint à l'intérieur de soi et mine l'estime de soi.

### La reconnaissance de la violence chez des populations cliniques et à risque

Des recherches menées auprès de populations cliniques mettent en évidence que des conjoints violents ont une conception étroite de la violence et, par voie de conséquence, une capacité plus limitée à la reconnaître. Cascardi et Vivian (1995) ont demandé à 62 couples qui sont en thérapie de rapporter leur pire épisode de violence durant la dernière année. L'identification de l'événement violent fait consensus dans un cas sur trois ; pour ces couples, il y a un accord sur qui est la victime ou qui est l'agresseur dans 2 cas sur 5. Il y aurait, de plus, une tendance chez les conjoints à minimiser l'occurrence et la sévérité des agressions physiques ainsi que la fréquence des agressions psychologiques. Ainsi, dans cet échantillon, 7 % des hommes admettent avoir été violents lors de l'entrevue bien qu'ils ne l'aient pas rapporté lors de la passation du Conflict Tactic Scale (CTS). De plus, bien que 87 % des femmes rapportent avoir été victime d'agressions sévères ayant entraîné des blessures, le pire épisode rapporté par les hommes n'était que modérément sévère (chez 67 % des hommes). Avant de subir une agression physique, les conjointes rapportent être victimes de 2 à 6 fois plus d'agressions psychologiques qu'elles n'en émettent. Les hommes rapportent ne pas perpétrer plus d'agressions psychologiques qu'il n'en reçoivent dans ces mêmes situations. Cette tendance des hommes à sous-estimer les agressions psychologiques qu'ils commettent a aussi été observée dans l'étude de Ptacek (1988). L'étude de Tonizzo *et al.* (2000) révèle également comment les processus de reconnaissance affecte le niveau de conscience des conjoints. Parmi les 90 conjoints inscrits à un programme pour conjoints violents, 21 % d'entre eux rapportent que leur relation maritale est très satisfaisante. Holtzworth-Monroe et ses collaborateurs (1993) avaient aussi constaté que les maris physiquement violents étaient plus satisfaits de leur relation conjugale que les maris en détresse mais non physiquement violents. L'interprétation avancée par Tonizzo et ses collaborateurs (2000) est double. Ou bien les hommes nient la réalité car ils sont au début de la thérapie et sont en état de crise, ou encore ils sont réellement satisfaits de leur situation maritale puisqu'ils sont en position de contrôle. On pourrait avancer que dans le premier cas on fait face à des réactions d'autoprotection alors que dans le second cas le rapport social est plus nettement un rapport où la femme est dominée.

### Questions de recherche

Quels sont les comportements qui font partie de la définition que des adultes se font de la violence faite aux femmes en contexte conjugal ?



L'expérience de violence conjugale comme victime ou agresseur est-elle reliée à la conception (reconnaissance et définition) que des adultes se font de la violence conjugale ?

## **M**MÉTHODOLOGIE

La méthodologie et les résultats de deux études portant sur la conception des hommes et des femmes de la violence faite aux femmes seront présentés parallèlement.

### **Participants**

Deux groupes de sujets ont chacun participé à une étude sur la conception de la violence faite aux femmes : 71 hommes et 98 femmes. Les hommes sont répartis en trois groupes selon les critères suivants : 1) les hommes « violents » devaient avoir exercé de la violence physique à l'encontre d'une conjointe au cours de la dernière année, devaient avoir reçu des services professionnels en matière conjugale depuis moins de un mois mais ne devaient pas avoir eu recours avant cette période à des services psychosociaux en matière de violence conjugale et ; 2) les « violents dans le passé » devaient avoir cessé d'exercer de la violence physique envers une conjointe depuis au moins un an et devaient avoir déjà suivi et terminé une thérapie pour hommes violents ; 3) les hommes « non violents » devaient ne pas avoir exercé de la violence physique envers leur conjointe au cours de l'année et devaient n'avoir jamais eu recours à de la violence physique sévère envers une conjointe au cours de leur vie.

Les femmes sont réparties en quatre groupes selon ces critères : 1) les femmes « victimes » devaient avoir subi de la violence physique de la part d'un conjoint au cours de la dernière année, devaient être hébergées en raison de la violence conjugale depuis moins de un mois au moment où elles ont été rencontrées et ne devaient jamais avoir eu recours avant cette période à des services psychosociaux en matière de violence ; 2) les « victimes ex-hébergées » devaient avoir vécu de la violence conjugale depuis la dernière année et avoir séjourné en maison d'hébergement, il y a un an ou plus en raison de violence conjugale subie ; 3) les « victimes dans le passé » devaient ne plus avoir subi de violence physique de la part de leur conjoint depuis au moins un an et avoir déjà été hébergées en raison de violence conjugale ; 4) les « non-victimes » ne devaient pas avoir subi de violence physique durant l'année et ne devaient jamais avoir été victime de violence physique sévère de la part de leur conjoint au cours de leur vie.

La répartition des participants<sup>15</sup> dans les groupes s'est faite en raison de leur expérience de violence physique telle qu'évaluée au Questionnaire de résolution de conflits (Straus, 1987) et de leur expérience de services professionnels pour homme violent ou pour femme victime de violence conjugale. Les hommes violents actuellement et les hommes violents dans le passé ont

été référés par des organismes de la région métropolitaine œuvrant auprès des hommes qui ont eu recours à la violence envers leur conjointe. Les femmes des groupes de victimes actuellement et des femmes victimes dans le passé ont été recrutées par l'intermédiaire des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Les participants tout-venant ont été recrutés par le biais d'écoles primaires et d'annonces dans des hebdomadaires régionaux. Une rétribution de 15 \$ a été allouée à tous.

### Procédure

Chaque participant a été rencontré individuellement par un membre de l'équipe de recherche du même sexe que lui pour une durée approximative de 90 minutes. Les rencontres ont eu lieu soit à l'organisme par lequel le participant a été référé ou au domicile de ce dernier. Durant cette rencontre et après avoir donné leur consentement éclairé, les participant(e)s visionnaient six courts films qui mettaient en scène des situations de violence conjugale et répondaient à quelques questionnaires. Les films ont été administrée en deux étapes respectivement associées à l'identification des comportements violents et à l'évaluation de leur sévérité. Le déroulement a été le même pour tous les films, l'ordre de présentation de ceux-ci ayant été établi au hasard pour chacun des participants.

### Instruments de mesure

#### *Évaluation de l'expérience de violence conjugale*

L'expérience de violence conjugale à titre d'agresseur pour les hommes et de victime pour les femmes a été évaluée à l'aide du Questionnaire sur la résolution de conflits (QRC), traduction française du Conflict Tactic Scales de Straus (1979) (Cantin et Labrecque, 1986 dans Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche et Cantin, 1989). Ce questionnaire permet de mesurer la fréquence et la sévérité des actes de violence verbale (7 items), violence physique mineure (3 items) et violence physique sévère (6 items) exercés à l'encontre d'une conjointe par les hommes ou subies par les femmes. La fréquence des manifestations de violence est évaluée sur une échelle en sept points et a été pondérée de la façon suivante : un score de 1 correspond à aucun épisode de violence, un score de 2 correspond à 1 épisode, un score de 3 à 2 épisodes, un score de 4 à 4 épisodes en moyenne, un score de 5 à 8 épisodes en moyenne, un score de 6 à 15 épisodes en moyenne et un score de 7 à 20 épisodes et plus. Le score à chaque échelle est établi par le cumul des fréquences rapportées pour chacun des comportements composant l'échelle. Les qualités métrologiques de cet instrument de mesure sont bien étayées, particulièrement en ce qui a trait à la validité de l'échelle de violence physique (Straus, 1979 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 1991). Dans la présente étude, les coefficients de cohérence interne varient de 0,52 à 0,92.

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

### *Mesure de reconnaissance et de sévérité de la violence conjugale*

La conception de la violence faite aux femmes en milieu conjugal a été mesurée par : l'Évaluation de la violence par modalité audiovisuelle (ÉVA) (Turgeon et Chamberland, 1994) instrument audio-visuel qui permet d'identifier des comportements violents (ÉVA-Reconnaissance) et d'en évaluer la sévérité (ÉVA-Sévérité).

L'ÉVA-Reconnaissance est composé de six films d'une durée de 3 à 4 minutes chacun. Chaque film met en scène des acteurs professionnels qui interprètent une situation où une femme et son conjoint vivent un conflit. Parmi toutes les interactions entre les différents couples, les hommes adoptent 30 comportements plus ou moins violents envers leur conjointe (voir Tableau 2) que les participants ont pour tâche d'identifier en pressant la barre d'espacement du clavier d'un ordinateur. Les 30 comportements violents sont classés selon qu'ils constituent de la violence physique ou de la violence psychologique. Cette dernière peut être de type émotionnel et viser à rabaisser, dénigrer, blâmer ou blesser émotionnellement. Elle peut également être de type domination et avoir pour effet de maintenir une emprise sur la partenaire ou de l'isoler des membres de sa famille et de la communauté. Un score élevé à l'ÉVA-Reconnaissance indique une bonne reconnaissance des comportements violents. La cohérence interne de l'ÉVA-Reconnaissance est pour les hommes et pour les femmes respectivement de 0,71 et de 0,83 pour le facteur de domination, de 0,83 et de 0,85 pour le facteur de violence émotionnelle et de 0,40 et de 0,61 pour le facteur de violence physique.

L'ÉVA-Sévérité est composé de 36 extraits de films qui représentent des comportements violents (comportements cibles) et des comportements non violents (comportements distracteurs). Suite à la présentation d'extraits de chacun des films, les participants doivent évaluer sur une échelle en 6 points si le comportement de l'homme est pas du tout violent (1), très peu violent (2), peu violent (3), moyennement violent (4), très violent (5) ou extrêmement violent (6). Plus le score est élevé à l'ÉVA-Sévérité et plus la personne considère les comportements présentés comme étant de la violence sévère. Cet instrument comporte un degré élevé de cohérence interne pour toutes les échelles des questionnaires auxquels les hommes et les femmes ont répondu (violence physique : alpha de 0,90 et de 0,89 ; domination : alpha de 0,92 et de 0,95 ; violence émotionnelle : alpha de 0,96 et de 0,94 et distracteurs : alpha de 0,76 et de 0,88) ainsi que pour le score global (alpha de 0,97 pour les hommes et les femmes).

**TABLEAU 2**  
**DESCRIPTION DES SCÈNES DE L'ÉVA-RECONNAISSANCE**

Scènes Score ↓ = Risque ↑	Type	Description des scènes de violence	
1. Impatience envers sa conjointe reliée à la perte d'un contrat	Abus émotionnel	Il traite sa conjointe comme une imbécile Il dit à sa conjointe qu'elle est niaiseuse	
	Domination	Il regarde sa conjointe de façon menaçante	
	Violence physique	Il serre le bras de sa conjointe Il pousse sa conjointe contre un comptoir Il tire les cheveux de sa conjointe	
2. Contrôle des allées et venues de la conjointe	Domination	Il interdit à sa conjointe d'utiliser le téléphone Il exige de sa conjointe qu'elle lui fasse à souper Il empêche sa conjointe de prendre la voiture Il interdit à sa conjointe de parler à d'autres Il empêche sa conjointe de quitter la maison Il force sa conjointe à lui présenter des excuses Il exige que sa conjointe se taise	
		Abus émotionnel	Il dit à sa conjointe qu'elle est grosse Il brise l'ordinateur appartenant à sa conjointe
			Domination
		Violence physique	Il ferme une porte sur sa conjointe Il donne un coup de poing sur la main de sa conjointe
			Violence physique
4. Refus de discuter d'un problème que vit leur fille	Domination	Il menace sa conjointe de la battre	
	Abus émotionnel	Il dit à sa conjointe qu'elle est malpropre Il ridiculise sa conjointe d'avoir raté un repas Il dit à sa conjointe qu'elle a mal élevé les enfants Il dit à sa conjointe qu'elle est une « bonne à rien » Il menace sa conjointe de la tromper Il dit à sa conjointe qu'elle est frigide	
Violence physique		Il gifle sa conjointe	
6. Jalousie excessive et contrôle		Violence physique	Il agrippe le sein de sa conjointe

### *Élaboration de l'instrument*

Le choix des comportements présentés dans l'ÉVA a comporté plusieurs étapes. Une première liste de 49 comportements a d'abord été élaborée de façon à représenter des formes très différentes de violence conjugale. Plusieurs de ces comportements sont issus d'instruments

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

conçus pour évaluer la présence de violence dans le couple (Straus, 1979 ; Tolman, 1989). Ces comportements ont été regroupés selon qu'ils constituaient de la violence physique (14 comportements) ou de la violence non physique (35 comportements). La violence non physique a été classée à partir de deux catégories déterminées par Tolman (1989) : violence non physique de type abus émotionnel (17 comportements) et violence non physique de type domination (18 comportements). L'ensemble des comportements a ensuite été soumis à un accord inter-juges. Quatre expertes en matière de violence conjugale ont déterminé à quelle catégorie de violence chaque comportement appartenait. Tous les comportements retenus se rattachent à la catégorie initiale et ont été reconnus comme appartenant à cette catégorie par trois des quatre juges.

Les comportements ainsi sélectionnés ont ensuite été présentés à 150 sujets (126 femmes et 24 hommes) de 19 à 53 ans, sous forme d'un questionnaire d'opinion leur demandant d'évaluer le degré de violence de chaque comportement sur une échelle de type Likert en six points. Les comportements auxquels ont été associés une bonne variabilité de réponses ont été conservés. Ce critère ne s'applique qu'aux comportements de violence non physique, puisque la violence physique est, de façon générale, facilement reconnue par la majorité des gens et est souvent associée à des scores extrêmes. Au terme de ce processus, 35 comportements ont été conservés, dont 11 de violence physique et 24 de violence non physique (11 de domination et 13 d'abus émotionnel).

Six scénarios portant sur des thèmes différents et mettant en évidence ces comportements ont ensuite été élaborés par une scénariste professionnelle. Lors de la rédaction, l'élimination de deux comportements d'abus émotionnel a permis d'avoir le même nombre de comportements dans chaque catégorie. Une première version écrite des scénarios a été présentée à six expertes en violence conjugale dont la tâche était d'identifier les comportements violents. Le réalisme des situations a également été validé auprès de six intervenants œuvrant auprès de conjoints violents et de femmes violentées.

Finalement, les scénarios ont été visionnés par huit femmes. Lors de cette étape, un comportement par catégorie a été éliminé compte tenu du peu de variabilité des réponses. Au terme du processus, on retrouve dix comportements d'agression physique, dix comportements de violence émotionnelle et dix comportements de domination. Le tableau 2 présente le thème général des situations de conflit, ainsi que le type de violence utilisé ainsi qu'une brève description des situations de conflits.

### *Préexpérimentation de l'ÉVA*

Une préexpérimentation a été réalisée auprès de huit femmes d'une population de tout-venant. Quatre d'entre elles ont visionné une première fois les six films avant d'identifier les comportements qu'elles jugeaient violents, alors que les quatre autres identifiaient les comportements violents au fur et à mesure que chaque film était présenté. Outre la

vérification des aspects techniques et l'amélioration du déroulement de la collecte de données, cette préexpérimentation a permis de vérifier un aspect spécifique de la mesure même de conception de la violence faite aux femmes en milieu conjugal, soit la variabilité dans l'identification des comportements violents selon qu'on connaisse préalablement le contexte dans lequel s'inscrivent ceux-ci ou qu'on ne le connaisse pas à l'avance. Les résultats de cette vérification indiquent qu'un plus grand nombre de comportements cibles sont identifiés chez les participantes ayant eu un prévisionnement des scènes que chez celles n'en ayant pas eu. Afin de mesurer la spontanéité de la reconnaissance de la violence, la deuxième méthodologie a été retenue.

## RÉSULTATS

La première partie des analyses consistera en une description des échantillons de femmes et d'hommes qui ont participé aux études. Par la suite, les comparaisons des trois groupes d'hommes et des quatre groupes de femmes sur les variables à l'étude seront présentées.

### Description des échantillons

Le premier échantillon se compose de 30 hommes violents actuellement (groupe A), de 24 hommes violents dans le passé (groupe P) et de 27 hommes non violents (groupe N). Les hommes des trois groupes ne diffèrent pas entre eux au niveau de l'âge ( $M = 38$  ans) ni du revenu familial ( $M = 38\ 653$  \$). La majorité des hommes ont en moyenne un enfant à la maison âgé de 8 ans en moyenne. Les hommes des groupes P et N sont plus scolarisés (respectivement 13,0 et 14,5 années de scolarité) que ceux du groupe d'hommes violents actuellement (10,7 ans ;  $F = 10,4$ ,  $p \leq 0,001$ ).

L'échantillon de femmes se compose de 33 femmes victimes actuellement (groupe A), de 12 femmes victimes actuellement ayant déjà été hébergées dans le passé (groupe AH), de 26 femmes victimes dans le passé (groupe P) et de 27 femmes non victimes (groupe N). L'âge des participantes et leur niveau de scolarité ne diffèrent pas d'un groupe à l'autre (âge moyen = 35,6 ans ; scolarité moyenne = 12,3 ans). On remarque toutefois que les femmes qui ne sont pas victimes de violence conjugale ont des revenus significativement plus élevés ( $M = 34\ 000$  \$) que les femmes vivant ou ayant déjà vécu de la violence au sein de leur couple (Groupes A ou AH ;  $M = 17\ 100$  \$ et groupe P ;  $M = 17\ 600$  \$) Le nombre moyen d'enfants à la maison est le même pour toutes les femmes ( $M = 1,7$ ).

**TABLEAU 3**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES**  
**GROUPES DE FEMMES**

**TABLEAU 4**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES**  
**GROUPES D'HOMMES**



## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

Les femmes victimes actuellement de violence conjugale (groupes A et AH) ont cependant des enfants plus jeunes en moyenne que les autres femmes ; l'âge moyen de l'aîné étant de 6,45 ans comparé à 10,2 ans (voir les tableaux 3 et 4).

### **Hommes**

- les hommes violents actuellement sont les moins scolarisés

### **Femmes**

- les femmes non victimes de violence conjugale ont les revenus les plus élevés
- les femmes victimes actuellement de violence conjugale ont les enfants les plus jeunes

Étant donné la présence de différences significatives entre les groupes au niveau de certaines données sociodémographiques (scolarité pour les hommes, et revenu et âge des enfants pour les femmes), des analyses de covariance sont effectuées afin de s'assurer que les différences observées entre les groupes sur les variables dépendantes ne sont pas attribuables à des différences sociodémographiques.

## **Expérience de violence conjugale**

Le tableau 5 présente les moyennes et les écarts-types des scores des hommes et des femmes au questionnaire QRC. La présence de violence physique étant le déterminant de l'appartenance aux groupes, seule l'expérience d'abus verbal a été comparée entre les groupes. Les hommes violents et les femmes victimes (groupes A et AH) rapportent plus d'abus verbal que les participants des autres groupes. Deux séries d'analyses multivariées à mesure répétée sur le type de violence ont également été réalisées, une pour les hommes et une pour les femmes. Toutes les femmes rapportent avoir subi significativement plus de violence verbale que de violence physique ( $F = 99,4$  ;  $p \leq 0,001$ ) et les hommes rapportent utiliser plus de violence verbale que de violence physique à l'encontre de leur conjointe ( $F = 63,3$  ;  $p \leq 0,001$ ).

### **Hommes**

- les hommes utilisent plus de violence verbale que de violence physique à l'encontre de leur conjointe

### **Femmes**

- les femmes rapportent être plus souvent victimes de violence verbale que de violence physique

**TABLEAU 5**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES AU QRC**

### **La reconnaissance de la violence faite aux femmes**

Les cotes moyennes ainsi que les écarts-types obtenus à l'ÉVA-Reconnaissance sont présentés au tableau 6. Les analyses démontrent que la covariable de la scolarité a un effet significatif sur le résultat des analyses concernant les hommes ( $F = 7,71$  ;  $p \leq 0,007$ ). Les MANCOVA font ressortir la présence d'un effet simple de la variable groupe chez les hommes ( $F = 4,38$  ;  $p \leq 0,016$ ) ; les hommes ayant terminé une thérapie pour violence conjugale reconnaissent plus la violence émotionnelle que ne le font les hommes violents qui sont en début de thérapie et les hommes n'ayant jamais rapportés avoir été violents ( $F = 5,81$  ;  $p \leq 0,006$ ). De plus, les hommes violents dans le passé identifient un plus grand nombre de comportements violents autres que ceux identifiés par les chercheurs (Autres 1), que ne le font les hommes des groupes A et N ( $F = 6,00$ ,  $p \leq 0,004$ ). De plus, les hommes du groupe P, c'est-à-dire ceux qui ont persévéré dans une thérapie pour violence conjugale dans le passé, identifient un plus grand nombre d'autres comportements violents (Autres 2 ;  $F = 6,00$  ;  $p \leq 0,004$ ) que ne le font les hommes des groupes A et N ( $p \leq 0,05$ ).

Une analyse de la fréquence d'identification de comportements violents (il peut y avoir plusieurs indications de reconnaissance pour le même segment de violence) démontre que les groupes d'hommes ont tendance à se différencier au niveau du nombre de fois qu'ils identifient des comportements violents ( $F = 2,89$  ;  $p \leq 0,06$ ). Ainsi, les hommes du groupe P indiquent 42 fois (écart type = 21,1) la présence de comportements violents tandis que les hommes des groupes A et N indiquent respectivement 32,6 fois (écart-type = 11,6) et 33,1 fois (écart-type = 11,7) la présence de tels comportements durant la présentation des vidéos. Il n'existe par ailleurs aucune différence significative entre les groupes de femmes au niveau de l'évaluation des autres comportements violents (Autres 1 et Autres 2).

Les cotes moyennes ainsi que les écarts-types obtenus à l'ÉVA-Reconnaissance par les femmes sont présentés au tableau 6. Les résultats des analyses de covariance démontrent que la covariable du revenu ( $p = 0,19$ ) n'a pas d'effet sur le résultat des analyses. Les MANOVA font ressortir la présence d'un effet simple significatif au niveau du type de violence identifié ( $F = 45,03$  ;  $p < 0,001$ ). Ainsi, les analyses post hoc révèlent que toutes les femmes qui ont participé à l'étude reconnaissent plus facilement les comportements de violence physique que ceux de violence psychologique ( $p < 0,01$ ). Les analyses ne démontrent aucun effet significatif au niveau des groupes ou d'interaction Groupe x Type. De la même façon, les analyses de variance ne dénotent aucune différence significative entre les groupes au niveau du score total ainsi qu'au niveau des autres comportements violents (Autres 1 et Autres 2).

Les analyses démontrent également un effet significatif pour le Type de violence reconnu par les hommes. En général, les hommes et les femmes reconnaissent plus facilement les comportements de violence physique que les deux types de violence psychologique ( $p \leq 0,01$ ).

**TABLEAU 6**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES À L'ÉVA-RECONNAISSANCE ET**  
**L'ÉVA-SÉVÉRITÉ**

### **La sévérité de la violence faite aux femmes**

Les moyennes et les écarts-types des cotes de sévérité attribuées aux différents comportements cibles se retrouvent au tableau. Les analyses de covariance soulignent le rôle de la scolarité chez les hommes et celui du revenu chez les femmes dans les différences observées. Les MANCOVA démontrent un effet simple significatif pour l'appartenance au groupe tant chez les hommes ( $F = 8,59 ; p \leq 0,004$ ) que chez les femmes ( $F = 5,67 ; p \leq 0,001$ ). Les hommes violents dans le passé (gr P) évaluent plus sévèrement tous les comportements présentés sur vidéo que ne le font les hommes violents (gr A) et les hommes non violents (gr N). Les femmes ex-hébergées toujours victimes (gr AH) évaluent moins sévèrement les comportements de violence physique que ne le font les femmes victimes dans le passé (gr P) et évaluent moins sévèrement la violence émotionnelle que ne le font les femmes des groupes A et P.

Les analyses démontrent également un effet significatif pour le type de violence évalué par les hommes ( $F = 128,4 ; p < 0,001$ ) et par les femmes ( $F = 126,7 ; p < 0,001$ ). En général, chez les hommes comme chez les femmes, la violence émotionnelle est évaluée moins sévèrement que la violence de type domination qui est elle-même évaluée moins sévèrement que la violence physique. Les scores élevés de sévérité sont donc plus associés à la violence physique qu'à la violence psychologique. On ne remarque aucune différence significative entre les groupes au niveau du jugement de la sévérité des comportements distracteurs qui sont généralement évalués plus bas que les comportements cibles.

#### **Hommes**

- les hommes ayant terminé une thérapie pour violence conjugale reconnaissent plus la violence émotionnelle et identifient un plus grand nombre d'autres comportements violents.
- Les hommes violents dans le passé évaluent plus sévèrement tous les comportements présentés sur vidéo que ne le font les hommes violents actuellement et ceux qui ne l'ont jamais été.

#### **Femmes**

- Aucune différence entre les groupes au niveau de la reconnaissance de la violence.
- Les femmes ex-hébergées victimes actuellement évaluent moins sévèrement les comportements de violence physique que ne le font les femmes victimes dans le passé et évaluent moins sévèrement la violence émotionnelle que ne le font les femmes des autres groupes.

En général, les hommes et les femmes reconnaissent plus facilement les comportements de violence physique que les deux types de violence psychologique.

**TABLEAU 7**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ**

### **Liens entre reconnaître la violence et évaluer sa sévérité**

L'examen des corrélations entre la reconnaissance de comportements violents (ÉVA-Reconnaissance) et l'évaluation de leur sévérité (ÉVA-Sévérité) appuie l'hypothèse d'une relation entre ces deux variables (voir Tableau 7). Chez les hommes des groupes A et N, toutes les corrélations sont fortes et significatives. Ainsi, plus ces hommes identifient de comportements violents et plus ils les jugent sévèrement. Par contre, chez les hommes qui ont terminé une thérapie pour hommes violents (gr P), reconnaître la violence physique et psychologique (domination et émotionnelle) est relié au jugement de sévérité de la violence émotionnelle. Cependant, la reconnaissance de la violence physique et de domination n'est pas reliée au jugement de sévérité de la violence physique et de la domination.

Chez les femmes victimes dans le passé, tous les liens entre la reconnaissance de la violence et le jugement de sa sévérité sont forts et significatifs. Chez les femmes présentement victimes de violence conjugale (gr A et gr P), c'est surtout reconnaître la violence psychologique (domination et émotionnelle) qui est lié au jugement de la sévérité. Reconnaître la violence physique ne semble pas être relié au jugement de sévérité de ce type de violence chez les femmes victimes. Enfin, chez les femmes tout-venant, on observe le contraire, c'est surtout la reconnaissance de la violence physique qui est reliée au jugement de la sévérité de tels actes.

Le lien entre les expériences personnelles de violence (QRC ; violence agie chez les hommes et violence subie chez les femmes) et la reconnaissance ou le jugement de sévérité de la violence sur vidéo (ÉVA) est plus important chez les hommes que chez les femmes. Étant donné les faibles scores au QRC des groupes P et N, ce n'est que chez les hommes violents que l'on retrouve des corrélations significatives entre ces deux mesures. Ainsi, plus les hommes violents exercent de la violence physique mineure et sévère à l'encontre de leur conjointe et moins ils identifient de comportements et moins ils les jugent sévèrement ; ces corrélations oscillent entre -0,35 et -0,61 et la majorité d'entre elles sont significatives à  $p < 0,0001$ . Le recours à la violence verbale ne semble pas être relié à la reconnaissance ou à l'évaluation de la sévérité de la violence (voir Tableau 9).

Il existe chez les femmes en général des liens plus faibles entre leur expérience personnelle de violence et leur reconnaissance de la violence et leur jugement de la sévérité. Par ailleurs, plus les femmes ex-hébergées toujours victimes vivent de la violence physique mineure et moins elles reconnaissent les comportements de domination ( $r = -0,71$  ;  $p \leq 0,007$ ). Enfin, les femmes non victimes qui expérimentent de la violence verbale ont tendance à juger plus sévèrement les comportements de domination ( $r = 0,32$  ;  $p \leq 0,053$ ) (voir Tableau 8).

**TABLEAU 8**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-SÉVÉRITÉ ET QRC CHEZ LES GROUPES D'HOMMES**



**TABLEAU 9**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET QRC CHEZ LES GROUPES DE FEMMES**

### Hommes

- Plus les hommes actuellement violents ou non violents identifient de comportements violents et plus ils les jugent sévèrement.
- Chez les hommes qui ont terminé une thérapie pour hommes violents, reconnaître la violence physique et psychologique n'est relié qu'au jugement de sévérité de la violence émotionnelle.

### Femmes

- Chez les femmes victimes dans le passé, tous les liens entre la reconnaissance de la violence et le jugement de sa sévérité sont importants. Chez les femmes présentement victimes de violence conjugale, reconnaître la violence psychologique est fortement lié au jugement de la sévérité. Chez les femmes non victimes, c'est surtout la reconnaissance de la violence physique qui est reliée au jugement de la sévérité de tels actes.

Le lien entre les expériences personnelles de violence et la reconnaissance ou le jugement de sévérité de la violence sur vidéo est plus important chez les hommes que chez les femmes.

### Lien entre recevoir des services psychosociaux et reconnaître et juger les comportements de violence

Afin de déterminer la contribution relative des variables sociodémographiques et des services psychosociaux pour hommes violents sur la reconnaissance et le jugement de sévérité de la violence chez des hommes qui sont ou qui ont été violents, deux analyses de régression multiple ont été effectuées.

Les résultats de la régression sur la reconnaissance de la violence indiquent que la participation à une thérapie pour hommes violents explique un faible pourcentage de la reconnaissance de la violence. Ainsi, avoir suivi une thérapie explique 7 % de la variance dans la reconnaissance de la violence émotionnelle mais n'explique aucune portion de la variance de la reconnaissance de la violence physique et de la domination (voir Tableau 10).

La participation à une thérapie semble mieux expliquer la variance dans l'évaluation de la sévérité. Cette variable explique 5 % de la variance dans les scores de violence physique et 21 % de la variance au niveau de la violence émotionnelle (les hommes qui ont participé à une thérapie jugent plus sévèrement la violence). Elle n'explique pas cependant les variations des scores de sévérité associés à la domination (voir Tableau 11).

Par ailleurs, être victime de violence conjugale ou avoir déjà été hébergée en raison de violence conjugale (gr A, AH, P) ne prédit en rien la reconnaissance de la violence. Cependant, le fait d'avoir été ou d'être victime (gr A, AH, P) prédit 13 % de la variance des scores de sévérité reliés aux abus émotionnels, 5 % des scores reliés à l'abus physique, 7 % de la variance des scores de domination (les femmes qui ont déjà été victime de violence conjugale jugent plus sévèrement la violence) (voir Tableau 12).

**TABLEAU 10**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET DE LA THÉRAPIE POUR**  
**HOMMES VIOLENTS SUR LES SCORES DE L'ÉVA-RECONNAISSANCE : ANALYSES DE**  
**RÉGRESSION**

**TABLEAU 11**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET DE LA THÉRAPIE POUR**  
**HOMMES VIOLENTS SUR LES SCORES DE L'ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE**  
**RÉGRESSION**

**TABLEAU 12**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES FEMMES,**  
**VICTIMISATION ET AVOIR ÉTÉ HÉBERGÉ SUR LES SCORES DE L'ÉVA-SÉVÉRITÉ :**  
**ANALYSES DE RÉGRESSION**

## DISCUSSION

### **Les conditions objectives des populations à l'étude : le revenu et le jeune âge des enfants pour les femmes et la scolarité pour les hommes**

La composition des échantillons des deux études s'est faite sur la base de l'expérience de violence des femmes (comme victimes) et des hommes (comme agresseurs). De fait, c'est le score au CTS ainsi que l'inscription passée ou présente à un service d'aide pour femmes violentées ou pour conjoints violents qui ont déterminé l'appartenance à l'un des groupes. Aucun contrôle a priori des caractéristiques sociodémographiques des participants n'a donc été fait. Des facteurs d'ancrage ont donc eu la possibilité d'opérer dans la composition des différents groupes. Le revenu et l'âge de l'enfant différencient les groupes chez les femmes ; les femmes non victimes ont un revenu deux fois plus élevé que les femmes qui sont actuellement victimes (gr A et AH) et leur aîné est beaucoup plus âgé. Un faible revenu et des enfants plus dépendants sont deux facteurs qui accentuent la vulnérabilité des femmes ; ce sont des conditions objectives qui accentuent la dépendance au conjoint, limitent l'autonomie des femmes et les possibilités de prendre la décision de quitter son partenaire. Rappelons aussi que la violence physique est plus probable dans les familles dont le revenu est bas (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996 ; Rinfret-Raynor, Cantin et Riou, 2002). Cela nous indique l'importance des facteurs socio-structurels dans l'étiologie de la violence faite aux femmes ; le manque de ressource et la responsabilité plus grande des femmes dans l'éducation des enfants pourraient se conjuguer pour créer une situation particulièrement dangereuse (Chamberland, 2003).

Le facteur d'ancrage qui semble avoir opéré pour les hommes est différent ; seul le niveau de scolarité distingue le groupe d'hommes qui sont en début de thérapie des autres hommes. Aucune différence n'est observée entre les groupes d'hommes violents dans le passé qui ont persévéré dans leur thérapie et ceux qui rapportent ne pas recourir à l'agression physique. Ce constat est intéressant ; la non-violence chez les hommes serait dans cette étude davantage associée à des facteurs culturels que structurels. Ces déterminants renvoient directement aux capacités cognitives et de traitement de l'information sociale des sujets ; c'est un objet central de cette recherche. Dans l'étude de Roy et Rondeau (1997), le groupe d'hommes non violents est le seul qui inclut des hommes qui ont poursuivi des études au niveau universitaire ; toutefois, les revenus des hommes non violents sont les plus élevés. En outre, Hasting et Hamberger (1997) ont constaté que des hommes qui persévèrent dans leur démarche thérapeutique sont plus susceptibles d'être plus âgés, d'avoir un emploi, de ne pas être judiciairisés ainsi que de ne pas avoir un dossier pour offense en raison d'abus de drogues ou d'alcool.

### **La victimisation des femmes**

La composition des groupes s'est faite sur la présence ou non d'agressions physiques. Il était donc attendu que les groupes cliniques soient davantage impliqués dans des relations physiquement plus violentes. De plus, femmes et hommes rapportent respectivement subir ou commettre plus d'agressions psychologiques que physiques<sup>16</sup>. Ce constat est largement appuyé par les études épidémiologiques existantes. D'autres chercheurs ont également constaté que la violence psychologique, même si elle est plus invisible dans sa nature, est parfois plus dommageable que la violence physique (Cascardi et Vivian, 1995 ; Gagné, 1999). De plus, les femmes (gr A et AH) et les hommes (gr A) les plus à risque sont ceux qui mentionnent être davantage impliqués dans des relations psychologiquement violentes. Roy et Rondeau (1997) ont en effet noté que les hommes violents dont les cas sont judiciairisés sont ceux qui manifestent le plus haut niveau d'abus psychologique, tel que mesuré par l'Abusive Behavior Inventory (Shepard et Campbell, 1992 dans Roy et Rondeau, 1997). Dans cette étude, aucune différence significative n'est observée entre le groupe d'hommes non violents et le groupe d'hommes violents en début de thérapie mais dont le cas n'est pas judiciairisé. Nous n'avons malheureusement pas d'information si les hommes du groupe A de notre étude sont ou non judiciairisés. Hasting et Sugarman (1999) ont aussi établi que plus les jeunes adultes provenant d'un échantillon tout-venant rapportent agresser physiquement leur partenaire plus ils mentionnent avoir aussi recours à l'agression psychologique. Les hommes sont également plus susceptibles de recourir à de multiples formes d'agression.

### **La conception de la violence conjugale**

La conception de la violence, qu'elle soit physique ou psychologique, s'élaborerait autour de trois paramètres : l'intention<sup>17</sup>, la nature des comportements ainsi que l'impact sur la victime (Gagné, 1999 ; Ouellet et Clément, 1996 ; Portwood, 1998). Dans ces études, nous avons examiné la capacité de femmes et d'hommes à discriminer des comportements violents de manière spontanée et plus réfléchie. Nous nous sommes donc centrées sur la nature des comportements qui définissent le schème de violence chez une population clinique d'adultes à risque et tout-venant. La conception de la violence conjugale est mesurée de deux façons : la capacité de l'adulte à reconnaître et percevoir des conduites violentes (ÉVA 1) ainsi que le jugement du degré de violence qu'ils associent à ses différentes manifestations (ÉVA 2). L'intégration de ces deux évaluations donne accès aux schèmes de violence des individus. Les très fortes corrélations observées entre les scores de l'ÉVA 1 et l'ÉVA 2 indiquent que plus un adulte reconnaît facilement des conduites violentes plus il définit la violence de manière élargie.

Le traitement de l'information des sujets autour de la violence s'opèrerait de manière intégrée, impliquant à la fois des processus automatiques et spontanées (ÉVA 1) et des cognitions plus réfléchies (ÉVA 2). Ainsi, l'attention sélective à certains stimuli favorise le rappel de schèmes préexistants. Des contenus remisés dans la mémoire sont rappelés (accès au schème),

l'information nouvellement traitée confirmant bien souvent les structures de pensée déjà constituées (confirmation du schème). Ainsi, l'ÉVA 1 permet de mesurer comment un adulte porte attention aux phénomènes de violence ; cela permet en somme d'évaluer l'accès aux schèmes préexistants organisés autour de la violence conjugale. Les adultes qui reconnaissent plus de conduites violentes sont vraisemblablement plus schématiques autour de ce thème (Markus et Zajonc, 1985). Ainsi, la diversité des associations construites autour du phénomène de la violence alimente les contenus des représentations du sujet. L'ÉVA2 permet de préciser les contenus associés au schème « violence conjugale ».

Toutefois, catégoriser une conduite violente dépend aussi des intentions attribuées à l'agresseur ainsi que l'impact inféré ou constaté chez la victime. Ainsi, la perception de la violence est non seulement influencée par la diversité des comportements qu'une personne associe à ce phénomène mais aussi par les attributions d'intention et d'effets chez les protagonistes. Cette recherche permet d'explicitier ce qui a été ou pas étiqueté comme étant violent ; nous ne connaissons pas toutefois quelles sont les informations traitées qui ont déterminé les processus d'attention et de catégorisation.

### **Les agressions physiques reconnues comme étant plus violentes que les agressions psychologiques**

Chez les hommes comme chez les femmes, les agressions physiques sont les plus souvent reconnues et sont jugées plus violentes que les agressions psychologiques. Ainsi, dans une très grande majorité de cas, les sujets associent, de manière spontanée et réfléchie, les agressions physiques à de la violence. Le consensus est beaucoup moins grand lorsqu'il s'agit de violence psychologique. Ces résultats confirment les études déjà réalisées sur le sujet ; les comportements de contrôle et de domination sont jugés moins sévèrement par les adultes des études de Ehrensaft et Vivian (1999) et de Malo, Chamberland *et al.* (2002). De plus, dans notre recherche, ce sont les agressions émotionnelles qui sont considérées comme les moins violentes. Et pourtant, dénigrer, humilier, insulter ou abaisser sont les manifestations les plus souvent évoquées pour désigner ce qui est le plus blessant chez les hommes et les femmes de l'étude de Ouellet et Clément (1996). Pour intégrer les agressions psychologiques à de la violence, il est essentiel de percevoir l'impact de ces conduites sur les individus. Ainsi, le concept d'impact serait central pour associer une agression psychologique à de la violence. On réfère alors aux notions de blessure, de destruction, de dévalorisation, de perte ou de séquelle ; ces menaces compromettent le sentiment de sécurité émotionnelle et le développement des personnes. En fait, le schème de violence psychologique est souvent construit sur la base de contenus fortement associés à la violence physique : « l'agression psychologique équivaut à un coup, mais un coup invisible... [qui] atteint l'intégrité psychologique, affective, morale et même spirituelle » (Gagné, 1999, p. 67). Conformément aux théories des représentations, le schème violence est structuré d'abord autour de la violence physique ; c'est le noyau central de notre représentation sociale de la violence (Abric, 1976).



## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

Autour de ce noyau, coexistent des éléments plus périphériques dont la stabilité varie selon leur proximité avec les éléments centraux de la représentation. La violence psychologique serait à cet égard un élément plus périphérique de la représentation sociale de la violence ; l'agression émotionnelle serait la conduite la moins souvent associée à une manifestation de violence, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.

Toutefois, chez les hommes violents dans le passé (gr P), considérer l'agression émotionnelle comme un indicateur de violence est associé à une capacité accrue à reconnaître la violence sous ses différentes formes. On peut supposer que la sensibilité plus grande à percevoir la violence émotionnelle témoigne d'une compétence particulière à discriminer les formes les plus subtiles de violence privée. Chez les femmes victimes (gr A et AH), la capacité à reconnaître la violence psychologique (le contrôle et l'agression émotionnelle) est associée à une définition plus élargie de la violence conjugale.

### **Expérience de violence et conception de la violence conjugale**

#### *Les femmes*

Les femmes victimes dans le passé qui ont bénéficié d'une ressource d'hébergement (gr P) ne reconnaissent pas davantage de comportements violents que ne le font les autres groupes de femmes. Avoir reçu de l'aide d'une ressource pour femmes violentées ne prédit pas la conception de la violence des femmes. Toutefois, subir de la violence est associé au jugement des femmes à propos de la violence privée (cognition réfléchie). Ce constat est nettement plus marqué pour le groupe de femmes encore violentées, et ce, malgré qu'elles aient reçu de l'aide dans le passé (gr AH) ; elles associent moins de comportements, tant d'agressions physiques que psychologiques (particulièrement les agressions émotionnelles), à des manifestations de violence (ÉVA2). Ainsi ces femmes qui vivent encore des épisodes de violence conjugale sont celles qui démontrent le niveau de conscience le plus bas. De plus, spécifiquement dans ce même groupe, subir de la violence physique est très fortement associé à une faible reconnaissance du contrôle comme forme de violence. Ainsi, le faible niveau de conscience et d'élaboration cognitive de la femme peut être un facteur qui contribue à l'aliénation de la femme et ainsi maintenir sa position de subordination face à son partenaire. Les comportements de contrôle, prédominants chez l'homme violent, seraient même une composante essentielle de la violence conjugale ; les femmes violentées physiquement sont ainsi bien souvent aussi dominées (Ruthers et O'Leary, 1993 ; Tolman, 1989). Ainsi, les femmes objectivement vulnérables sont souvent celles qui ne se perçoivent pas en danger ; même si elles reconnaissent le risque pour une femme de retourner vivre avec un conjoint violent, elles ont parfois de la difficulté à l'envisager pour elles-mêmes (Martin *et al.*, 2000). À cet égard, les études qui ont porté sur les femmes qui ne quittent pas leur conjoint violent sont ici pertinentes. Des attitudes tolérantes face à la violence, une faible estime de soi, une conception des rôles traditionnels, un investissement et un engagement intense, un sentiment amoureux excessif de même qu'un manque d'alternatives, comme se retrouver seule et pauvre, sont des

facteurs qui sont généralement associés au fait de ne pas quitter un conjoint violent ou encore de protéger une relation violente (Damant, Paquet, Bélanger et Dubé, 2001 ; Fernet, 2002).

### *Les adolescentes*

Les représentations de l'amour pourraient même subjuguer les femmes et contribuer à occulter la violence qu'elles subissent. Fernet (2002) a en effet constaté que des adolescentes violentées adhèrent à une conception idéalisée de l'amour et que l'attachement intense et fusionnel face à leur partenaire altère sérieusement leur capacité à prendre conscience de leur victimisation. Ainsi, une conception romantique ou absolue de l'amour pourrait réduire la capacité à reconnaître la violence ; l'attention et la vigilance des jeunes filles est centrée sur les puissantes forces d'attraction de l'amour qu'elles éprouvent au détriment de leur réalité de violence et des souffrances que leur relation leur fait vivre. L'amour est alors aveuglant. Ces constats pourraient aussi s'appliquer aux femmes plus âgées. Goldner *et al.* (1990) ont examiné en profondeur les perceptions de couples en thérapie qui vivent de la violence. Malgré les conflits destructeurs qui les déchirent, homme comme femme sont également, voire paradoxalement, attirés l'un envers l'autre. Elles constatent l'incroyable pouvoir des liens d'attachement et de loyauté qui les enferment, étrangement motivés par la réparation des blessures passées et par l'alliance face aux contraintes du monde extérieur. La violence est alors ignorée, minimisée ou encore ne constitue pas une raison suffisante pour mettre un terme à la relation. Le déni, la banalisation, la rationalisation et la surresponsabilisation sont dans ce contexte des stratégies d'ajustement (coping) pour préserver la relation. L'évitement (des conflits ou des proches) et l'espoir que cela change font également partie du répertoire d'adaptation des jeunes interviewées par Fernet (2002). Toutefois cette chercheuse met aussi en évidence que la décision de quitter son partenaire survient lorsque l'amour s'effrite ; les adolescentes sont alors plus ouvertes aux feedbacks de leur entourage et perçoivent davantage la violence qu'elles subissent de leur partenaire. La décision de quitter son conjoint est souvent un phénomène évolutif ; la rupture définitive survient bien souvent après plusieurs tentatives de se séparer (Schulle *et al.*, 1988). Il est donc possible que les femmes du groupe AH s'inscrivent dans un tel processus.

La recherche de Damant *et al.* (2001) réalisée auprès de femmes victimes de violence conjugale qui persévèrent dans leur démarche judiciaire est également pertinente pour comprendre les perceptions et représentations de la violence conjugale de ces femmes. Ces chercheuses ont identifié trois grandes catégories de femmes selon le niveau d'empowerment et de conscientisation qu'elles démontraient face au système judiciaire : des femmes en déficit de pouvoir, celles qui manifestent plus clairement une réelle prise de conscience de leur situation de victimisation et, enfin, celles qui semblent avoir véritablement expérimentées un gain de pouvoir. Les femmes qui manifestent de la peur, de l'impuissance, de la confusion, qui conçoivent leur difficulté comme l'expression d'un problème de couple et qui tentent de trouver un consensus dans leur couple ou qui souhaitent rétablir la paix sont celles qui ne

persévèrent pas dans leur démarche. Chez le deuxième groupe de femmes, on constate une reconnaissance de la réalité de violence conjugale, un espoir de s'en sortir, une tendance à porter une accusation et à attribuer la responsabilité au conjoint, ainsi qu'une propension à se séparer ou déménager. Enfin, les femmes du troisième groupe qui persévèrent à poursuivre leur ex-conjoint rapportent se sentir fière et confiante, démontrent une conscience critique face à ce problème social, manifestent beaucoup d'affirmation de soi et d'auto-détermination et enfin ont plus tendance à collectiviser le problème et ses solutions. Dans notre recherche, les femmes du groupe AH seraient possiblement plus sujettes à ressembler aux femmes du groupe A ; néanmoins leur initiative passée à quitter, même temporairement, leur conjoint pourrait s'apparenter aux comportements des femmes du deuxième groupe. L'absence de différence significative entre les femmes des groupes A et P (femmes tout-venant) laisse suggérer qu'elles sont potentiellement plus similaires aux femmes conscientisées de l'étude de Damant *et al.* (2001). Le manque d'informations sur les démarches judiciaires des participantes limite cependant la portée de cette interprétation. Toutefois, la violence physique subie déclenche le plus souvent la prise de conscience de sa victimisation ; les formes plus insidieuses de violence qu'elle soit psychologique, sexuelle ou économique sont règle générale découvertes en second lieu grâce au travail réalisé dans le contexte d'intervention. (Damant *et al.*, 2001). Dans notre étude, c'est précisément la violence émotionnelle qui est la moins bien définie par les femmes du groupe AH.

### *Femmes tout-venant*

Par ailleurs les femmes tout-venant de notre étude qui subissent le plus d'agressions psychologiques sont celles qui jugent le plus sévèrement les comportements de contrôle d'un homme. Il est possible que le niveau de conscience plus élevé des femmes contribuent paradoxalement à les rendre vulnérables ; leur capacité accrue à percevoir le contrôle peut indiquer une sensibilité plus grande aux tentatives du conjoint à exercer du pouvoir sur elles. Il est également possible que ces femmes soient engagées dans un couple où les relations de pouvoir sont moins asymétriques. Alors que dans les couples plus structurés de manière patriarcale, la violence est l'expression d'une domination sur la femme, la violence dans les couples plus égalitaires refléterait possiblement l'expression de conflits dont les enjeux sont les tentatives de contrôle entre les conjoints. L'exercice du pouvoir de l'homme engendrerait alors plus de résistance que de soumission de la part de la femme. Le niveau élevé de violence psychologique subi par ces femmes du groupe N (qui rappelons-le provient d'un échantillon non clinique) pourrait être en partie expliqué par leur confrontation et leur résistance à des conduites aversives de leur conjoint. Les luttes pour le pouvoir seraient des déclencheurs importants d'agressions conjugales chez les couples plus égalitaires ; ainsi les femmes qui adhèrent à une conception égalitaire des rôles sexuels ne sont pas à l'abri de la violence de leur conjoint. Coleman et Straus (1986) ont constaté que 54 % des couples interviewés rapportent des conflits associés au contrôle. En fait, les tentatives de contrôle seraient les raisons les plus régulièrement constatées dans la littérature pour expliquer le déclenchement

d'un épisode violent dans un couple (Umberson *et al.*, 1998). En fait, il existe une possibilité sérieuse que des femmes croyant à l'égalité dans le couple soient même plus exposées à la violence (Hotaling et Sugarman ; 1990). Cela pourrait en partie expliquer ce que Johnson (1995) appelle les « common couple violence ». L'ensemble de ces observations appuie l'hypothèse qu'il existerait différentes dynamiques de violence ; la violence la plus sévère se retrouverait dans des couples structurés de manière patriarcale mais des formes de violence plus invisibles, comme la violence psychologique, peuvent se retrouver dans toutes les couches sociales de la population (Riou *et al.*, 1996 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2002). Le recherche de contrôle semble être néanmoins au cœur de ces deux dynamiques.

### *Les hommes*

Les hommes violents dans le passé de l'étude (gr P) sont ceux qui reconnaissent le plus la violence émotionnelle ; c'est la forme de violence en général la moins reconnue par tous les échantillons participant à ce programme de recherche. Ce sont aussi ceux qui détectent plus de comportements violents non ciblés dans cette recherche. Ils démontrent également une définition plus élargie de la violence conjugale comparativement aux deux autres groupes (ÉVA 2). Le groupe d'hommes tout-venant et le groupe d'hommes violents en début de thérapie ne se distinguent sur aucune des deux mesures. Toutefois, les hommes du groupe A qui sont les plus physiquement violents envers leur conjointe reconnaissent et définissent la violence conjugale de manière plus limitée. Ainsi avoir complété une démarche thérapeutique prédit que les hommes jugeront plus sévèrement les agressions émotionnelles envers les femmes. En somme, les hommes qui ont persévéré en thérapie et qui ne rapportent plus avoir recours à l'agression physique sont ceux qui semblent démontrer le plus haut niveau de conscience face à la violence privée ; ils rapportent également peu agresser psychologiquement leur conjointe. Malheureusement le point de vue de leur partenaire n'a pas été colligé ; c'est une des limites de cette étude compte tenu que les femmes ont tendance à rapporter plus d'incidents de violence que leur conjoint (Gondolf, 2002 ; Dobash *et al.*, 2000 ; Ouellet, Linsay et Saint-Jacques, 1994)<sup>18</sup>.

Les conditions associées à l'efficacité des interventions auprès des conjoints violents de même que les recherches portant sur les facteurs associés à la persévérance en traitement sont ici pertinentes. Les hommes qui forment le groupe P font partie de la population d'hommes qui poursuivent leur démarche jusqu'au bout ; 62,4 % des hommes inscrits au programme qui ont participé à la recherche de Rondeau, Brochu, Lemire et Brodeur (1999) ont abandonné leur thérapie<sup>19</sup>. Compléter une thérapie est en soi un facteur d'influence souvent intimement associé à l'efficacité des thérapies ; les hommes qui récidivent le moins sont ceux qui poursuivent leur thérapie (Stacey et Shupe, 1984 ; Hamberger et Hasting, 1988 dans Rondeau *et al.*, 1999 ; Gondolf, 2002). Les principaux facteurs d'influence de la persévérance ou de l'abandon examinés dans différentes recherches seraient d'ordre personnel, reliés à l'ancrage social ainsi qu'associés à la famille et au réseau social informel et formel. Ainsi être moins âgé, avoir un

revenu peu élevé, un statut d'emploi instable et précaire, une faible scolarité, consommer de l'alcool ou des drogues, être sévèrement violent, être peu motivé par la thérapie sont des facteurs associés à l'abandon (Rondeau *et al.*, 1999 ; Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis, 2000 ; Gondolf, 2002 ; Turcotte, 2002). Démontrer un haut niveau de détresse et exprimer le besoin de changer, dès la phase d'accueil, avoir été témoin de la violence des parents<sup>20</sup>, avoir plus de deux enfants avec la partenaire et bénéficier du soutien social de son réseau et particulièrement de sa conjointe sont des éléments positifs d'influence. La judiciarisation des cas et les pressions institutionnelles qui déterminent grandement le caractère volontaire de la participation et le niveau extrinsèque de la participation au programme sont des facteurs d'influence plus ambigus ; ils sont parfois associés positivement à la persévérance et parfois à l'abandon. Dans notre échantillon, les hommes du groupe P et N ont un niveau de scolarité supérieur au groupe A ; rappelons que le niveau de scolarité influence significativement les scores à l'ÉVA 1 mais surtout l'ÉVA 2 (cognitions réfléchies). Aucune différence entre les groupes n'est toutefois constatée pour l'âge ou le revenu, bien que les revenus des groupes P et N soient nettement supérieurs à ceux du groupe A. D'ailleurs, le revenu prédit les scores à l'ÉVA 1 qui évalue les cognitions plus automatiques. De plus, les hommes du groupe P sont beaucoup moins insatisfaits de la relation avec leur partenaire que les hommes du groupe A qui, rappelons-le, sont en début de démarche ; à cet égard, les hommes du groupe P se comparent à ceux du groupe N. Ainsi, même si nous n'avons pas d'informations sur toutes les variables prédictives de la persévérance en thérapie, les données disponibles sur les hommes du groupe P révèlent qu'ils sont dans une position plus avantageuse que ceux du groupe A. En somme, le mode de vie des hommes du groupe P semble présenter des indices de plus grande stabilité que celui du groupe A. Ces hommes possèdent donc des caractéristiques ou des ressources qui ont favorisé leur maintien dans le programme ; par voie de conséquence, la probabilité qu'ils soient exposés aux ingrédients actifs de changement contenu dans la thérapie s'en trouve plus élevée. Rondeau *et al.* (1999) constatent même que 2 hommes sur 3 qui complètent leur démarche dans les programmes où ont été recrutés les hommes des deux premiers groupes ont tendance à prolonger leur cheminement dans le contexte de post-programme, augmentant d'autant la durée de l'intervention et la probabilité que les processus et changements mis en place se maintiennent et s'approfondissent. Nous n'avons malheureusement pas colligé cette information pour les hommes du groupe P.

### **L'importance de l'environnement thérapeutique**

L'environnement thérapeutique est aussi névralgique tant pour expliquer la persévérance que le changement positifs observés chez les hommes violents : l'accès au service, la durée du programme, la qualité de l'accueil, le climat du groupe, la congruence entre les besoins et la réponse thérapeutique, l'alliance thérapeutique qui se tisse progressivement avec l'intervenant et le conjoint violent mais aussi bien sûr le contenu du programme (Dobash *et al.*, 2000 ; Gondolf, 2002 ; Rondeau *et al.*, 1999 ; Turcotte, 2002).

Bien que nous n'ayons pas d'informations spécifiques ou détaillées sur les relations thérapeutiques et le contenu des programmes complétés par les hommes du groupe P, il est très possible que l'exposition à l'environnement thérapeutique puisse en partie expliquer la capacité plus grande des hommes du groupe P à détecter et concevoir la violence dans ses formes les plus subtiles. En effet, les mesures de l'ÉVA détectent particulièrement bien la compétence d'un adulte à reconnaître la violence ainsi que de la définir de manière plus ou moins étroite. Les approches qui s'avèrent les plus efficaces sont précisément celles qui insistent sur 1) la reconnaissance de la violence dans ses différentes formes physiques et psychologiques ; 2) la reconnaissance de sa propre violence ; 3) le fait que la violence soit un abus de pouvoir et un instrument de contrôle ; 4) la diminution effective des comportements violents ; 5) la responsabilisation de ses conduites violentes (s'attribuer la cause des problèmes ainsi que des solutions) ainsi que 6) l'acquisition d'alternatives à la violence comme la communication, le respect de sa conjointe ou différentes habiletés pro-sociales. Le dénominateur commun à plusieurs programmes efficaces implique de déconstruire les rationalisations qui font que l'homme nie ses comportements, minimise leur gravité, tolère ou légitime leur présence, l'excuse et l'innocente ou blâme sa conjointe ; les processus de changements renforcés visent précisément à reconstruire un cadre d'interprétation des situations sociales intimes qui favorisent non seulement la diminution de la récurrence de la violence mais aussi l'installation de repères cognitifs qui rehaussent le niveau de conscience de l'homme (Dobash *et al.*, 2000 ; Turcotte, 2002). Cela se fait en parlant, en écoutant, en réfléchissant et en apprenant de soi et des autres. Les perspectives féministes et d'oppression de genre et les approches psychosociales comme les théories cognitives, comportementales et humanistes constituent les cadres de référence les plus prometteurs (Dobash *et al.*, 2000 ; Gondolf, 2002 ; Turcotte, 2002). Certains éléments de l'intervention de groupe ainsi que l'utilisation d'une approche transthéorique du changement pour adapter les interventions selon le stade de changement dans lequel se situe l'individu contribueraient à accroître l'efficacité des interventions (tant au plan de la persévérance que de l'arrêt ou de la diminution de l'agir violent) (Dobash *et al.*, 2000 ; Gondolf, 2002 ; Turcotte, 2002).

En somme, les processus de changement activés par les interventions jugées les plus efficaces reposent sur les changements cognitifs et les changements comportementaux. À cet égard, la mesure de l'ÉVA peut s'avérer particulièrement sensible pour détecter ces changements. La reconnaissance de la violence ainsi que la définition du schéma qui lui est associé sont des cibles d'intervention explicitement abordées dans bon nombre de programmes ; ce sont même les premières acquisitions que font les hommes après leur intégration au groupe (Turcotte, 2002). Se responsabiliser à l'égard de cette violence est toutefois plus difficile ; ce sont les hommes qui sont à mi-parcours, à la fin du programme ou même en prolongement de thérapie qui ont plus tendance à s'attribuer le problème comme les solutions ; l'attribution serait un processus cognitif plus difficile à changer que la reconnaissance de la violence. On peut ainsi détecter de la violence, admettre avoir été soi-même violent mais aussi se disculper de la responsabilité des causes comme des conséquences de la violence sur ses proches.

Il est en somme possible que l'intervention dont ont bénéficié les hommes du groupe P ait modifié leurs attitudes face à la violence, la perception de son « utilité » et aussi la capacité de détecter son impact négatif sur la victime. Les témoignages des hommes et des femmes interviewés dans l'étude de Dobash *et al.* (2000) reflètent avec éloquence le fait que les hommes ont appris non seulement à mieux s'observer mais aussi à observer les autres. Leur capacité à percevoir les sentiments de leur conjointe et les effets de leurs comportements sur celles-ci est d'ailleurs palpable dans les propos que ces hommes tiennent dans le volet plus qualitatif de l'évaluation du programme. Les bénéfices et les coûts ne sont plus exclusivement formulés en fonction d'intérêts exclusivement personnels ; les proches sont aussi considérés (la partenaire et les enfants). L'homme apprend en sorte à se changer mais aussi à se voir dans une relation. C'est, selon Turcotte (2002), le niveau le plus élevé de conscientisation.

Nedegaard et ses collègues (1997) ont soumis des scénarios relatant des conflits de couples à trois groupes d'hommes ; les conjoints violents de leur échantillon sont ceux qui perçoivent que l'agression physique ou psychologique est plus utile comparativement aux conjoints en détresse maritale mais non violents ou aux conjoints non en détresse et non violents. Lorsqu'invités à imaginer différentes solutions aux conflits, les trois groupes ne diffèrent pas sur le nombre d'options envisagés. Toutefois, ils se distinguent dans leur compétence à évaluer les différentes réactions de la partenaire ; c'est le groupe contrôle qui manifeste la plus grande habileté à discriminer les réactions les plus prosociales. Cette discrimination suppose que l'individu ait des repères pour juger des conséquences de ses comportements ; la perception de l'impact est une dimension importante dans la conception de la violence chez une personne. À l'instar des constats de Gortner *et al.* (1997), les conjoints violents sous-évaluent les conséquences de leurs conduites violentes. Rappelons néanmoins que les attitudes reliées à la violence (conséquences perçues ; perception des normes du réseau) n'étaient pas directement reliées à la récurrence de conduites violentes chez le groupe d'hommes violents de l'étude de Tolman et de ses collègues (1996). La perception que le comportement agressif est sous contrôle ainsi que l'intention de ne pas y recourir sont de meilleurs prédicteurs de la non-récurrence. Dans ce cas, ce seraient les dimensions conatives de l'attitude (intention comportementale) et les processus d'attribution (lieu de contrôle interne et cause contrôlable) qui seraient le plus déterminant. C'est pourquoi la prévention systématique de la récurrence par des techniques de substitution à la violence d'inspiration cognitivo-comportementale (journal de bord, un temps d'arrêt, lâcher prise) sont des composantes nécessaires à l'intervention (Dobash *et al.*, 2000 ; Gondolf, 2002 ; Turcotte, 2002). Ils complètent bien le travail de conscientisation suscité dans la démarche thérapeutique et font en sorte que, pour paraphraser Balzac, ces hommes ne « passent pas les trois quarts de leur vie à vouloir sans faire et à faire sans vouloir. »

### En somme

En somme, la compétence plus grande des hommes du groupe P à reconnaître de manière plus spontanée les formes les plus subtiles de violence ainsi qu'à définir (de manière réfléchie) plus sévèrement une variété d'agressions physiques et psychologiques peut s'expliquer par le fait que 1) ces hommes présentent a priori des caractéristiques qui aient favorisé leur persévérance dans cette difficile démarche (ce qui est en soi une condition fortement associée à l'efficacité du programme) et que 2) les éléments abordés dans les thérapies sont fonctionnellement reliés à la mesure de l'ÉVA, qui serait un indicateur du niveau de conscience de l'adulte face aux situations de violence conjugale. La plus grande capacité à reconnaître la violence émotionnelle indique que la perception des hommes de ce problème social est nuancée et subtile. Certaines indications laissent supposer que les hommes qui complètent une démarche thérapeutique recourent non seulement moins à la violence physique mais seraient aussi moins psychologiquement violents ; ils diminuent aussi leurs conduites de contrôle et d'intimidation envers leur conjointe (Dobash *et al.*, 2000). Toutefois ces observations ne sont pas corroborées par l'évaluation de Ouellet *et al.* (1994).

Néanmoins, il est troublant de constater que les scores du groupe N ne se distinguent pas de ceux du groupe A ; la capacité à reconnaître les manifestations les plus subtiles de violence (agressions émotionnelles) des hommes tout-venant est semblable à celle des hommes qui proviennent d'un échantillon clinique en tout début de leur démarche thérapeutique ; les schèmes auxquels ils réfèrent pour définir ce qui est violent ne semblent pas non plus différer. Deux explications sont potentiellement utiles pour comprendre ces résultats : les biais méthodologiques associés au CTS et les influences sociales. On peut s'interroger sur le recours au CTS pour mesurer l'expérience de violence des participants. Bien qu'il demeure encore l'instrument le plus utilisé, il semble plus fiable pour estimer la violence à titre de victime que comme agresseur (Sugarman et Hotaling 1997) ; les hommes du groupe A étant a priori identifiés comme agresseurs et recevant de l'aide précisément pour leurs comportements violents ont moins intérêt à occulter cette réalité ; c'est d'ailleurs un des premiers objectifs abordés à l'accueil : l'admission de ses comportements violents (Turcotte, 2002). Il n'en va pas de même pour les hommes du groupe N. De plus, les femmes ont aussi plus tendance à rapporter la violence que ne le font les hommes (Szinovacz et Egley, 1995 ; Dobash *et al.*, 2000) ; nous n'avons malheureusement pas accès aux points de vue des femmes qui ont été les partenaires des hommes des trois groupes dans la dernière année. Les données rapportées par les deux membres du couple seraient aussi plus exactes que lorsqu'un seul partenaire est questionné (Szinovacz et Egley, 1995). Enfin, la validité de la mesure dépend de la capacité du sujet à reconnaître la violence qu'il subit ou qu'il commet ; le niveau de conscience des adultes influence ainsi la qualité des estimations produites ; rappelons que les scores à l'ÉVA pour ce groupe sont comparables à ceux du groupe A. En somme, des doutes sérieux peuvent ainsi remettre en question la fidélité du rapport de la violence chez les hommes du groupe N pour des raisons de désirabilité sociale ou de capacité réduite à observer sa propre violence.



### **L'importance de l'influence sociale**

L'influence sociale peut aussi s'exercer. L'effet peut toutefois être paradoxal en abaissant le risque de violence effective dans le couple mais aussi en soutenant les idéologies sexistes qui maintiennent la probabilité que les rapports intimes soient encore dangereux. Des mesures systématiques pour contrer la violence familiale, par le biais des exhortations à la non-violence conjugale, massivement exprimées d'abord par les groupes de femmes puis par les institutions sociales dans les vingt dernières années (Lavergne, 1998), pourraient en partie expliquer le bas niveau de conduites violentes rapportées par des hommes tout-venant. Mais cette même société, encore fortement organisée selon le genre, pourrait aussi en partie expliquer l'absence de différence des scores de l'ÉVA chez le groupe A et N ; elle contraint les femmes, comme les hommes, dans des rôles sociaux stéréotypés (Turcotte, 2002). Ces contraintes non seulement limitent encore leur accès aux différentes opportunités sociales chez les femmes mais favorisent l'apprentissage de l'empathie. C'est plutôt l'inverse chez les autres : les opportunités sociales sont plus ouvertes mais l'expression de soi, l'apprentissage d'alternatives non violentes ainsi que la prise de conscience des bienfaits de l'intimité, de l'égalité et du respect des femmes sont peu encouragés. La réalité est perçue à travers le prisme de l'intérêt personnel au détriment de la relation et du rapport aux autres. Il n'est alors pas surprenant que la perception des impacts de la violence sur autrui soit négligée au profit du bénéfice personnel, contingent à l'utilisation de l'agression pour atteindre ses propres fins (Dobash *et al.*, 2000). Les programmes pour hommes violents ne sont pas uniquement axés sur la prévention de la récurrence ou l'arrêt d'agir. Ils invitent aussi à questionner les référents cognitifs des hommes à propos de soi et des autres. Reconnaître la violence implique qu'on soit capable non seulement d'avoir un vocabulaire pour nommer et identifier ses différentes manifestations (ce qui est un des objectifs des programmes) mais aussi de détecter les impacts de ces conduites sur autrui. Il est alors possible que bien des hommes soient à cet égard peu équipés.

Ainsi, les scores au CTS du groupe N sont faibles, soit parce qu'ils ont appris à inhiber ces conduites, soit parce qu'ils ne les rapportent pas délibérément, soit parce qu'ils ne sont pas conscients de leurs actes et qu'ils n'ont pas été repérés par leur environnement social ; rappelons que leurs scores au CTS (agression physique comme psychologique) sont comparables à ceux du groupe P. Leurs comportements peuvent ressembler, du moins en apparence, aux hommes violents dans le passé ; mais leurs cognitions ne diffèrent pas des hommes violents. Ainsi, la conscientisation de la violence privée, très ciblée dans les programmes pour conjoints violents, semble être un défi qu'il reste collectivement à relever. Les programmes développés en santé publique de marketing social sont à cet égard d'une grande pertinence (Poulin *et al.*, 1998).

### **Conception de la violence et ancrage social**

Chez les hommes, le revenu prédit davantage la reconnaissance de la violence (cognition automatique) alors que la scolarité prédit mieux le jugement à propos de la sévérité de ces

conduites (cognition réfléchie). Chez les femmes, le revenu est davantage associé au jugement de sévérité (cognition réfléchie). Kalmers et Straus constatent pour leur part que la victimisation sévère (agression physique sévère) est plus reliée à la dépendance objective des femmes face à leur conjoint alors que la victimisation modérée (agression physique mineure) est davantage associée à des conditions de dépendance plus subjective. Cela suggère que les conditions culturelles et structurelles ne sont pas indépendantes de l'activité cognitive des adultes. Les descriptions de la réalité qui sont en apparence « objectives » sont en fait autant de reconnaissances immédiates d'objectivités qui renvoient à la position sociale de l'adulte. Ainsi, un bon niveau de scolarité et de revenu tant chez les hommes que chez les femmes indique une position sociale plus avantageuse. La conception de la violence serait plus nuancée lorsque les adultes sont mieux positionnés socialement. La précarité économique chez les femmes et le niveau d'éducation et de revenu chez les hommes seraient des éléments possiblement névralgiques dans la construction des repères pour décrire et percevoir les situations de violence. L'objectivation de ce qu'est la réalité conjugale pour un adulte serait façonnée par la manière dont elle est ancrée socialement (Doise, 1990 ; Jodelet dans Lessard 2003). L'ancrage rend familier ce qui n'était pas, en évaluant la nouveauté en fonction d'un cadre de référence. Les processus d'attention, de rétention et de rappel d'information ne sont pas aléatoires. Ils sont gérés par des schèmes déjà emmagasinés dans la mémoire. Or, ces schèmes instruisent sur les fondements idéologiques à partir desquels la personne construit un sens. L'objectivation consiste à sélectionner des informations parmi celles qui circulent à propos d'un objet donné et ainsi les ordonner de manière cohérente. Les interactions avec son milieu mais aussi les contraintes qui lui viennent de ses appartenances sociales multiples orientent et structurent les éléments constitutifs de la représentation (Lessard, 2003). Alors que l'ancrage informe sur les repères préexistants, l'objectivation décrit le processus de catégorisation qui est beaucoup plus qu'une activité cognitive individuelle.

COGNITIONS SUR LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS  
ET RELATIONS ENTRE COGNITIONS  
SUR LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS ET LES FEMMES  
(ÉTUDES 3 ET 4)

**P**ROBLÉMATIQUE :  
**LA CONCEPTION DE LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS**

Lorsqu'un parent croit que la fessée est un comportement non violent, il nous communique sa vision de la réalité, sa manière d'objectiver ce qui est en fait est une représentation de la réalité. Celle-ci est vue à travers un prisme, diront les constructivistes. Elle est naturalisée diront d'autres (Lessard, 2001). À l'image de ce que l'on observe dans le domaine de la violence conjugale, les référents à partir desquels se construisent nos définitions collectives de la violence envers l'enfant sont loin de faire l'unanimité. Et pourtant, ces définitions façonnent considérablement les perceptions et interprétations des interactions sociales ainsi que la capacité d'inhiber les tendances à réagir de manière agressive chez le parent impuissant, déprimé, irrité ou en colère.

**La frontière subtile entre discipliner un enfant et le violenter**

Tout comme ce que nous observons dans la littérature sur la violence conjugale, la violence envers un enfant est d'abord associée aux seules agressions physiques qui laissent des marques (Ney, 1987 ; Berger, Knutson, Mehm et Perkins, 1988). La nature des conduites (agressions physiques) ainsi que la sévérité de l'impact (blessure physique grave) constituent les éléments du noyau central de la représentation collective de cette violence. Pour les 207 étudiants sous-gradués à qui on demandait d'évaluer leur histoire disciplinaire, une pratique abusive est un comportement parental qui a comme effet de blesser l'enfant (impact) (Bower et Knutson, 1996). Pour la majorité d'entre eux, la fessée n'est pas un acte abusif. Par ailleurs, être frappé avec un objet est généralement perçu comme étant abusif (nature et sévérité). Pour Graziano et Namaste (1990), il existerait des conduites violentes socialement acceptables comme gifler, donner la fessée et même frapper dans un but disciplinaire. Ces auteurs les qualifient pour leur part de conduites violentes sous abusives. Il existerait ainsi un continuum de violence parentale. Pour d'autres chercheurs, les conduites sous abusives sont associées à des formes mineures de violence alors que les conduites abusives sont identifiées comme des formes de violence sévère (Straus, 1979 ; Straus, Gelles et Steinmetz, 1980). D'autres encore vont faire référence au concept de punition corporelle et de punition sévère (« harsh punishment ») (Kelder *et al.*, 1991).

Parmi les milliers d'étudiants questionnés par l'équipe de l'université d'Iowa durant une période de dix ans (Knutson et Selner, 1994), 3 % rapportent avoir été physiquement abusés par leur parent. Cela ne représente qu'un quart des jeunes qui ont rapporté avoir été l'objet de punitions physiques sévères. Se percevoir comme ayant été abusé n'est pas relié à un comportement parental spécifique. C'est plutôt le nombre de différents objets utilisés par le parent ainsi que la gravité des blessures qui servent de repères pour s'auto-étiqueter comme ayant été abusé. La moitié des hommes et des femmes qui ont été disciplinés à l'aide de cinq objets et plus se considèrent victime d'abus physique. Plus ils rapportent avoir été plusieurs fois blessés, plus ils reconnaissent avoir été abusés. Ce n'est qu'un quart des femmes et un cinquième des hommes blessés assez sévèrement pour avoir eu besoin d'assistance médicale, qui considèrent avoir été abusés physiquement par leur parent. Lorsque les blessures infligées ont nécessité deux consultations médicales et plus, cette proportion s'élève aux deux tiers de l'échantillon. En somme, un adulte doit avoir été sévèrement punis pour qualifier de violent ou abusif les comportements des parents. Être conscient d'avoir été abusé physiquement ne semblerait donc pas être un processus automatique. Le défi est d'autant plus grand lorsque l'abus est psychologique.

### Les contenus associés aux représentations de la violence psychologique

Dans l'instrument élaboré par Straus et son équipe, le Conflict Tactic Scale (ou QRC Questionnaire de résolution de conflits), les agressions psychologiques ne sont pas considérées comme étant violentes. Pour ces chercheurs, la violence se limite aux seules agressions physiques. Et pourtant, les mauvais traitements, l'abus physique comme la négligence physique sont souvent accompagnés de maltraitance psychologique reliée à des commissions comme à des omissions : intimidation ou terrorisme, rejet, négligence émotionnelle. Dans l'étude d'incidence québécoises, les intervenants en protection évaluent que ce problème est présent dans près d'un signalement sur 4<sup>21</sup>. Des études populationnelles, tant québécoise qu'états-unienne, estiment qu'environ 80 % des enfants sont agressés psychologiquement. Malo, Moreau *et al.* (2001) constatent que le profil dyadique parent-enfant le plus à risque de maltraitance psychologique fait partie principalement de familles qui reçoivent des services de la protection de la jeunesse.

Giovanni et Becerra (1979) ont demandé à des parents et à des professionnels d'évaluer la sévérité des situations qui impliquaient de l'abus émotionnel : ceux-ci l'ont systématiquement jugé moins sérieux que les cas d'abus physique ou sexuel. Toutefois, Burnett (1993) a examiné le niveau de conscience (« awareness ») de professionnels et de citoyens à propos de ce problème. Parmi les 10 comportements soumis, 9 ont été considérés psychologiquement abusifs : le confinement, l'humiliation publique sévère, le favoritisme (syndrome de Cendrillon)<sup>22</sup>, l'abus verbal sévère<sup>23</sup>, les menaces<sup>24</sup>, l'incitation à la délinquance, le refus de traitement psychiatrique, le manque d'opportunités pour stimuler le développement émotionnel et social<sup>25</sup> et l'environnement familial non chaleureux<sup>26</sup>. Le comportement

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

immoral du parent est le seul qui n'a pas été évalué psychologiquement abusif. Les sujets de cette étude ont aussi jugé ces comportements comme étant des événements suffisamment sérieux pour justifier une intervention.

Trois grandes catégories de violence psychologique émergent de la recherche qualitative de Gagné (1999) à partir d'entrevues en profondeur réalisées auprès de 26 adultes : actes commis, omissions et violence indirecte. Les commissions sont des conduites qui ciblent directement l'enfant avec une intention malveillante ou non de la part du parent : rejet<sup>27</sup>, dénigrement<sup>28</sup>, favoritisme<sup>29</sup>, dureté et sévérité excessive<sup>30</sup>, intimidation, menaces et gestes terrorisants<sup>31</sup>, entrave à la réalisation de soi<sup>32</sup> et contrôle abusif<sup>33</sup>. Les omissions réfèrent à des manques qui ont un caractère chronique et servent bien souvent de toile de fond à des commissions : manque de sensibilité aux besoins, indifférence, abandon. La violence indirecte réfère à des modes de vie du parent et à son état de santé mentale : exposition à la violence conjugale, renversement des rôles, aliénation et corruption<sup>34</sup>. Le comportement immoral du parent est dans cette étude perçu psychologiquement violent. Il y a une convergence quasi-parfaite entre les catégories qui ont émergé du discours des participants et celles qui ont été jusqu'à maintenant construites par la communauté scientifique. Une seule exception à la règle : les participants ont mis en évidence une nouvelle sous-catégorie : le contrôle abusif par manipulation (distinct du contrôle exercé par chantage affectif). Gagné (1999) a, en outre, identifié que l'impact des agressions psychologiques était au cœur de la représentation sociale de la violence psychologique chez les 26 adultes interviewés dans son étude. Il y a violence lorsqu'il y a blessures ou menaces à l'intégrité psychologique. On réfère aux idées suivantes pour concrétiser ce phénomène par essence plus abstrait et intangible :

« la destruction : ça gruge, ça casse, ça écrase, ça abat, ça anéantit ;  
la dévalorisation : ça abaisse, ça rabaisse, ça diminue, ça déprécie, ça disqualifie ;  
la perte : ça gâche la vie, ça fait perdre, ça coupe, ça enlève quelque chose ;  
l'impact, la séquelle : ça fait mal, ça fait souffrir, ça rend pogné, ça traumatise, ça laisse des traces, ça ébranle, débalance, désorganise... » (Gagné, 1999, p. 70)

La violence psychologique est généralement définie en comparaison avec la violence physique (Gagné, 1999). Les valeurs, attitudes et croyances à propos des droits et des besoins des jeunes, du rôle parental et d'une certaine conception de ce qu'est une relation parent-enfant de qualité influencent la conception de ce qui est psychologiquement violent.

### **Les facteurs qui influencent les définitions de ce qui est violent ou maltraitant**

À l'instar du point de vue amené par Gaziano et Namaste (1990), Gagné (1999) établit une distinction intéressante entre des conduites qui menacent le bien-être et la qualité de vie des enfants et celles qui compromettent sa sécurité et son développement : les premières sont qualifiées de violentes et les secondes sont associées à de l'abus. Rappelons aussi qu'à l'instar des travaux de Ouellet et Clément (1996) dans le domaine de la violence conjugale, les

représentations de violence psychologique des participants de l'étude de Gagné (1999) s'organisent principalement autour de l'impact psychologique perçu des conduites sur la victime. L'intention de nuire ou de faire mal ne semble pas une condition nécessaire pour définir une situation comme psychologiquement maltraitante. Portwood (1998) fournit des informations intéressantes à propos des référents sur lesquels les adultes se basent pour juger si des comportementaux sont ou non maltraitants. Dans cette étude, les conduites maltraitantes sont de nature physique, psychologique et sexuelle. À la différence de Gagné (1999), la méthodologie de cette étude est quantitative et déductive. Plus de 300 adultes, dont la moitié sont des parents, ont à établir l'importance de 21 facteurs qui influencent le plus leur jugement lorsqu'ils ont à déterminer un cas de maltraitance. Certains éléments réfèrent aux impacts physiques et psychologiques perçus ou probables ; à la nature, à l'intensité ou à la sévérité des conduites ; à l'intention de l'agresseur ou à l'interprétation qu'en fait la victime ; enfin certains réfèrent à des causes chez l'agresseur qui pourraient éventuellement excuser son geste (santé mentale, alcoolisme, histoire de maltraitance). Les facteurs les plus influents pour construire le jugement des sujets sont d'abord l'impact physique et psychologique, réel ou potentiel sur l'enfant. Ces observations corroborent ce que les participants de l'étude de Gagné (1999) ont révélé ; la reconnaissance de la violence s'effectue d'abord par la perception des conséquences sur la victime. Elles invitent aussi à élargir nos définitions en incluant la notion de conséquences probables ; cet ajout apparaît d'autant plus pertinent pour les situations de violence psychologique où par essence aucune blessure physique n'est discernable (Burnett, 1993). Plusieurs éléments reliés aux conduites comme telles retiennent également l'attention des sujets ; les actes de type sexuel, la fréquence et la sévérité de l'acte sont des informations pertinentes pour élaborer une opinion. L'intention de l'agresseur de même que la signification du geste pour la victime viennent par la suite. Toutefois, Durning et Fortin (1996) déplorent le peu d'importance généralement accordée à l'interprétation que le jeune donne à l'événement dans les situations de maltraitance. Certains facteurs qui pourraient disculper partiellement l'agresseur sont pris en considération, mais dans une moins grande mesure. Les résultats de cette étude laissent penser que le processus de définition de la violence se construit d'abord par la nature et par les conséquences des actes. Certains facteurs contextuels peuvent néanmoins affecter le jugement de la personne.

### Les expériences sociales qui conditionnent ces représentations

Parmi les facteurs sociodémographiques étudiés, le genre du parent est la variable la plus régulièrement associée à une conception restreinte de la violence. Les autres variables sociodémographiques étudiées ne permettent pas de conclure à une association claire entre, d'une part, le revenu, la scolarité ou même l'âge du parent et, d'autre part, une définition plus ou moins étroite de la violence physique ou psychologique (Fortin, 1994 ; Portwood, 1998). Les femmes reconnaissent généralement plus les situations où il y a de la violence parentale de même qu'elles incluent généralement plus de comportements dans ce qui la définit (Burnett, 1993 ; Fortin, 1994 ; Knutson et Selner, 1994). Dans l'étude de Burnett (1993), la seule

catégorie sociale qui discrimine les évaluations des sujets est leur genre. Être parent ou travailleur social (familiarité avec ce problème) ne semblent pas affecter l'évaluation de ce qui est ou non violent psychologiquement. De plus, les femmes de l'étude de Knutson et Selner (1994) sont plus susceptibles de reconnaître leur passé d'abus que les hommes. L'âge ne semble pas non plus être associé à des représentations distinctes de la violence. Toutefois, les professionnels qui ont déjà travaillé avec des enfants maltraités traitent différemment l'information que ceux qui n'ont pas ces expériences ; leur jugement se construit principalement autour de l'impact psychologique et la sévérité des conduites alors qu'ils accordent nettement moins d'importance aux facteurs qui pourraient excuser l'agresseur. Toutefois, les situations ambiguës sont évaluées plus abusives par les non-professionnels.

### **L'histoire de maltraitance**

L'histoire de maltraitance ou de violence est également un déterminant important dans les perceptions et la reconnaissance de la violence parentale. Dans la recherche de Bower et Knutson (1996), les étudiants qui rapportent avoir été l'objet de conduites de violence sévère et qui ne se perçoivent pas avoir été physiquement abusés ont tendance à classer moins d'événements disciplinaires comme abusifs que ceux qui ont été punis physiquement sévèrement mais qui rapportent avoir été victimes d'abus. La non-reconnaissance de sa propre victimisation peut s'ajouter comme facteur de risque : elle peut même être associée à un processus de tolérance et de justification de pratiques disciplinaires problématiques. L'appréciation des conduites de violence mineure est également affectée par l'expérience. Même si la plupart des étudiants de l'étude considèrent la fessée comme un acte non abusif, cette tendance est accentuée lorsque le jeune adulte rapporte avoir lui-même reçu la fessée. Et si, au contraire, une majorité considère que frapper avec un objet est abusif, ceux qui ont été victime d'une telle pratique ont plus tendance à l'évaluer non abusive. Portwood (1998) n'a relevé aucune relation entre, d'une part, une expérience de victimisation et, d'autre part, les contenus à partir desquels on définit la violence et les référents sur lesquels reposent ces définitions. Toutefois, il est possible que les sujets sous-estiment leur propre expérience de violence ou de maltraitance.

### **Les pratiques parentales**

Les pratiques parentales sont aussi associées à la conception de la violence parentale. Dans l'étude de Moreau *et al.* (2001), les jeunes mères considérées à risque et maltraitantes qui rapportent vivre le niveau de stress parental le plus élevé sont celles qui ont une conception de la violence parentale la plus étroite, en particulier lorsqu'il est question d'intimidation mais aussi de rejet. Les grands-mères, également interviewées, définissent de manière encore plus restreintes la violence parentale, particulièrement en ce qui concerne les conduites de rejet. Cette dernière observation laisse suggérer la possibilité que les définitions de la violence s'ancrent aussi dans une histoire familiale.

### Les attitudes parentales

Des croyances tolérantes sont celles qui cautionnent, légitiment et banalisent les pratiques parentales coercitives, les rendant plus acceptables aux yeux des parents (Fortin, 1994). La tolérance à la violence se traduit notamment par une conception plutôt négative de l'enfance, par la tendance à approuver des pratiques disciplinaires coercitives, par la minimisation de la gravité des besoins exprimés par certains comportements négatifs des enfants ou encore, par la non-reconnaissance ou la négation de l'impact du contrôle coercitif sur les personnes (Dodge *et al.*, 1995 dans Fortin, 1994). En résumé, des croyances tolérantes sont celles qui font croire que des pratiques coercitives sont efficaces pour éduquer l'enfant et qu'elles sont sans conséquences négatives pour lui (Straus, 1994).

- « Si on est sévère envers l'enfant, il nous remerciera plus tard » (théories sur les pratiques parentales).
- Les enfants ont besoin d'une bonne poigne d'autorité pour se sentir en sécurité (théories sur les pratiques parentales).
- Une tape sur les fesses n'a jamais fait de tort (théories sur les pratiques parentales).
- Il y a des enfants qui ont besoin de se faire brasser une fois de temps en temps (théories sur les pratiques parentales).
- Les enfants pleurent souvent pour rien (minimisation des besoins).
- Aujourd'hui, les enfants ne respectent plus leurs parents (théorie sur l'enfance).
- Les enfants mentent facilement (théorie sur l'enfance).
- Les enfants n'ont pas de limites (théorie sur l'enfance)<sup>35</sup>.

### Les théories à propos de l'enfance et de l'éducation

Baumrind (1996) a depuis plusieurs années examiné les relations entre la manière dont le parent joue son rôle et le développement des enfants. Trois contextes familiaux ont émergé de ses travaux ; les familles autoritaires, permissives et autocratiques. Dans les familles autoritaires, la conception de l'éducation favorise un positionnement hiérarchique avantageant le parent ; on observe l'inverse dans les familles permissives alors que dans les familles autocratiques, le parent détient l'autorité mais elle est exercée de manière éclairée dans le meilleur intérêt de l'enfant. Dans les sociétés dites avancées, le développement de l'enfant s'avère plus optimal dans la dynamique autocratique (Baumrind, 1996). Ce qui distingue une manière autoritaire d'être parent d'une manière autocratique, c'est l'approche éducative qui est pratiquée : la première se centre plus sur le parent (« parent-centered ») et parfois vers des objectifs à court terme (faire cesser le comportement inapproprié) alors que la seconde prend son appui sur l'enfant (« child-centered »). Ce qui distingue une manière permissive d'éduquer de celle qui serait autocratique c'est le manque d'encadrement de la première et l'exercice de cette fonction dans la seconde. Le parent autoritaire mise davantage sur l'obéissance et le respect de l'autorité. Ces parents sont surtout demandants et peu répondants ; leurs enfants seraient plus retirés et méfiants. Chez le parent autocratique les objectifs de l'éducation sont la socialisation



plus large de l'enfant ; le parent est à la fois répondant et demandant. Leurs enfants seraient plus autonomes, curieux et capables d'autocontrôle. Dans les familles permissives, le parent est surtout répondant ; leurs enfants seraient moins autonomes et moins curieux. Comparativement à des parents dont l'enfant et les relations sont priorisés, les parents qui sont centrés sur leurs propres objectifs seraient plus négatifs et contrôlants ; ils auraient aussi plus recours à des stratégies éducatives punitives (Hasting et Grusec, 1998).

### **L'apprentissage du respect**

Parmi les finalités éducatives régulièrement évoquées par les parents, l'apprentissage du respect des autres est très certainement une priorité qui fait consensus. Dans une conception très hiérarchique des rapports humains, on peut juger qu'un individu est irrespectueux parce qu'il met en péril des statuts ou positions sociales ou encore parce qu'il dévie des normes et conventions sociales préétablies. Selon une conception plus égalitaire, le respect est davantage compris sous l'angle des besoins et droits fondamentaux tels que formulés dans les grandes chartes des droits humains. Par exemple, le comportement d'agresser physiquement un pair (transgression morale) peut être jugé inacceptable parce que l'enfant ne s'est pas conformé aux conventions sociales ou plutôt parce qu'il a blessé et atteint le sentiment de sécurité d'une autre personne. L'accent sur la conformité aux normes ou sur le manque d'empathie et de sensibilité différencie deux ensembles d'attitudes à la base de représentations bien différentes de ce qui est convenu d'appeler le respect. Le parent autoritaire adhérerait davantage aux premiers types de représentations alors que le contenu des représentations du parent autocratique ou même permissif intégrerait un ensemble d'attitudes plus orientées vers la seconde conception de ce que signifie le respect.

Hasting et Rubin (1996) mettent en évidence que des mères ayant des conduites abusives se centrent davantage sur le respect de l'autorité plutôt que sur l'autonomie de l'enfant. Cependant, les mères de l'étude de Trickett et Susman (1988), qu'elles soient dans le groupe abusif ou dans le groupe témoin, révèlent des points de vue similaires à propos des finalités éducatives visées : être heureux, obéir et être honnête. Néanmoins les pratiques parentales des mères étiquetées abusives sont différentes : elles encouragent moins l'indépendance et l'ouverture à des expériences nouvelles notamment les contacts avec la communauté, utilisent moins le raisonnement, recourent davantage à des comportements comme les restrictions verbales et le retrait de privilèges. Ce qui distingue les mères dites abusives avec une histoire de victimisation des mères non abusives avec ou sans histoire de victimisation de l'étude de Caliso et Milner (1992), c'est la présence de croyances éducatives rigides. L'accent est mis sur la loi et l'ordre : l'enfant doit être propre, ordonné, obéissant, être vu mais pas entendu, tranquille, attentif mais ne pas s'exprimer.

### Des attentes de conformité et d'obéissance : une croyance risquée ?

Dans l'étude de Dix et Reinhold (1991) réalisée auprès de mères tout-venant, une idéologie éducative autoritaire mettant l'accent surtout sur l'obéissance de l'enfant est associée à des états émotionnels négatifs ainsi qu'à des styles d'attribution et de communication problématiques. Les mères participant à l'étude de Hasting et Rubin (1996) qui ont des attitudes autoritaires alors que leur enfant a deux ans sont plus susceptibles de s'attendre à ce que leur enfant de quatre ans soit obéissant. Trickett et ses collaborateurs (1991) ont noté que les parents abusifs tolèrent moins bien les comportements autonomes de leurs enfants âgés de 4 à 8 ans. Ces réactions différentes face aux défis que posent les comportements difficiles de l'enfant révèlent beaucoup sur leur connaissance du développement de l'enfant. Les parents autoritaires conçoivent non seulement les enfants comme étant dominés par des motivations égoïstes mais aussi négligent les limites de l'enfant « en voie de développement ». Caliso et Milner (1990) constatent pour leur part que la demande de conformité ainsi que la rigidité cognitive sont des facteurs de risque importants, particulièrement lorsqu'elles sont associées à des états émotionnels négatifs. Pour leur part, les mères à risque de l'étude de Chilamkurti et Milner (1993) s'attendent plus à ce que leur enfant obéisse suite à une intervention disciplinaire, lorsque la transgression est de nature personnelle.

### Des attentes irréalistes ?

Les connaissances et théories implicites du développement de l'enfant façonnent les attentes du parent ainsi que ses attitudes face à la discipline appropriée à exercer dans la situation. Un point de vue largement répandu depuis longtemps est que le parent maltraitant a tendance à entretenir des attentes irréalistes à propos de l'enfant. Kempe *et al.* (1962) ont mis en évidence le fait que ces parents s'attendaient plus ou moins à ce que leur enfant joue un rôle de parent dans la famille (rôle inversé). Steele et Pollock (1974) ont aussi observé que ces parents avaient des attentes élevées. Cependant, d'autres recherches apportent un bémol à ce point de vue ; les parents abusifs ont aussi tendance à avoir des croyances qui les amènent à percevoir le développement de leur enfant comme un processus plus lent (Perry, Wells et Doran, 1983). Toutefois, Azar et ses collègues (1984) n'ont pas observé de différence dans le niveau de connaissance des étapes de développement (« developmental milestone ») ; ils ont par ailleurs constaté que les parents abusifs sont moins réalistes lorsque le comportement attendu est complexe pour l'enfant, compte tenu de son niveau de développement. En outre, certains chercheurs ont constaté que les parents abusifs avaient des connaissances erronées du développement des enfants, les amenant tantôt à percevoir un développement plus lent et tantôt un développement plus accéléré (Milner et Chilamkurti, 1991). Larrance et Twentyman (1983) ont également observé la présence d'attentes plus négatives chez des mères considérées abusives ou négligentes.

Ainsi, les habiletés du parent à inférer conjointement les compétences requises dans une situation problématique donnée ainsi que les habiletés que possède l'enfant eu égard à son âge

ou son état sont déterminantes dans la construction plus ou moins réaliste de ses attentes. En résumé, l'ensemble des recherches révèle qu'une conception de l'éducation centrée surtout sur les besoins du parent plutôt que sur ceux de l'enfant est potentiellement associée à des pratiques disciplinaires coercitives.

### **Approuver des pratiques disciplinaires coercitives**

#### *Les populations tout-venant*

Les croyances du parent à propos de la manière d'éduquer son enfant sont-elles ou non de bons prédicteurs des pratiques disciplinaires? Valoriser ou non la punition physique ou psychologique est-il associé aux conduites parentales? Certains le croient. Quatrone (1985) soutient que les attitudes sont plus souvent congruentes avec le comportement qu'on ne le croit. Plusieurs recherches effectuées auprès d'échantillons tout-venant ou cliniques mettent en évidence des relations directes entre l'approbation de la punition physique et son utilisation (Holden *et al.*, 1995 ; Murphy, Brewin et Silka, 1997 ; Corral-Verdugo *et al.*, 1995 ; Frias-Armenta et McCloskey, 1998). Ces attitudes pourraient générer des processus puissants à la base de la reproduction de la violence intergénérationnelle (Kedler, Risin, Mc Namara et Jay Lynn, 1991).

On constate en général une approbation assez importante de l'usage de la punition physique chez les populations tout-venant. Toutefois, les jugements varient selon la sévérité des conduites parentales. Plus les agressions parentales sont extrêmes, plus elles sont évaluées comme étant inadéquates. Chez un groupe d'étudiants sous-gradués (Risin *et al.*, 1991), la fessée ou le « time out » sont jugés plus appropriés que les coups donnés à l'aide d'un objet ou générant des blessures. Une majorité des étudiants de l'étude de Graziano et Namaste (1990) acceptent la fessée comme stratégie disciplinaire et vont même dans une certaine mesure la promouvoir ; elle serait non seulement justifiée dans certaines circonstances mais aussi efficace et légitime. Dans un cas sur quatre, aucune alternative n'est envisagée. Dans huit cas sur dix on croit qu'on l'utilisera avec ses propres enfants (intention comportementale). Les opinions des parents tout-venant de l'étude de Buntain et ses collègues (1994) sont assez semblables : 9 parents sur 10 approuvent le recours à la fessée et le « time out » ; de 20 % à 25 % sont d'accord avec des punitions physiques comme frapper avec la ceinture ou avec un objet ; plus de 15 % approuvent des conduites comme pincer, tirer les cheveux ou secouer ; une minorité (6 %) cautionnent des punitions physiques sévères (battre, brûler, enfermer...) ; enfin près d'un parent sur cinq approuve le recours aux agressions psychologiques (critiquer, ridiculiser, être témoin de violence).

Les étudiants de l'étude de Kelder et ses collègues (1991) confirment les observations précédentes. Le niveau d'approbation de la punition corporelle décroît à mesure que sa sévérité augmente : la fessée est plus acceptée que de donner des coups avec un objet qui par surcroît est plus accepté que battre ou étrangler. Toutefois le jugement est également influencé

par l'ampleur de la provocation perçue dans le comportement négatif de l'enfant : plus la provocation est importante, plus les individus approuvent le recours à la punition corporelle. Ainsi, les attitudes face à la discipline se modifient au gré des contextes dans lesquels se déroule l'interaction parent-enfant. Les adultes (et même les enfants plus âgés) de l'échantillon de Catron et Master (1993) jugent que la fessée est plus justifiée lorsque la transgression enfreint les normes morales ou met en péril la sécurité de l'enfant, que lorsqu'elle dévie aux conventions sociales. Cette observation est corroborée par Holden et ses collaborateurs (1995) : les parents d'enfants d'âge préscolaire recourent à la fessée surtout lorsque l'enfant manifeste lui-même des comportements d'agression. En fait, le consensus face à la punition est plus probable lorsqu'il y a des enjeux de protection : de l'enfant ou de la société.

### *Les populations cliniques ou à risque*

Selon Steele et Pollack, les parents jugés abusifs perçoivent que la punition physique est un outil essentiel pour éduquer l'enfant ; elle serait évaluée efficace pour contrôler l'enfant (Caselles et Milner, 2000). Les mères abusives de l'étude de Corral-Verdugo, Armenta, Romer et Munoz (1995) ont plus tendance à croire aux effets positifs de la punition physique que des mères non impliquées dans les systèmes de protection de la jeunesse ; elles estiment avoir le droit de recourir à ces stratégies dans le but de corriger les comportements inadéquats de leur enfant. Elles ne considèrent toutefois pas que les punitions auxquelles elles ont recours sont sévères. Les mères à haut risque des études de Chilamkurti et Milner (1993) et de Milner et Dopke (1997) privilégient la coercition et moins le raisonnement. Selon Frias-Armenta et McCloskey (1998) les modes de vie dysfonctionnels du parent (abus de drogue ou d'alcool) ont un impact négatif sur les pratiques dans la mesure où elles seraient médiées par les croyances en la valeur de la punition.

Par ailleurs, d'autres études ne constatent pas la présence d'attitudes différentes chez des parents qui ont des conduites abusives. Kelly et Grace (1990) ont comparé les attitudes éducatives de trois groupes de mères lorsque l'enfant se conduit de façon plus ou moins problématique. Les mères sont référées par la cour (étiquetées abusives), recrutées dans un groupe de parents anonymes (à risque) ou proviennent de la communauté (tout-venant). En général, le renforcement positif est une pratique plus valorisée que le retrait tandis que le retrait sans la fessée est préféré à la fessée. Le groupe abusif ne diffère pas du groupe tout-venant. Toutefois, les mères dites à risque approuvent davantage le retrait et la fessée que les deux autres groupes et sont plus en faveur du retrait que du renforcement. En outre, le revenu des familles est négativement associé à l'approbation de la fessée. Dans les études de Caselles et Milner (2000) et de Chilamkurti et Milner (1993) les mères jugées abusives et à risque auto-évaluaient plus négativement leurs choix disciplinaires que les mères du groupe témoin. Il est possible que l'inadéquation perçue par les mères observées dans ces dernières études soit attribuable au fait qu'elles soient déjà suivies par la protection de la jeunesse (ou à risque de l'être) et soient ainsi possiblement plus conscientes de la désapprobation sociale liée à leurs

conduites parentales. Il est aussi possible que les attitudes parentales ne soient pas un facteur d'influence suffisant pour inhiber les stratégies de contrôle coercitif.

### **L'histoire de victimisation**

Les attitudes parentales prédisent, en partie du moins, des pratiques parentales problématiques chez une population tout-venant. Les comportements parentaux de parents considérés maltraitants ou à risque sont davantage associés à des attitudes plus favorables face à des pratiques coercitives que ceux des parents qui ne recourent pas à des stratégies disciplinaires problématiques. L'histoire passée de violence influence-t-elle alors plus en amont les attitudes parentales ? Dans les études de Murphy *et al.* (1997) et de Corral-Verdugo *et al.* (1995), l'expérience passée d'avoir été soi-même puni est un facteur qui prédit fortement les attitudes et les comportements punitifs. Buntain *et al.* (1994) constatent même que l'expérience de punition est un facteur de risque plus important que la race, le revenu et la scolarité ; le type d'expérience punitive subie est relié étroitement à son approbation. Les parents qui rapportent avoir été victimes de pratiques parentales punitives physiques et émotionnelles sont trois fois plus nombreux à approuver de telles conduites comparativement à ceux qui ne rapportent pas de telles expériences. Cependant, il y a toujours moins de parents qui approuvent une pratique coercitive que de parents qui rapportent l'avoir subie. En outre, le degré d'approbation de la punition dépend de sa sévérité : les adultes de l'étude de Kedler *et al.* (1991) qui ont été les plus sévèrement punis sont ceux qui approuvent le plus la punition physique. En outre, les attitudes les plus tolérantes face à la punition sont observées chez ceux qui légitiment le plus leur propre expérience de victimisation.

### **Les attributions parentales**

La construction d'une explication donne un sens à l'expérience vécue par le parent ; elle est un des résultats des processus d'attribution. Ceux-ci sont névralgiques lorsque l'adulte tente de comprendre les causes d'une situation difficile avec l'enfant et parfois, de juger de la responsabilité, voire du blâme. Ce sont de véritables filtres interprétatifs dont les variations influencent les états émotionnels ainsi que le comportement parental (Geller et Johnston, 1995). Des attributions problématiques sont observées lorsque le parent attribue des intentions malveillantes à l'enfant, considère que les causes des événements négatifs sont principalement des traits de caractère difficilement modifiables (cause interne et stable), que les facteurs reliés au parent ou à l'environnement sont occultés, que l'enfant détient plus le contrôle sur la situation au détriment du parent (lieu de contrôle) et que les inférences sont peu différenciées (causes globales). L'enfant est sur-responsabilisé et parfois blâmé pour les agressions dont il est pourtant la principale victime.

La raison donnée pour expliquer qu'un parent bat son enfant est que...<sup>36</sup>

- Le parent ne veut plus se faire monter sur la tête (blâme).
- L'enfant est violent (cause interne, enfant/blâme).
- L'enfant ne comprend pas autrement (cause interne/enfant/blâme).
- L'enfant est colérique (cause interne /enfant ; blâme).
- Le parent a été battu dans son enfance (cause interne, parent/excuse).
- Le parent est violent (cause interne, stable, parent/excuse).

### *Les populations tout-venant*

Percevoir que l'enfant défie l'autorité parentale est un déclencheur important d'épisodes coercitifs ; cela peut aussi être une attribution d'intention malicieuse dangereuse. Holt, Strassberg et Treboux (1996) ont soumis à une quarantaine de mères adolescentes des vignettes dans lesquelles des attentes claires d'obéissance étaient exprimées ; de plus, l'enfant manifestait différentes émotions positives ou négatives. Les mères devaient évaluer si les états de l'enfant étaient motivés par de la colère et des intentions malveillantes (défier) ; elles étaient également invitées à rapporter les pratiques coercitives qu'elles utilisent envers leur propre enfant. Les résultats indiquent que les mères qui attribuent des états de colère à l'enfant sont plus susceptibles d'attribuer aussi des intentions malicieuses à ce dernier ; ces deux attributions prédisant le niveau de coercition parental. Toutefois, l'attribution d'intention est un déterminant plus important que l'attribution d'émotion négative. La perception de la défiance chez l'enfant serait perçue plus contrôlable que le fait d'être en colère. De plus, les attributions de la mère ne sont pas reliées à l'âge de leur enfant. Les attentes irréalistes du parent concernant le niveau de compétence requis chez l'enfant dans une situation donnée pourraient avoir influencé les attributions parentales dans cette étude.

### *Le rôle des attributions*

Les attributions pourraient aussi contribuer à exacerber l'influence de facteurs négatifs, comme des croyances éducatives problématiques ou la présence d'états affectifs négatifs, sur la réaction parentale. Dix et Reinghold (1991) ont examiné si la relation entre, d'une part, les croyances éducatives autoritaires et les états émotionnels négatifs transitoires (induits) et, d'autre part, les affects négatifs (réactives) et la désapprobation envers l'enfant est médiée par la présence de biais d'attribution. Suite au visionnement d'une vidéo qui met en scène un enfant qui désobéit, les mères dont les croyances éducatives sont autoritaires attribuent plus d'intentions négatives à l'enfant, attribuent son comportement à des traits de caractère et rendent l'enfant plus responsable pour son comportement : ces mères sont plus déstabilisées sur le plan émotionnel et jugent plus important de communiquer leur désapprobation à l'enfant. Ainsi, un parent qui met un accent particulier sur le devoir d'obéissance centrerait plus son attention sur des conduites qui dérogent aux attentes de conformité ; l'enfant est plus facilement blâmé lorsqu'il viole ces attentes. Dix, Ruble et Zambarano (1989) ont également observé une relation

positive entre l'attribution d'intention négative, des affects négatifs et des préférences pour des stratégies coercitives. Dans une seconde étude, ces mêmes chercheurs ont également évalué le niveau de compétence requis chez l'enfant, tel que perçu par le parent. Ainsi, les mères qui attribuent un niveau de compétence et de responsabilité élevé à l'enfant sont celles qui rapportent plus de sentiments d'irritation et qui préfèrent discipliner de manière coercitive. Attribuer plus de compétences à l'enfant augmente en effet la probabilité de sur-responsabiliser l'enfant pour ses conduites négatives. Le parent qui adhère à des croyances autoritaires est précisément celui qui ne tolère pas de transgressions chez l'enfant ; si celui-ci désobéit, il est donc plus susceptible d'être blâmé. Slep et O'Leary (1998) ont démontré expérimentalement l'impact négatif d'attribution de responsabilité sur les réactions parentales. Deux conditions sont induites expérimentalement avant une séance d'observation en contexte de laboratoire exigeante pour la dyade mère-enfant : dix mères sont informées que leur enfant est responsable pour ses comportements demandants et l'inverse pour les dix autres mères. Les mères à qui on a responsabilisé l'enfant pour ses comportements négatifs manifestent des attributions d'intention négative et de responsabilité plus élevées, ont des conduites disciplinaires sur-réactives et expriment ressentir plus de colère. Les mères à qui on induit que les comportements négatifs de leur enfant ne sont pas sous son contrôle s'attribuent personnellement plus de responsabilité.

Comprendre les causes d'un événement, c'est aussi faire l'évaluation du niveau de contrôle sur les causes perçues. Le parent qui perçoit le développement des enfants contingent à ses propres comportements est réputé avoir un lieu de contrôle interne ; les comportements de l'enfant sont plus perçus comme étant influencés par ses stratégies disciplinaires. Ce parent aurait alors plus tendance à utiliser le raisonnement ou ferait plus de demandes à l'enfant pour des comportements matures (Janssens, 1994). Inversement, le parent qui attribue les conduites de l'enfant à la chance ou au hasard a un lieu de contrôle externe ; il se perçoit moins en sécurité et anticipe moins que des méthodes plus ouvertes d'éducation soient efficaces. Ces parents ont le sentiment que les causes des situations difficiles avec leur enfant leur échappent ; ils sont plus à risque de tenter de retrouver le contrôle par des moyens coercitifs (Loeb, 1975). Ce sont des parents qui se disent aussi plus souvent victimes d'événements incontrôlables et impuissants face à leur enfant. Ce sentiment d'impuissance est exacerbé, surtout si l'enfant est particulièrement difficile. C'est un des éléments central de la thèse de Bugental (1992) : la combinaison d'un enfant difficile et d'un parent qui perçoit avoir moins de contrôle que son enfant en a. Les attributions les plus risquées sont celles où le parent sur-responsabilise l'enfant et, en même temps, se déresponsabilise comme acteur. La conceptualisation du lieu de contrôle est alors plus interactive. L'attribution du lieu de contrôle n'est pas tant un trait personnel qu'une caractéristique relative à l'interaction singulière ; la combinaison la plus risquée conjugue le sentiment d'impuissance chez le parent et l'inférence de puissance chez l'enfant. Janssens (1994) constate en effet que des parents qui ont un lieu de contrôle externe et qui décrivent leur enfant difficile (problèmes internalisés et externalisés) rapportent des intentions comportementales de type autoritaire. Toutefois, si le parent perçoit avoir du

contrôle dans son environnement éducatif et que son enfant a des problèmes de type internalisé, la relation est inversée : ses intentions comportementales sont moins autoritaires. Ainsi, se percevoir comme parent responsable et imputable de ses propres comportements éducatifs est incompatible avec une tendance à blâmer facilement l'enfant. Katsurada et Sugawara (2000) ont pour leur part confirmé partiellement le modèle transactionnel de Bugental (1987). Les mères qui attribuent plus de contrôle à leur enfant qu'à elles-mêmes rapportent des affects négatifs quand l'enfant désobéit, seulement lorsqu'il est décrit agressif par le professeur.

En fait, le lieu de contrôle apparaît de plus en plus comme une dimension critique de l'attribution, surtout lorsqu'il est conjugué avec d'autres facteurs problématiques. Muller, Caldwell et Hunter (1994) ont examiné différents prédicteurs de la tendance à blâmer des enfants victimes de mauvais traitements (scénarios fictifs), chez près de mille étudiants de niveau collégial. Des déficits dans la capacité d'empathie, une histoire personnelle de victimisation, couplée à une difficulté d'analyser de manière critique sa propre histoire<sup>37</sup> ainsi que la perception de similitudes entre soi et les enfants décrits dans les vignettes sont associés à une probabilité accrue de blâmer l'enfant pour les punitions qui lui sont infligées.

### Les populations cliniques ou à risque

Certaines recherches ont porté directement sur des échantillons de parents à haut risque d'abus ou déjà suivis par les services de protection. Pazmontes, de Paul et Milner (2001) ont présenté à un groupe de mères, dont la moitié sont à haut risque, des scénarios mettant en scène un enfant d'âge scolaire (niveau primaire) qui commet des transgressions de type moral, conventionnel et personnel. Les mères jugées à haut risque font plus d'attributions globales et internes à l'enfant. Dietrich *et al.* (1990) constatent que certains parents suivis par la protection de la jeunesse justifient le recours à la coercition, en blâmant l'enfant et en jugeant que l'enfant a défié leur autorité. Les raisons invoquées sont multiples : l'enfant a fait le contraire de ce que le parent lui demandait, il était agressif, son comportement était intentionnel ou dirigé contre le parent. Un des facteurs le plus corrélé à la justification est la perception de la défiance. Les mères abusives et négligentes de l'échantillon de Larrance et Twentyman (1983) ont aussi des attributions plus problématiques. Lorsqu'il s'agit de leur enfant, elles attribuent ses transgressions ou son échec à une tâche à des causes internes et stables ; inversement elles attribuent les transgressions à des causes plus externes et instables lorsque ce n'est pas leur enfant qui est en cause. Lorsque leur enfant réussit, leurs attributions réfèrent à des causes instables et externes. Les mères jugées négligentes ont des attributions intermédiaires aux deux groupes et ne semblent pas être affectées par les différentes modifications d'environnement. Leur jugement ne varie pas selon que l'enfant transgresse ou non ou encore selon qu'il réussit ou échoue à la tâche. Ce résultat appuie la perception du parent négligent qui serait plus indifférent qu'ouvertement hostile.



Ainsi, des attributions problématiques témoigneraient de la rigidité des perceptions chez le parent. Cela s'exprime notamment dans la capacité plus ou moins grande de tenir compte du niveau de développement ou du contexte comme un facteur disculpant ou modérant la responsabilité attribuée à l'enfant lorsqu'il désobéit. Les parents qui entretiennent des attentes irréalistes à propos de leur enfant sous-évaluent l'importance capitale de cette information dans leur jugement d'attribution (Dix *et al.*, 1989). De plus, il arrive parfois que le comportement négatif puisse être en partie expliqué par des facteurs situationnels et transitoires qui excusent, en partie du moins, la transgression de l'enfant. Milner et Foody (1994) ont constaté qu'en général la présence de facteurs atténuants diminuait la probabilité de blâmer l'enfant, seulement chez les parents à faible risque. Paz Montes, de Paul et Milner (2001) ont également introduit pour la moitié des vignettes une information mitigée, susceptible de diminuer la perception de responsabilité de l'enfant. Ils ont cependant observé le contraire : la présence d'information pouvant atténuer la responsabilité de l'enfant a affecté le jugement des mères à plus haut risque. Ils interprètent ses résultats contradictoires par le fait que les scores des mères à faible risque étaient déjà très bas : alors la variation des scores était techniquement plus improbable.

Silvester et ses collaborateurs (1995) ont analysé les attributions des parents dans 18 familles qui sont suivies en thérapie suite à un abus physique ou sexuel sévère fait à un des enfants. Les intervenants identifient trois types de familles selon leur pronostic : bon, incertain et faible. Les attributions sont mesurées à partir du discours des parents lors de la première séance d'évaluation<sup>38</sup>. Les parents des familles avec un bon pronostic s'attribuent plus de contrôle sur la situation qu'ils en attribuent à l'enfant comparativement aux deux autres groupes ; les parents de familles dont le pronostic est incertain ou faible ne diffèrent pas sur cette dimension de l'attribution. Ainsi, c'est l'écart entre le contrôle attribué à soi et aux autres qui semblerait le plus discriminant. Ce point de vue est similaire à celui de Bugental (1992, 1998) : le pouvoir est attribué à celui qui objectivement en a le moins, l'agresseur se positionnant en victime. En outre, les parents des familles les plus fonctionnelles de l'étude de Silvester et de ses collègues (1995) ont tendance à moins attribuer les comportements négatifs de l'enfant à des causes stables ; les familles dont le pronostic est incertain ont des scores intermédiaires sur cette dimension alors que les familles les plus problématiques sont celles qui rapportent le plus d'attributions qui réfèrent à des causes stables et négatives chez l'enfant. Les parents des familles avec un bon pronostic s'identifient significativement plus souvent comme causes des problèmes familiaux ; les familles dont les pronostics sont incertains et plus faibles ne se distinguent pas sur cette dernière caractéristique.

Enfin, Dietrich et ses collègues (1990) ont constaté que les parents qui sont suivis par les systèmes de protection de l'enfance ont des patrons d'attribution variés. Trois types de parents ont émergé de l'analyse des 73 entretiens réalisés auprès d'eux. Il y a les parents qui se sentent justifiés de recourir à la punition et qui croient en son efficacité : l'enfant est blâmé et le parent légitimé. Ce type de parents posent le défi le plus difficile pour les intervenants. Une

deuxième catégorie de parents éprouvent du remord, se sentent coupables et se sentent injustifiés d'utiliser de la violence à l'endroit de leur enfant. Contrairement au deuxième type de parents, ceux-là s'attribuent le blâme de l'agression. Leur sentiment de responsabilité est une bonne motivation sur laquelle se reposer pour susciter un processus de changement chez ces parents. Le troisième groupe est composé de parents qui agressent leur enfant de manière plus impulsive et dont les sentiments de colère semblent plus difficiles à gérer. Ils ont de sérieux problèmes à se réguler et les émotions gouvernent leurs réactions. La gestion de leur colère serait une priorité de l'intervention pour ces parents. Il est vraisemblable que dans ces derniers cas, l'activité cognitive soit moins réfléchie et générée de manière plus automatique (Bugental, 1992). Leur style attributionnel serait probablement plus défensif et davantage influencé par leur histoire personnelle que par le contexte immédiat (Bugental *et al.*, 1998).

### Les cognitions familiales : un système interdépendant ?

Les cognitions des membres d'une même famille se co-construisent de manière continue. Lynch et Cichetti (1993) réfèrent au concept de paradigme familial pour décrire les interrelations entre les croyances au sein d'une même famille. Les tenants des théories systémiques familiales vont parler des mythes familiaux pour désigner les croyances qui structurent les perceptions familiales. En outre, Bugental (2000) souligne la pertinence d'aller au-delà de l'analyse des cognitions individuelles et de se centrer également sur les cognitions familiales comme un système interdépendant en co-construction continue. Et pourtant, peu de recherches se sont intéressées à examiner les liens entre les différentes expériences de l'adulte à propos de la violence privée, au niveau émotionnel, cognitif et comportemental, dans le contexte des différents rapports sociaux qu'il expérimente au sein de sa famille. Existe-t-il chez l'individu, un système cognitif qui oriente de manière cohérente ses comportements envers les différents membres de sa famille ? Ainsi, un adulte qui a des conceptions restreintes de la violence envers les conjoints, des attitudes tolérantes et des attributions problématiques au niveau conjugal manifeste-il la même tendance lorsqu'il s'agit des cognitions à propos de la violence envers les enfants ? Ou encore un adulte violent envers son enfant manifeste-t-il des cognitions conjugales problématiques ?

### Questions de recherche

Quels sont les comportements qui font partie de la définition que des adultes se font de la violence faite aux enfants en contexte familial (études 3 et 4) ?

L'expérience de violence parentale comme agresseur est-elle reliée 1) à la conception (reconnaissance et définition) que des adultes se font de la violence parentale ; 2) à des attitudes risquées à propos de la conception de l'enfance, de pratiques disciplinaires coercitives et des conséquences sur l'enfant ; 3) ainsi qu'à des attributions problématiques qui ont pour effet d'innocenter le parent et blâmer l'enfant (étude 3) ?

## et la violence faite aux femmes et aux enfants

Existe-t-il des relations entre la conception (reconnaissance et définitions) que des adultes provenant d'une population tout-venant rapportent à propos de la violence conjugale et a) leur conception (définitions) de la violence faite aux enfants ; b) leurs attitudes concernant l'enfance et les pratiques disciplinaires coercitives et leurs conséquences sur l'enfant et enfin, c) leurs attributions de responsabilité pour expliquer le recours à la coercition (étude 4) ?

**TABLEAU 13**  
**RÉPARTITION DES MÈRES ET DES PÈRES DES TROIS GROUPES SELON LEURS**  
**CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES**

Variable		AB		PC		C	
		Mères (n=18)	Pères (n=10)	Mères (n=28)	Pères (n=31)	Mères (n=18)	Pères (n=22)
Âge	M	37,94	37,80	38,43	37,77	37,67	41,96
	ET	(6,04)	(3,94)	(5,51)	(7,83)	(6,22)	(5,59)
Lieu de naissance							
	Canada	88,9%	70,0%	92,9%	93,5%	94,1%	100,0%
	Autre	11,1%	30,0%	7,1%	6,5%	5,9%	0,0%
Langue maternelle							
	Français	88,9%	90,0%	96,4%	87,1%	100,0%	95,5%
	Autre	11,1%	10,0%	3,6%	12,9%	0,0%	4,5%
Nombre d'années d'études	M	11,72	13,90	13,46	14,10	12,22	15,86
	ET	(3,66)	(3,25)	(3,12)	(4,69)	(3,74)	(3,80)
Revenu familial	M	36 618	30 500	44 643	54 113	46 667	66 364
	ET	27 796	17 981	29 758	31 289	26 248	26 138
Seuil de faible revenu							
	En dessous	52,9%	50,0%	32,1%	29,0%	27,8%	4,5%
	Au-dessus	47,1%	50,0%	67,9%	71,0%	72,2%	95,5%
Nombre d'enfants à la maison	M	2,61	1,90	2,07	2,19	2,00	2,32
	ET	(1,29)	(0,99)	(0,86)	(0,87)	(0,97)	(1,39)
Âge des enfants à la maison	M	8,95	7,97	7,86	7,65	7,59	9,52
	ET	(2,91)	(2,34)	(3,15)	(2,84)	(2,37)	(3,27)
Relation de couple							
	Avec vie commune	77,8%	80,0%	89,3%	90,3%	83,3%	90,9%
	Sans vie commune	22,2%	20,0%	10,7%	9,7%	16,7%	9,1%

## MÉTHODOLOGIE (ÉTUDE 3<sup>39</sup>)

### Participants

L'étude a été menée auprès de 127 parents provenant de familles indépendantes et répartis en trois groupes selon les scores obtenus au Questionnaire sur la résolution de conflits avec l'enfant décrit plus loin. Le premier groupe inclut des parents (18 mères et 10 pères) qui ont des conduites abusives envers l'enfant en exerçant des formes de violence physique sévères ou très sévères (groupe AB) ; le deuxième groupe rassemble des parents (28 mères et 31 pères) qui utilisent des punitions corporelles ou des formes de violence physique dites mineures envers l'enfant (groupe PC) ; le troisième groupe, le groupe témoin (groupe C), inclut des parents (18 mères et 22 pères) qui n'exercent aucune coercition physique à l'endroit de l'enfant.

Le tableau 13 résume les caractéristiques sociodémographiques des mères et des pères des trois groupes. La comparaison des groupes, distingués selon le sexe du parent, révèle des différences significatives pour le lieu de naissance, le nombre d'années de scolarité et le revenu de la famille. Ainsi, la proportion de pères nés au Canada est plus faible dans le groupe AB que dans le groupe C ( $\chi^2(1) = 7,28$  ;  $p < 0,01$ ). En outre, les pères sont davantage scolarisés que les mères ( $F(1, 121) = 8,70$  ;  $p < 0,01$ ). Enfin, les trois groupes se distinguent quant au revenu familial ( $F(2, 120) = 5,21$  ;  $p < 0,007$ ), le groupe AB rapportant un revenu moindre que les deux autres groupes ( $p < 0,01$ ). Dans le groupe AB, la proportion de pères dont le revenu familial se situe sous le seuil de faible revenu<sup>40</sup> est également plus élevée que celle observée pour le groupe C ( $\chi^2(1) = 9,32$  ;  $p < 0,01$ ).

### Instruments de mesure

#### *Mesure de justification de la violence envers l'enfant*

La Mesure de justification de la violence envers l'enfant (MJVE) sert à identifier les éléments les plus utilisés par les parents pour justifier la violence envers l'enfant (Fortin, 1994). Le MJVE se présente comme un questionnaire d'opinions où chaque item est suivi d'une échelle Likert en sept points. Il inclut 44 items regroupés en six échelles, dont trois échelles de conception, une échelle de tolérance et deux échelles d'attribution (voir Tableau 14).

Les items de conception servent à évaluer jusqu'à quel point le parent reconnaît la violence envers l'enfant dans les abus physiques ou psychologiques dont les conséquences ne sont pas apparentes. Chaque item décrit un comportement violent envers l'enfant et mesure le niveau de violence associé au comportement (1 : pas du tout violent ; 7 : extrêmement violent<sup>41</sup>). Les items se regroupent selon qu'ils illustrent des comportements de violence psychologique traduisant le rejet (échelle Rejet, 8 items) et l'isolement (échelle Isolement, 4 items) ou encore des comportements de violence physique ou psychologique reflétant l'intimidation (échelle

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

Intimidation, 8 items). Les huit items de tolérance, rassemblés en une même échelle (échelle Tolérance), mesurent la tolérance envers la violence faite à l'enfant à travers l'adhésion (1 : tout à fait en désaccord ; 7 : tout à fait en accord) à des croyances populaires qui valorisent l'autorité parentale et le recours à la punition physique ou qui dénigrent l'enfant. Enfin, les items d'attribution décrivent des explications relatives à une situation où un parent bat son enfant. La mesure évalue le caractère acceptable (1 : tout à fait inacceptable ; 7 : tout à fait acceptable) de chacune de ces explications. Ces dernières sont de deux types : celles qui blâment l'enfant, signifiant par là que le parent est innocenté bien que responsable d'un acte volontaire (échelle Blâme de l'enfant, 11 items) ; celles qui attribuent l'origine de la violence à des réactions incontrôlables pour lesquelles le parent ne peut être jugé responsable (échelle Non-responsabilité du parent, 5 items). Le cumul des scores aux items de chaque échelle permet d'établir un score moyen pour l'échelle. Un score global pondéré est également calculé à partir du cumul des scores moyens aux échelles. Les scores de chaque échelle et le score global peuvent ainsi varier de 1 à 7, une valeur de 7 traduisant un niveau de justification élevé.

Des analyses factorielles exploratoires et confirmatoires ont appuyé la validité de construit du MJVE (Fortin, 1995) Des analyses de fidélité ont montré que l'instrument présente une bonne stabilité temporelle (indices test-retest variant de 0,81 à 0,91) et un niveau de cohérence interne élevé, tant pour le score global ( $\alpha = 0,91$ ) que pour les valeurs associées à chacune des échelles ( $\alpha$  de 0,75 à 0,91) (Fortin, 1995 ; Fortin et Lachance, 1996).

### *Questionnaire sur la résolution de conflits avec l'enfant*

Le Questionnaire sur la résolution de conflits avec l'enfant (QRC-enfant) évalue la présence de la violence du parent envers l'enfant. Le QRC-enfant est la version française (Bouchard et Dumont, 1989) du Conflict Tactics Scales (CTS) de Straus (1979). Largement utilisé dans les études nord-américaines pour évaluer la présence de violence au sein de la famille, le CTS comporte 19 items qui mesurent la fréquence d'utilisation de différentes tactiques de résolution de conflits au cours des 12 derniers mois. Dans sa version parent-enfant, la mesure porte sur les stratégies utilisées par le parent à l'endroit de l'enfant. La fréquence d'adoption des stratégies est établie à partir d'une échelle en 7 points (1 : jamais ; 7 : plus de 20 fois), le nombre total d'utilisations de chaque stratégie étant associé à la valeur médiane de chaque point de l'échelle<sup>42</sup>. Les items sont répartis en trois échelles, soit le raisonnement (3 items)<sup>43</sup>, l'agression verbale/symbolique (7 items) et l'agression physique qualifiée de mineure (3 items) ou sévère et très sévère (6 items). Les scores aux échelles sont établis par le cumul des fréquences rapportées pour chacun des comportements composant l'échelle. Le score à l'échelle d'agression physique peut être subdivisé en deux indices, un indice de violence physique mineure et un indice de violence physique sévère ou très sévère.

**TABLEAU 14**  
**MESURE DE JUSTIFICATION DE LA VIOLENCE ENVERS L'ENFANT (MJVE)**

Échelles et exemples de questions	Échelle de réponses en 7 points Score ↓ = Risque ↑
<b>TOLÉRANCE (8 items)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si on est sévère envers l'enfant, il nous remerciera plus tard</li> <li>• Les enfants ont besoin d'une bonne poigne d'autorité pour se sentir en sécurité</li> <li>• Une tape sur les fesses n'a jamais fait de tort à personne</li> <li>• Les enfants pleurent souvent pour rien</li> </ul>	Tout à fait en désaccord (1) Tout à fait en accord (7)
<b>ATTRIBUTIONS</b> Blâme de l'enfant (11 items) <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enfant est désobéissant</li> <li>• L'enfant le mérite</li> <li>• L'enfant l'a provoqué</li> <li>• L'enfant est violent</li> </ul> Non-responsabilité du parent (5 items) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le parent est malade mentalement</li> <li>• Le parent a perdu le contrôle</li> <li>• Le parent est saoul</li> <li>• Le parent est violent</li> </ul>	Tout à fait inacceptable (1) Tout à fait acceptable (7)
<b>CONCEPTION</b> Intimidation (8 items) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des colères à l'enfant</li> <li>• Gifler l'enfant</li> <li>• Donner une tape à l'enfant</li> <li>• Pousser ou brasser l'enfant</li> </ul> Rejet (8 items) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rire de l'apparence physique de l'enfant</li> <li>• Donner à l'enfant un surnom négatif</li> <li>• Dire à l'enfant qu'on aimerait s'en débarrasser</li> <li>• Minimiser les succès scolaires de l'enfant</li> </ul> Isolement (4 items) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire en tout temps à l'enfant d'amener des amis à la maison</li> <li>• Empêcher l'enfant de parler aux voisins</li> <li>• Critiquer tous les amis de l'enfant</li> <li>• Interdire à l'enfant toute activité en dehors de l'école</li> </ul>	* scores inversés Pas du tout violent (1) Extrêmement violent (7)

Pour la version d'origine, des indices de cohérence interne acceptables ont été rapportés pour les trois échelles du CTS (alpha variant de 0,62 à 0,77) (Straus, 1979). Des études québécoises ont en outre confirmé la validité de convergence et la validité discriminante du QRC-enfant (Bouchard et Dumont, 1989 ; Bouchard, Tessier, Laganière et Fraser, 1993).

### *Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux*

Le Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux (QRC-conjoints) évalue la présence de la violence au sein des relations conjugales. Le QRC-conjoints est la version française (Cantin et Labrecque, 1986, dans Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche et Cantin, 1989) du CTS de Straus (1979) appliqué aux relations conjugales. Les items sont les mêmes que pour la version parent-enfant mais réfèrent cette fois aux conflits vécus par les conjoints au cours des 12 derniers mois. Pour chacun des items, la version utilisée positionne successivement le répondant à titre de victime des conduites de violence conjugale, puis à titre d'acteur de ces conduites. Le mode de correction des items et leur regroupement par échelle restent les mêmes que pour le QRC-enfant mais permet ici de dégager, pour chacune des échelles de raisonnement, d'agression verbale/symbolique et d'agression physique (mineure et sévère), deux scores respectivement associés à des conduites de victime et d'agresseur au sein des relations conjugales.

Le QRC-conjoints présente des indices de cohérence interne semblable (alpha variant de 0,46 à 0,83 ; voir Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche et Cantin, 1991) à ceux observés pour la version d'origine du CTS couple (alpha variant de 0,50 à 0,83 ; voir Straus, 1979). Dans les deux versions, des indices plus faibles sont rapportés pour l'échelle de raisonnement (alpha de 0,46 ou 0,50). Les résultats appuient par ailleurs la validité discriminante du QRC-conjoints (Bouchard et Dumont, 1989).

### *Histoire personnelle de violence*

Un bref questionnaire développé pour les fins de la présente recherche a servi à évaluer l'expérience de violence du parent durant l'enfance. À l'aide d'une échelle Likert en cinq points (1 : jamais ; 5 : très souvent), le parent devait préciser dans quelle mesure il avait été l'objet de violence physique sévère (ex. : recevoir des coups de pied, des coups de poing) de la part de l'un ou l'autre de ses deux parents. Pour les fins de l'analyse, le parent est reconnu comme ayant une histoire personnelle de violence s'il rapporte la présence fréquente (souvent ou très souvent) d'au moins un comportement de violence physique sévère de la part de l'un de ses parents.

### **Déroulement**

Tous les parents ont été rencontrés à leur domicile pour remplir les questionnaires. La collaboration des intervenants d'un centre jeunesse (CJ) de la région montréalaise<sup>44</sup> a permis le recrutement de 15 parents (9 mères et 6 pères) du groupe AB dont l'enfant avait été mis sous la protection du CJ suite à un signalement pour abus physique (survenu au cours des douze derniers mois) et qui se déclaraient volontaires pour participer à l'étude. Les autres parents ont été recrutés avec l'appui de l'école fréquentée par leur enfant<sup>45</sup>. Par l'intermédiaire de son

enfant, le parent recevait à la maison une lettre de présentation de l'étude accompagnée d'une invitation à y participer.

Selon les résultats obtenus au QRC-enfant, les participants ont été répartis dans l'un des trois groupes AB, PC et C. Pour être inclus dans le groupe AB, le parent devait avoir rapporté au moins un incident de violence physique sévère ou très sévère envers l'enfant au cours des 12 derniers mois. Les parents inclus dans le groupe PC se caractérisaient par la présence d'au moins une conduite de violence physique mineure envers l'enfant au cours de la dernière année mais par l'absence de toute conduite de violence physique sévère ou très sévère durant la même période. Enfin, le groupe C était réservé aux parents qui rapportaient n'avoir exercé aucune conduite de violence physique (mineure, sévère ou très sévère) envers l'enfant au cours des 12 derniers mois. Il faut toutefois noter que les parents recrutés par l'intermédiaire du CJ n'ont rapporté aucun incident de violence physique sévère ou très sévère en remplissant le QRC-enfant. En dépit de tels résultats, qui reflètent vraisemblablement le stigmate social qui pèse lourdement sur les personnes signalées aux services sociaux pour mauvais traitements envers leur enfant et les biais de désirabilité sociale qui peuvent en découler, tous les parents référés par le CJ ont été inclus dans le groupe AB.

## RÉSULTATS

L'analyse des résultats comporte trois sections. La première porte sur la comparaison des groupes selon les trois mesures de violence familiale. La deuxième section établit la relation entre les résultats au MJVE et le recours à la violence. Enfin, la troisième section évalue la contribution du MJVE à l'estimation du risque de violence envers l'enfant.

### Comparaison des groupes selon la présence de violence familiale

Le tableau 15 résume les résultats obtenus aux trois mesures de violence familiale. En ce qui concerne les résultats au QRC-enfant, rappelons que la présence de violence physique servait à définir l'appartenance aux groupes. Pour cette mesure, seuls les résultats à l'échelle de violence verbale a donc fait l'objet d'une comparaison entre les trois groupes. Par ailleurs, le nombre de comportements de violence physique mineure envers l'enfant a pu être comparé chez les groupes AB et PC. De même, une comparaison des pères et des mères du groupe AB a été effectuée sur le nombre de comportements de violence physique sévère envers l'enfant.



**TABLEAU 15**

**NOMBRE MOYEN DE COMPORTEMENTS RAPPORTÉS ET ÉCART-TYPE  
CORRESPONDANT POUR LE QRC-ENFANT ET LE QRC-CONJOINTS ET PROPORTION  
DE PARENTS RAPPORTANT UNE HISTOIRE PERSONNELLE DE VIOLENCE CHEZ LES  
MÈRES ET LES PÈRES DES TROIS GROUPES**

Pour l'échelle de violence verbale du QRC-enfant, l'analyse de variance 3 (groupes)  $\times$  2 (sexes) montre des différences entre les groupes ( $F(2, 121) = 32,10$  ;  $p < 0,001$ ), mais une absence d'effet du sexe du parent ( $F(1, 121) = 0,38$  ;  $p > 0,05$ ) et d'interaction entre les variables ( $F(2, 121) = 0,16$  ;  $p > 0,05$ ). Les comparaisons a posteriori de Tukey indiquent que les groupes AB et PC obtiennent une moyenne supérieure à celle du groupe C ( $p < 0,01$ ). Par ailleurs, la comparaison des groupes PC et AB quant au nombre de comportements de violence physique mineure ne révèle aucune différence significative (effet d'interaction :  $F(1, 83) = 0,88$  ;  $p > 0,05$  ; effet sexe :  $F(1, 83) = 0,00$  ;  $p > 0,05$ ) ; effet groupe :  $F(1, 83) = 0,05$  ;  $p > 0,05$ ). De même, le nombre de comportements rapportés par les pères et les mères du groupe AB se révèle comparable ( $t(26) = 0,06$  ;  $p > 0,05$ ).

Une analyse de variance 3 (groupes)  $\times$  2 (sexes)  $\times$  (2) (victime-agresseur) a été effectuée sur chacun des scores d'agression verbale, physique mineure et physique sévère obtenus au QRC-conjoints. L'analyse des effets sur les scores d'agression verbale révèle une différence significative en fonction de l'appartenance aux trois groupes  $F(2, 118) = 7,93$  ;  $p < 0,001$ ). Les comparaisons a posteriori de Tukey montrent que les groupes AB et PC obtiennent une moyenne supérieure à celle du groupe C ( $p < 0,01$ ). Par contre, aucune différence significative n'est rapportée pour les scores d'agression physique mineure ou sévère ( $p > 0,05$ ).

Le groupe de parents ayant des conduites abusives envers leur enfant (AB) et celui qui utilise des punitions corporelles ou de la violence physique mineure (PC) obtient une moyenne supérieure à celle du groupe de parents qui n'exercent aucune coercition physique à l'endroit de leur enfant (C) au niveau de la violence verbale envers l'enfant et envers la conjointe.

Des  $\chi^2$  calculés successivement pour les pères et les mères ont permis de comparer la proportion de parents des trois groupes qui rapportent avoir été victimes de violence durant l'enfance. L'analyse révèle des différences entre les groupes chez les pères seulement (pères :  $\chi^2(2) = 11,08$  ;  $p < 0,01$  ; mères :  $\chi^2(2) = 1,47$  ;  $p > 0,05$ ). La comparaison des groupes deux à deux, une fois appliquée la correction de Bonferroni, révèle que le pourcentage de pères du groupe AB caractérisés par une histoire personnelle de violence est supérieur à celui du groupe C ( $\chi^2(1) = 10,06$  ;  $p < 0,01$ ).

### Relation entre les résultats au MJVE et le recours à la violence

Le tableau 16 présente les résultats obtenus au MJVE. Une analyse de variance 3 (groupes)  $\times$  2 (sexes) a d'abord porté sur le score global au MJVE. Alors que l'effet d'interaction ( $F(2, 121) = 1,71$  ;  $p > 0,05$ ) et l'effet sexe ( $F(1, 121) = 2,79$  ;  $p > 0,05$ ) ne sont pas significatifs, les résultats révèlent un effet principal de l'appartenance au groupe ( $F(2, 121) = 13,17$  ;  $p < 0,001$ ). Les comparaisons a posteriori de Tukey montrent que les trois groupes se distinguent significativement les uns des autres (AB et PC  $>$  C :  $p < 0,01$  ; et AB  $>$  PC :  $p < 0,05$ ).

**TABLEAU 16**  
**SCORE MOYEN ET ÉCART-TYPE CORRESPONDANT DES MÈRES**  
**ET DES PÈRES DES TROIS GROUPES POUR LE MJVE ET SES**  
**ÉCHELLES**

En raison de la corrélation entre les échelles et de façon à contrôler l'erreur de type 1, une analyse de variance multivariée 3 (groupes) × 2 (sexes) a été réalisée sur les six échelles du MJVE. Les résultats de la MANOVA montrent que seul l'effet groupe est significatif (Lambda Wilks = 00,73,  $F(12, 232) = 3,23$  ;  $p < 0,01$ ). Les comparaisons de moyennes multivariées révèlent que les groupes AB et PC obtiennent des scores supérieurs sur la variable canonique à ceux du groupe C ( $p < 0,01$ ). Afin d'identifier la contribution de chacune des échelles du MJVE dans la distinction des groupes, des analyses univariées ont été conduites. Une fois appliquée la correction de Bonferroni, les résultats de l'analyse de variance 3 (groupe) × 2 (sexe) révèlent un effet principal de l'appartenance au groupe pour toutes les échelles sauf pour l'échelle Rejet (voir Tableau 3). Dans les cas où l'effet groupe est significatif, les comparaisons a posteriori Tukey révèlent que le groupe AB et le groupe PC obtiennent chaque fois des scores supérieurs au groupe C ( $p < 0,01$ ). En outre le groupe AB se distingue également du groupe PC sur toutes ces échelles ( $p < 0,01$ ) sauf pour l'échelle Intimidation où les résultats des deux groupes restent comparables ( $p > 0,05$ ).

### **Groupes AB et PC > C**

Les groupes de parents AB et PC obtiennent des scores supérieurs au groupe de parent C au niveau de tous les facteurs du MJVE à l'exception du Rejet.

### **Groupe AB > PC**

Le groupe AB se distingue également du groupe PC sur toutes ces échelles sauf pour l'échelle Intimidation où les résultats des deux groupes sont comparables.

## **Contribution du MJVE à l'estimation du risque de violence envers l'enfant**

La contribution du MJVE à l'estimation du risque de violence envers l'enfant a été évaluée par des analyses de régression logistique polychotomique. Ces dernières ont été réalisées à l'aide du module PR du logiciel BMDP 7.0 (Dixon, 1992) qui permet d'estimer les paramètres selon la méthode du maximum de vraisemblance (maximum likelihood). Une première analyse a servi à apprécier la contribution du score global au MJVE à distinguer les groupes AB, PC et C alors que la seconde a été effectuée à partir du score à chacune des six échelles du MJVE. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du nombre de prédicteurs retenus, les résultats des pères et des mères ont été combinés.

Les deux analyses de régression ont été réalisées en introduisant successivement dans l'équation trois blocs de variables. Le bloc 1 inclut les caractéristiques sociodémographiques du parent ; le bloc 2 regroupe les variables associées à l'expérience actuelle ou passée de violence du parent et reflètent les modèles relationnels développés ; le bloc 3 est constitué par les résultats au MJVE ou à ses échelles. Chaque bloc a été introduit dans l'équation à l'aide de la méthode pas à pas (stepwise). Comme le recommandent Hosmer et Lemeshow (1989), toutes les variables ayant un  $p < 0,25$  dans les analyses univariées ont été retenues. Pour les fins de l'analyse, les variables ont été rendues dichotomiques. Dans le bloc 1, les variables retenues sont le sexe du parent (homme : 0 ; femme : 1), le fait que le revenu familial se situe ou non sous le seuil de

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

faible revenu (au-dessus : 0 ; au-dessous : 1) et le nombre d'années d'études (12 ans et plus : 0 ; moins de 12 ans : 1). Dans le bloc 2, sont incluses la présence de violence durant l'enfance (non : 0 ; oui : 1) et la présence actuelle, à titre de victime ou d'agresseur, de violence conjugale de nature physique (non : 0 ; oui : 1) et verbale (0 à 25 comportements : 0 ; 26 comportements et plus : 1). Enfin, le bloc 3 inclut le score global au MJVE (score faible : 0 ; score élevé : 1) ou le résultat à chacune des échelles (score faible : 0 ; score élevé : 1). Les points de coupure des variables de nature continue des blocs 1 et 2 correspondent aux résultats obtenus par le tiers inférieur (nombre d'années d'études) ou supérieur (violence conjugale de nature verbale) de l'échantillon ou ont été fixés en tenant compte du peu de variabilité dans les réponses (violence conjugale de nature physique). Par ailleurs, les résultats obtenus par les 588 sujets ayant participé à l'étude de validation de construit du MJVE (Fortin, 1995) ont servi à établir le seuil de score élevé au MJVE ou à chacune des échelles. Ce seuil est chaque fois associé au score minimal obtenu par le tiers des sujets présentant les résultats les plus élevés à l'échelle.

### **Matrice d'intercorrélations**

Avant de procéder aux analyses de régression, la matrice de corrélations entre les prédicteurs a été examinée. Les intercorrélations entre les échelles du MJVE varient de  $-0,07$  à  $0,66$ , les coefficients les plus élevés reflétant d'une part les liens entre l'échelle Rejet et les deux autres échelles de conception (Isolement et Intimidation) et, d'autre part, ceux entre les deux échelles d'attribution (Blâme de l'enfant et Non-responsabilité). Si l'on exclut ce premier groupe d'indices, les corrélations entre les variables se situent entre  $-0,07$  et  $0,38$ , les coefficients les plus élevés reflétant la corrélation entre le revenu et l'histoire personnelle de violence ( $0,38$ ) et celle entre la violence conjugale de nature physique et verbale ( $0,37$ ). En dépit de la forte colinéarité entre les échelles du MJVE déjà soulignée (Fortin, 1994, 1995), il n'a pas été jugé opportun de retirer certaines échelles du MJVE, la procédure utilisée permettant de faire ressortir leur contribution respective une fois prises en compte les autres variables.

### **Régression logistique polychotomique à partir du score global au MJVE**

Le tableau 17 présente les résultats de l'analyse de régression effectuée à partir du score global au MJVE. Le groupe C sert de groupe de référence. Les valeurs de  $\chi^2$  confirment que le modèle global est significatif. Le niveau de signification de chaque paramètre estimé est évalué à l'aide du ratio entre le coefficient  $b$  et son erreur-type. La probabilité associée à ce ratio est déterminée en utilisant la distribution de  $t$ .

**TABLEAU 17**  
**MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE POLYCHOTOMIQUE VISANT À PRÉDIRE LA**  
**VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS L'ENFANT**

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

Pour le bloc 1, le revenu est la seule variable dont la contribution est significative. Le risque d'appartenir au groupe AB est environ 4 fois plus élevé si le revenu de la famille se situe sous le seuil de faible revenu. Cette variable ne distingue toutefois pas l'appartenance au groupe PC. Parmi les variables du bloc 2, une histoire personnelle de violence contribue à la distinction du groupe AB. La présence de violence conjugale de nature verbale ajoute par ailleurs à la distinction du groupe PC. L'inclusion des variables du bloc 2 rend toutefois la contribution unique du seuil de faible revenu non significative. Enfin, le score global au MJVE introduit dans le bloc 3A participe à la discrimination des groupes.

Dans leur ensemble, les résultats montrent que le risque d'appartenir au groupe AB par opposition au groupe C est environ 5 fois plus élevé lorsque le parent rapporte une histoire personnelle de violence ou obtient un score élevé au MJVE. Les résultats indiquent également que le risque de faire partie du groupe PC plutôt que du groupe C est 5 fois plus élevé si le parent rapporte de la violence conjugale de nature verbale et 3 fois plus élevé s'il a un score élevé au MJVE.

### **Régression logistique polychotomique à partir des scores à chacune des échelles du MJVE**

Le tableau 17 présente également les résultats de l'analyse de régression effectuée à partir des six échelles du MJVE. Parmi les variables du bloc 3B, celle qui présente la contribution la plus importante est l'échelle Non-responsabilité. Les échelles Isolement et Tolérance ajoutent aussi à la discrimination des groupes.

Dans leur ensemble, les résultats indiquent que le risque d'appartenir au groupe AB est 17 fois plus élevé si le parent se caractérise par une histoire personnelle de violence. Le risque est par ailleurs 4 fois plus élevé s'il y a présence de violence conjugale de nature verbale et augmente également si un score élevé est obtenu aux échelles Non-responsabilité (13 fois), Tolérance (6 fois) ou Isolement (4 fois). En outre, les résultats montrent que le risque de faire partie du groupe PC est 7 fois plus élevé si le parent rapporte de la violence conjugale de nature verbale. Ce risque augmente aussi lorsque le parent a un score élevé aux échelles Non-responsabilité (5 fois), Tolérance (4 fois) ou Isolement (4 fois).

## **DISCUSSION**

L'étude 3 avait pour but de déterminer dans quelle mesure la justification de la violence envers l'enfant est associée au recours à cette violence et apporte une contribution spécifique et indépendante dans la discrimination des parents exerçant de la violence envers l'enfant. L'évaluation du degré de sévérité de la coercition physique utilisée a permis de distinguer les

parents qui recourent aux punitions corporelles ou aux formes de violence dites mineures de ceux qui présentent des conduites abusives envers l'enfant en exerçant de la violence sévère. Les résultats trouvés confirment la relation entre la justification de la violence et le recours à l'une et l'autre forme de violence. Ils reflètent également l'importance du niveau de justification pour apprécier le risque de cette violence envers l'enfant. Ils invitent enfin à dégager un profil de facteurs de risque selon la sévérité de la violence exercée.

### Relation entre la justification de la violence et le recours à la violence

Les résultats montrent que les niveaux de justification du parent sont plus élevés quand ce dernier recourt à la coercition physique envers l'enfant et le sont davantage encore si cette pratique revêt un caractère abusif. Les différences entre les groupes AB, PC et C se reflètent pour chacune des trois dimensions de la justification. Les parents ont une conception plus restreinte de la violence, en lien avec l'isolement de l'enfant, manifestent un niveau plus élevé de tolérance à la violence et présentent davantage de biais d'attribution dans l'explication de la violence quand la violence qu'ils exercent à l'endroit de l'enfant est plus sévère. De fait, comme le révèlent les analyses univariées, seule la conception de la violence associée au rejet ne permet aucune distinction entre les groupes. Par ailleurs, la conception relative à l'intimidation reste comparable chez les groupes AB et PC.

Dans leur ensemble, ces résultats appuient ceux rapportés dans les recherches analysant de façon indépendante le lien entre la violence exercée par le parent et chacune des dimensions de conception (Berger, Knutson, Mehm, et Perkins, 1988 ; Ney, 1987), de tolérance (Corral-Verdugo *et al.*, 1995 ; Straus, Gelles, et Steinmetz, 1980 ; Tolan et Guerra, 1998) et d'attribution (Milner, 1998). Ils confirment aussi l'intérêt de prendre en compte simultanément les trois dimensions identifiées.

Par ailleurs, les résultats au MJVE ne révèlent aucune différence entre les hommes et les femmes. Pourtant, les études de validation antérieures suggéraient des niveaux de justification supérieurs chez les hommes que chez les femmes (Fortin et Lachance, 1996). Des différences selon le sexe ont également été rapportées à partir de l'analyse indépendante de la conception de la violence envers l'enfant ou de la tolérance envers cette violence (Kelder *et al.*, 1991 ; Koski et Mangold, 1988). Le caractère contradictoire de ces résultats appelle à d'autres vérifications. Il se pourrait également qu'une analyse plus fine des caractéristiques différentielles liées au sexe, telles la socialisation à la violence à l'extérieur comme à l'intérieur de la famille, puisse mieux rendre compte des divergences de résultats selon les échantillons étudiés.

Les présents résultats montrent par ailleurs que les éléments de justification associés à l'abus envers l'enfant sont les mêmes que ceux liés à l'utilisation des punitions corporelles : les groupes AB et PC se distinguent du groupe C sur les mêmes échelles du MJVE. Des auteurs ont évoqué l'idée d'un continuum de violence allant des punitions corporelles à l'abus (Graziano et Namaste, 1990) ou d'une violence dite « légitime » à une autre jugée « illégitime » (Gelles et



Straus, 1979). Certains auteurs soulignent même avec force l'escalade dans la coercition physique du parent (Santé Québec, 1996 ; Straus et Yodanis, 1996) et rappellent qu'une proportion importante de situations d'abus envers l'enfant tirent leur origine d'une situation où le parent utilisait des châtiments corporels pour punir l'enfant (Vasta, 1982). Les présents résultats ne permettent pas de confirmer la réalité d'un tel continuum mais restent compatibles avec cette position. Plus particulièrement, ils soulignent un isomorphisme dans les croyances des deux groupes de parents, la différence entre les groupes AB et PC au MJVE étant davantage de nature quantitative que qualitative. Le fait que les groupes AB et PC ne se distinguent pas sur l'échelle Intimidation appuie également cette position. Ces deux groupes de parents associent à un niveau de violence moins élevé que le groupe témoin des types de coercition qu'ils rapportent utiliser et qui sont encore fortement associés dans la population à de simples pratiques disciplinaires (Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière, 2000).

L'absence de différence entre les groupes à l'échelle Rejet mérite d'être vérifiée à nouveau. Lors des études de validation du MJVE, les résultats à cette échelle apportaient la contribution la plus importante à la variance expliquée par les analyses factorielles de nature exploratoire et confirmatoire (Fortin, 1995). Il est vrai que ces études ont été menées auprès de parents ordinaires et que les résultats semblaient refléter une distinction entre des formes de violence qui peuvent paraître plus évidentes, telles le rejet, et d'autres formes en apparence plus anodines ou plus fréquentes, comme l'isolement ou l'intimidation. Dans la présente recherche, le rejet est la forme de violence la mieux reconnue par les trois groupes de parents (voir Tableau 3). Il se pourrait que le caractère moins contestable des comportements de violence exprimant le rejet ait suscité des réponses jugées plus socialement acceptables. À ce jour, la non-contamination du MJVE par la désirabilité sociale a été vérifiée auprès de parents tout-venant (Fortin et Lachance, 1996). Néanmoins, les biais liés à la désirabilité sociale pourraient contribuer davantage à sous-estimer le potentiel d'abus qu'à le surestimer et seraient ainsi plus probables chez les populations cliniques ou jugées à risque (Milner, 1982). La contamination du MJVE par la désirabilité sociale mérite donc d'être mesurée auprès de parents rapportant de la violence envers l'enfant.

### **La justification : un facteur de risque de violence**

Bien que toutes les échelles du MJVE ne distinguent pas les parents selon la présence et la sévérité de la violence exercée à l'endroit de l'enfant, les présents résultats confirment que le MJVE ajoute au pouvoir de discrimination des trois groupes une fois pris en compte des facteurs de risque de violence connus.

Comme le révèlent les analyses de régression, les parents sont plus à risque d'exercer des conduites abusives envers l'enfant s'ils ont subi de la violence durant l'enfance (jusqu'à 17 fois plus) ou s'ils vivent actuellement de la violence conjugale (jusqu'à 4 fois plus), mais le risque augmente aussi lorsqu'ils obtiennent un score élevé au MJVE. Dans ces conditions, le risque

d'appartenir au groupe AB par opposition au groupe C est de 4 à 13 fois plus élevé, selon que l'on considère le score global au MJVE ou les résultats à chacune des échelles Isolement, Tolérance et Non-responsabilité. La forte colinéarité entre certaines échelles du MJVE (notamment Blâme de l'enfant et Non-responsabilité) et le moindre pouvoir de discrimination déjà évoqué d'autres échelles (Rejet et Intimidation) expliquent vraisemblablement la présence d'un plus faible risque associé au score global. Le fait de considérer le score à chaque échelle favorise donc ici la présence de résultats plus nuancés et permet en l'occurrence de faire ressortir davantage la contribution spécifique des variables liées à la présence passée ou actuelle de violence dans la vie du parent.

La justification de la violence semble également un élément important pour estimer le risque de violence mineure envers l'enfant. Le risque d'appartenir au groupe PC par opposition au groupe C est lié à la présence de violence conjugale (jusqu'à 7 fois plus de risque) mais augmente également si l'on ajoute la contribution du MJVE (de 4 à 5 fois plus ou 3 fois plus selon les analyses). Ici encore des scores élevés aux échelles Isolement, Tolérance et Non-responsabilité accentuent le risque.

Dans leur ensemble, ces comparaisons montrent que ce sont les mêmes éléments de justification qui augmentent le risque de violence, que cette dernière soit mineure ou sévère. Ces éléments réfèrent plus particulièrement à la tolérance envers la violence et à l'approbation des châtiments corporels dans l'éducation de l'enfant dont l'importance dans l'étiologie de la violence ont été maintes fois évoquées (Gil, 1970 ; Straus, 1990 ; Straus et Kaufman Kantor, 1994). Les éléments de justification associés au risque de violence envers l'enfant renvoient également au peu de reconnaissance de la violence psychologique qui s'exprime par l'isolement. Un tel résultat est sans doute en lien avec l'importance de l'isolement social qui caractérise les familles maltraitantes (Garbarino, 1982 ; Straus, 1980). Les parents isolés socialement pourraient ne plus reconnaître le caractère néfaste de cette situation et en favoriser le maintien chez leurs propres enfants.

Enfin, la présence de biais d'attribution contribue largement au risque de violence envers l'enfant. Le score à l'échelle Non-responsabilité semble de fait le prédicteur le plus puissant quand on compare la valeur des risques associés aux différentes échelles du MJVE. De tels résultats confirment, s'il en est besoin, l'intérêt de prendre en compte les biais d'attribution chez les parents abuseurs. Ils mettent également en évidence l'importance des explications des conduites violentes fondées sur des éléments qui échappent au contrôle du parent et confèrent à l'acte violent un caractère involontaire. Jusqu'ici, les biais d'attribution des parents abuseurs ont été beaucoup analysés sous la forme des reproches que le parent adresse à l'enfant et des intentions malicieuses qu'il lui prête (Bradley et Petrs, 1991 ; Milner ; 1998), le geste violent étant alors considéré comme un acte délibéré. Une attention moindre a été accordée aux explications de la violence envers l'enfant centrées sur une perte de contrôle. Des auteurs ont toutefois proposé que certaines conduites parentales abusives puissent être des agressions de

type émotionnel, telles que décrites par Berkowitz (1962, 1974), s'exprimant comme une réaction impulsive à un événement provocateur et échappant au contrôle du parent (Dietrich, Berkowitz, Kadushin et McGloin, 1990 ; Vasta, 1982). De telles conduites pourraient être associées à des justifications de la violence centrées sur la non-responsabilité. Dans le domaine de la violence conjugale, ce type de justifications a été largement reconnu et nombreux sont ceux qui ont insisté sur la promotion d'actions visant à responsabiliser l'agresseur et à conscientiser les personnes à une définition de la violence associée à l'abus de pouvoir plutôt qu'à une perte de contrôle ou de pouvoir (Cantin, 1995). Les présents résultats montrent l'intérêt d'intégrer une telle perspective dans l'analyse des justifications de la violence envers l'enfant.

### **Un profil différent de facteurs de risque selon la sévérité de la violence exercée ?**

La distinction effectuée entre les parents qui ont des conduites abusives envers l'enfant de ceux qui exercent des punitions corporelles invite à dégager un profil des facteurs de risque selon la sévérité de la violence exercée.

Tel que proposé par le modèle écologique (Belsky, 1980, 1993), des variables à la fois distales et proximales, de nature personnelle et environnementale, contribuent à l'abus. À cet égard, il faut d'abord noter que la pauvreté des familles est associée à la présence de violence sévère envers l'enfant. L'analyse des caractéristiques statutaires du parent (variables du bloc 1) indiquait un risque 4 fois plus élevé d'abus envers l'enfant chez les parents vivant sous le seuil de faible revenu. La colinéarité entre cette variable et celles liées à l'expérience de violence du parent (en particulier l'histoire personnelle de violence) a masqué l'importance de la contribution de cette variable. Dans le même sens d'autres études (Gelles, 1992 ; Pelton, 1994), la présente recherche montre donc que la pauvreté des familles favorise la violence envers l'enfant.

L'histoire personnelle de violence est la caractéristique associée au risque le plus élevé d'abus. Ces résultats corroborent de nombreuses données empiriques (Cappel et Heiner ; Coohy et Braun, 1997 ; Kaufman et Ziegler, 1987) et confirment l'importance des modèles de relations et d'attachement développés durant l'enfance dans le tissage des liens qui s'établit entre la personne, une fois devenue adulte, et ses propres enfants (Crittenden et Ainsworth, 1989).

La violence conjugale est un autre facteur de risque d'abus envers l'enfant, ce que reflétaient déjà les taux de concomitance élevés des diverses formes de violence familiale maintes fois rapportées (McKibben, DeVos, et Newberger, 1991 ; Stark et Flitcraft, 1988 ; Straus et Gelles, 1990). Le risque ne concerne toutefois que la violence conjugale de nature verbale et non celle de nature physique. De tels résultats ne permettent certes pas de conclure à l'absence de relation entre la violence envers la conjointe et la violence physique envers les enfants au sein de la famille mais invitent plutôt à prendre en compte la colinéarité ici observée entre la violence conjugale de nature physique et verbale. Enfin, rappelons que les justifications du

parent et, en particulier, les arguments de non-responsabilité auxquels il adhère pour excuser la violence envers l'enfant constituent un facteur de risque d'abus important.

Le risque de violence mineure envers l'enfant est pour sa part particulièrement relié à certaines variables proximales déjà associées à l'abus à l'égard de l'enfant, soit la présence de violence conjugale et les justifications du parent. Ce risque ne semble pas associé à l'histoire de violence du parent ou au revenu de sa famille. Il faut toutefois rappeler que l'expérience des châtiments corporels du parent durant l'enfance n'a pas été évaluée alors que l'influence de cette variable sur l'utilisation des punitions corporelles est de plus en plus reconnue (Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière, 2000 ; Muller, Hunter, et Stollak, 1995 ; Simons, Whitbeck, Conger, et Chyi-In, 1991). En outre, dans la présente recherche, le revenu des familles a été dichotomisé selon un seuil de faible revenu et non selon une gradation des ressources économiques. Une centration de l'étude sur les parents ayant des conduites abusives et la dichotomie des variables rendue nécessaire pour utiliser les techniques d'analyse les plus adaptées en dépit de la taille relativement modeste de l'échantillon justifiaient un tel procédé. Ce dernier empêche néanmoins de vérifier le risque d'utilisation des punitions corporelles associé à un revenu familial qui, sans être sous le seuil de faible revenu, demeure toute de même peu élevé. Plusieurs travaux montrent un lien étroit entre l'utilisation de pratiques éducatives coercitives et l'appartenance à des milieux socioéconomiques de niveau faible par opposition à ceux de niveaux moyen et supérieur (Kohn, 1977 ; Wright et Wright, 1976 ; Luster, Rhoades, et Haas, 1989) .

### En somme

La présente étude confirme la pertinence d'inclure dans l'analyse des situations de maltraitance la justification de la violence selon les trois dimensions de conception, de tolérance et d'attribution, et conduit à proposer que la justification constitue un facteur de risque de violence. Bien que la recherche ne permette pas d'établir la direction du lien entre la justification et le recours à la violence, les résultats sont en effet compatibles avec une telle proposition. Cette dernière rejoint en l'occurrence l'interprétation faite par de nombreux auteurs quant à la nature des relations qui unissent les croyances ou les attributions des parents et leurs comportements (pour une revue détaillée, voir Miller, 1995).

Les données dont nous disposons ne permettent pas de saisir les relations causales que pourrait entretenir la justification avec les autres facteurs de risque identifiés. Certains auteurs ont déjà proposé une hiérarchie d'influence des facteurs de risque donnant le primat aux modèles d'attachement développés par le parent (Crittenden et Ainsworth, 1989). D'autres ont évoqué l'effet de la violence vécue durant l'enfance sur la tolérance et la banalisation de cette violence (Berger *et al.*, 1988 ; Cappel et Heiner, 1990). D'autres enfin ont souligné les différences de valeurs et de pratiques éducatives selon les caractéristiques socioéconomiques des familles (Luster, Rhoades, et Haas, 1989). Les recherches futures devront tenter de vérifier les voies

d'influence des différents facteurs et mettre à l'épreuve ces propositions. De telles démarches seront l'occasion de confirmer les présents résultats mais aussi de préciser dans quelle mesure les modèles dégagés diffèrent selon le sexe du parent. La taille de notre échantillon ne permettait pas de vérifier des hypothèses préliminaires à de telles modélisations et il reste possible que la contribution des différents facteurs de risque ne soit pas la même chez les hommes et les femmes. Dans le champ plus large de la violence familiale, des résultats différents ont été rapportés selon le sexe du participant, les comportements violents des hommes semblant davantage influencés par des facteurs de risque de nature distale alors que ceux des femmes paraissent plutôt déterminés par des variables à caractère proximal (Foo et Margolin, 1995).

Dans leur ensemble, les résultats de cette étude confirment la nécessité maintes fois reconnue de diversifier les cibles d'action en matière de prévention de la violence envers l'enfant de façon à prendre en compte le caractère multidimensionnel des déterminants de cette violence. Ils soulignent en particulier l'intérêt de conscientiser la population à une définition de la violence centrée sur l'abus de pouvoir. Ils invitent enfin à dénoncer les croyances populaires sur les bienfaits de la punition corporelle qui ne sont pas sans lien avec l'exercice de conduites abusives envers l'enfant et qui ont pour effet de perpétuer des pratiques disciplinaires délétères sur le développement de l'enfant.

## **M**MÉTHODOLOGIE (ÉTUDE 4<sup>46</sup>)

### **Participants**

Soixante-deux personnes, 32 femmes et 30 hommes, tous nés au Québec et maîtrisant la langue française, ont participé à l'étude. Ils avaient tous au moins un enfant âgé entre 6 et 12 ans. Ils étaient sans histoire de violence conjugale sévère ni de violence physique sévère envers leur enfant. Les parents ont été recrutés avec la collaboration des écoles primaires et des services des loisirs des villes de la région montréalaise.

### **Procédure**

Réalisée au domicile du parent, la collecte des données s'est déroulée en une rencontre individuelle d'une durée approximative de deux heures avec un assistant de recherche du même sexe que le participant. Celle-ci a débuté par l'administration de l'ÉVA et du MJVE. Cet ordre a été inversé pour 50 % des sujets. Puis ont été administrés dans l'ordre : le QRC-enfant, le QRC-conjoint durant la dernière année, le QRC-conjoint au cours d'une vie et le questionnaire sociodémographique. Tous les instruments utilisés dans cette étude ont été décrits dans les sections précédentes.

**TABLEAU 18**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES**  
**HOMMES ET DES FEMMES (ÉTUDE 4)**

## RÉSULTATS

### Description de l'échantillon

L'échantillon se compose de 32 femmes et de 30 hommes. L'âge des participants varie de 28 à 60 ans. Les hommes ont 41 ans en moyenne et les femmes ont 37 ans ( $F = 8,06$  ;  $p \leq 0,006$ ). Le revenu familial moyen des hommes est de 46 000 \$ tandis que celui des femmes est de 34 500 \$. Les participants ont en moyenne 14 ans de scolarité et on constate que la majorité d'entre eux n'ont pas complété d'études collégiales. Les hommes et les femmes ont deux enfants en moyenne (voir Tableau 18).

### Évaluation de la violence subie ou agie

Le tableau 19 présente les moyennes et les écarts-types aux deux questionnaires QRC. Les analyses ne démontrent aucune différence significative entre les scores des hommes et des femmes. Cependant, il existe une différence marquée entre les types de violence utilisée par les participants. On observe que la violence verbale envers les enfants ou envers la conjointe, est plus utilisée que la violence physique (respectivement  $F = 27,13$  ;  $p \leq 0,0001$  et  $F = 5$  ;  $4,05$   $p \leq 0,0001$ ).

Afin de vérifier si le niveau de violence utilisé envers l'enfant et envers la conjointe est le même, deux analyses de variance multivariées utilisant la cible de la violence (enfant versus conjointe) comme mesure répétée ont été effectuées. Les résultats ne démontrent aucun effet significatif concernant l'utilisation de la violence verbale ; il semble que ce type de violence soit autant utilisé envers les enfants qu'au sein d'un couple. Par contre, les hommes de notre échantillon rapportent plus de violence physique envers leur enfant qu'envers leur conjointe tandis que les femmes utilisent plus de violence physique envers leur enfant qu'elles n'en subissent. Cet écart est hautement significatif ( $F = 23,46$  ;  $p \leq 0,0001$ ).

#### **Hommes**

Les hommes rapportent plus de violence physique envers leur enfant qu'envers leur conjointe.

#### **Femmes**

Les femmes utilisent plus de violence physique envers leur enfant qu'elles n'en subissent de la part de leur conjoint.

La violence verbale envers les enfants ou envers la conjointe est plus utilisée que la violence physique.

La violence verbale est autant utilisée envers les enfants qu'au sein d'un couple.

**TABLEAU 19**  
**MOYENNES (ÉCARTS-TYPES) : QRC-CONJOINT ET QRC-ENFANT**

Index de violence	Hommes (n = 30)	Femmes (n = 32)
<i>Mesure de violence parent-enfant</i>		
Violence verbale	9,1 (10,6)	7,8 (8,6)
Violence physique mineure	1,7 (1,1)	1,0 (1,6)
Score total	11,0 (11,6)	8,9 (9,2)
<i>Mesure de violence conjoint-femme</i>		
Violence verbale	10,7 (10,9)	8,9 (9,6)
Violence physique mineure	0,14 (0,76)	0,22 (0,42)
Score total	10,82 (11)	9,12 (9,8)

### Liens entre le recours à la violence envers l'enfant et l'expérience de violence conjugale

Les coefficients de corrélations ont été calculés pour les hommes et pour les femmes entre les réponses aux sous-échelles de violence verbale et physique mineure au QRC-enfant et au QRC-conjoint. Chez les femmes, aucun coefficient n'atteint le seuil de signification, ceux-ci oscillent entre 0,06 et 0,18. Chez les hommes par contre, l'utilisation de violence verbale envers son enfant est fortement corrélée avec l'utilisation de violence verbale envers sa conjointe ( $r = 0,62$  ;  $p \leq 0,0001$ ). Il n'existe, par ailleurs, aucun lien entre l'utilisation de violence physique envers son enfant et l'utilisation de cette même forme de violence à l'encontre de sa conjointe.

#### Hommes

- L'utilisation de violence verbale envers son enfant est fortement corrélée avec l'utilisation de violence verbale envers sa conjointe.
- Il n'existe aucun lien entre l'utilisation de violence physique envers son enfant et l'utilisation de cette même forme de violence à l'encontre de sa conjointe.

#### Femmes

- Aucun lien entre être victime de violence conjugale et utiliser des comportements violents envers son enfant.

### Évaluation de la reconnaissance et de la sévérité de la violence faite aux femmes

Les cotes obtenues à l'ÉVA-Reconnaissance et à l'ÉVA-Sévérité sont présentées au tableau 20. Les MANOVA à mesure répétée indiquent la présence d'un effet simple au niveau du type de violence évalué ( $F = 30,94$  ;  $p < 0,0001$ ) et au niveau du sexe des participants ( $F = 6,20$  ;  $p \leq 0,016$ ). Les hommes et les femmes reconnaissent plus facilement les comportements de violence physique que ceux de violence psychologique ( $p \leq 0,01$ ). De plus, les hommes



## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

identifient la violence physique ( $F = 5,89$  ;  $p \leq 0,018$ ) et la violence émotionnelle ( $F = 4,18$  ;  $p \leq 0,045$ ) moins souvent que ne le font les femmes.

Les hommes ne se démarquent pas des femmes au plan de l'évaluation de la sévérité des manifestations de violence physique, émotionnelle et de domination. Cependant, tous les participants évaluent différemment la sévérité des actes de violence en fonction de la forme de violence évaluée ( $F = 98,8$  ;  $p \leq 0,0001$ ). La violence psychologique de type émotionnelle est évaluée moins sévèrement que la domination qui est elle-même évaluée moins sévèrement que la violence physique ( $p \leq 0,01$ ).

- Les hommes identifient la violence physique et la violence émotionnelle moins souvent que ne le font les femmes.
- Les hommes et les femmes reconnaissent plus facilement les comportements de violence physique que ceux de violence psychologique.
- Les hommes et les femmes évaluent moins sévèrement la violence psychologique de type émotionnelle que la domination qui est elle-même évaluée moins sévèrement que la violence physique.

### **Liens entre reconnaître la violence et évaluer sa sévérité**

L'examen des corrélations entre la reconnaissance de comportements violents et l'évaluation de leur sévérité appuie fortement l'hypothèse d'une relation entre ces deux variables ; toutes les corrélations sont fortes, à l'exception de deux corrélations inférieures à 0,25 chez les femmes (voit Tableau 21).

### **Liens entre expérience de violence, et reconnaissance et évaluation de la sévérité de comportements de violence sur vidéo**

Les coefficients de corrélations ont été calculés pour les femmes et pour les hommes entre les réponses à l'ÉVA et les deux questionnaires sur la résolution de conflits. Les résultats indiquent que chez les femmes, la reconnaissance de comportements de domination est négativement corrélée avec l'utilisation de violence verbale ( $r(31) = -0,31$  ;  $p \leq 0,04$ ) et physique ( $r(31) = -0,41$  ;  $p \leq 0,01$ ) envers leur enfant. On peut noter également que plus une femme reconnaît de comportements violents en général sur vidéo et moins elle utilise de violence physique mineure à l'égard de son enfant ( $r(31) = -0,33$  ;  $p \leq 0,03$ ). Il n'existe par contre aucun lien significatif entre la reconnaissance de comportements violents sur vidéo et le fait d'avoir été abusé verbalement ou physiquement par le conjoint, les coefficients de corrélations étant tous négatifs et non significatifs, variant de -0,05 à -0,22.

**TABLEAU 20**  
**MANOVA À MESURE RÉPÉTÉE SUR ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ :**  
**MOYENNES (ÉCARTS-TYPES) DES SCORES DES HOMMES ET DES FEMMES**

	Hommes	Femmes
<i>ÉVA-Reconnaissance</i>		
Violence physique	7,9 (2,7)	9,1 (1,2)
Domination	6,1 (2,9)	7,3 (2,0)
Violence émotionnelle	5,5 (3,4)	7,1 (2,9)
Violence globale	19,5	23,6
<i>ÉVA-Sévérité</i>		
Violence physique	4,7 (0,65)	4,9 (0,67)
Domination	4,4 (0,81)	4,7 (0,86)
Violence émotionnelle	3,8 (0,89)	4,1 (0,92)
Violence globale	4,3	4,6
<i>Distracteur</i>	1,7	1,7

**TABLEAU 21**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ**

		<i>ÉVA-sévérité</i>			
		Physique	Émotionnel	Domination	Total
<i>ÉVA-Reconnaissance</i>					
Violence physique	H	0,53**	0,44**	0,33*	0,45**
	F	0,59***	0,57***	0,61***	0,62***
Abus émotionnel	H	0,61***	0,70***	0,47**	0,64***
	F	0,31*	0,45**	0,23	0,35*
Domination	H	0,49**	0,52**	0,54***	0,56***
	F	0,22	0,38**	0,40**	0,36*
Total	H	0,65***	0,67***	0,53***	0,66***
	F	0,42**	0,56***	0,44**	0,50**

H = Hommes ; F = Femmes ; \* p < 0,05 ; \*\* p < 0,01 ; \*\*\* p < 0,001

L'examen des corrélations entre le degré de sévérité attribué à divers types de comportements et la violence faite à son enfant ou subie par son conjoint ne révèle que deux liens significatifs.

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

Ainsi, plus les femmes jugent sévèrement la violence émotionnelle et moins elles utilisent la violence physique envers leur enfant ( $r(31) = -0,37$  ;  $p \leq 0,02$ ) et moins elles ont été abusées physiquement par leur conjoint ( $r(31) = -0,38$  ;  $p \leq 0,02$ ).

L'examen des coefficients de corrélations chez les hommes démontre un modèle de corrélations assez différent de celui des femmes. Les résultats révèlent qu'il existe une certaine relation entre la reconnaissance de comportements de violence sur vidéo et l'utilisation de moins de comportements violents à la maison. Ainsi, la reconnaissance de comportements de domination est fortement corrélée avec l'absence de violence physique mineure envers son enfant ( $r(27) = -0,49$  ;  $p \leq 0,005$ ). De même, l'utilisation de violence physique envers sa conjointe est moins élevée lorsque les hommes reconnaissent un nombre élevé de comportements de violence physique sur vidéo ( $r(27) = -0,53$  ;  $p \leq 0,002$ ). Il n'existe aucun lien significatif entre l'évaluation de la sévérité des comportements et l'utilisation de la violence.

### **Hommes**

- Plus un homme reconnaît de comportements de domination et moins il utilise la violence physique mineure envers son enfant.
- Plus un homme reconnaît un nombre élevé de comportements de violence physique sur vidéo, moins il utilise de violence physique envers sa conjointe.

### **Femmes**

- Plus une femme juge sévèrement la violence émotionnelle et moins elle utilise la violence physique envers son enfant et moins elle a été abusée physiquement par son conjoint.
- Plus une femme reconnaît les comportements de domination et moins elle utilise de violence verbale et physique envers son enfant.
- Plus une femme reconnaît de comportements violents en général sur vidéo et moins elle utilise de violence physique mineure à l'égard de son enfant.

## **La conception de la violence faite aux enfants (MJVE)**

Le tableau 22 présente les moyennes et les écarts-types obtenus par les hommes et les femmes à la mesure de Justification de la violence faite aux enfants (MJVE). On n'observe aucune différence significative entre les deux groupes en ce qui concerne leur tolérance, leurs attributions et leur conception de la violence faite aux enfants.

Les hommes et les femmes ont une tolérance, des attributions et une conception de la violence envers les enfants qui sont similaires.

**TABLEAU 22**  
**MOYENNES (ÉCARTS-TYPES) AU MJVE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES**

	Hommes (n=30)	Femmes (n=32)
Tolérance	3,2 (1,4)	3,5 (1,2)
Attribution		
Blâme de l'enfant	1,4 (0,7)	1,5 (0,7)
Non-responsabilité du parent	1,7 (1,1)	1,8 (0,9)
Conception		
Intimidation	2,5 (1,1)	2,3 (0,7)
Rejet	2,0 (1,1)	1,7 (0,7)
Isolement	2,8 (1,2)	2,5 (1,0)

### **Liens entre la justification de la violence envers l'enfant et la reconnaissance de la violence envers la conjointe**

L'examen du lien entre la conception de la violence envers les enfants évaluée par le MJVE et la reconnaissance et l'évaluation de la sévérité de divers comportements de violence conjugale démontre des différences sexuelles intéressantes (voir Tableau 23). Ainsi, plus une femme tolère la violence envers un enfant et moins elle reconnaît les comportements de violence émotionnelle et de domination envers une conjointe. Par ailleurs, plus une femme a tendance à blâmer l'enfant et moins elle reconnaît la violence physique envers une conjointe. Enfin, il existe peu de corrélations significatives entre la conception de la violence faite aux enfants et la reconnaissance de la violence conjugale. Les seules relations observées sont reliées à la reconnaissance de la violence physique ; ainsi moins les femmes reconnaissent la violence physique d'un conjoint et plus leur conception de la violence est restreinte. En somme, il semblerait que la reconnaissance de la violence physique soit particulièrement névralgique pour les femmes.

Chez les hommes, la tolérance face à la violence envers les enfants est très reliée à l'identification d'un petit nombre de comportements de violence physique et psychologique envers une conjointe. Par contre, il existe peu de liens significatifs entre les attributions des hommes et leur reconnaissance de divers types de violence conjugale. Cependant, les liens entre leur conception de la violence envers les enfants et l'identification de tous les types de violence envers la conjointe sont très marqués. Ainsi, plus les hommes ont une conception étroite de la violence envers les enfants et moins ils reconnaissent les comportements de violence physique, émotionnelle et de domination envers la conjointe.

**TABLEAU 23**  
**CORRÉLATIONS ENTRE MJVE ET ÉVA-RECONNAISSANCE/ÉVA-SÉVÉRITÉ**

Afin d'explorer plus à fond la différence des forces de corrélations entre les hommes et les femmes, les données ont été transformées en score Z de Fisher. De façon générale, le lien entre attitudes et croyances envers la violence faite aux enfants et la reconnaissance de comportements de nature violente envers les femmes est beaucoup plus forte chez les hommes que chez les femmes. Plus spécifiquement, la reconnaissance des comportements de domination envers la conjointe est plus névralgique chez les hommes. Les hommes qui reconnaissent moins les comportements de domination ont des attitudes plus tolérantes envers la violence à l'endroit des enfants, des attributions plus problématiques et des conceptions plus restreintes de la violence envers la conjointe que les femmes.

### **Hommes**

- Plus les hommes ont une conception étroite de la violence envers les enfants et moins ils reconnaissent les comportements de violence physique et émotionnelle, et de domination envers une conjointe

### **Femmes**

- Plus une femme tolère la violence envers un enfant et moins elle reconnaît les comportements de violence émotionnelle et de domination envers une conjointe.

- Plus une femme a tendance à blâmer l'enfant pour la violence des parents et moins elle reconnaît la violence physique envers une conjointe.

### **Liens entre la justification de la violence envers les enfants et l'évaluation de la sévérité de la violence envers la conjointe**

Les analyses démontrent que plus les femmes rapportent des attitudes envers la violence à l'égard des enfants et moins elles jugent sévèrement la violence envers la conjointe (tableau 23). Le fait d'adhérer à des inférences causales qui blâment l'enfant pour la violence du parent est fortement corrélé négativement au niveau d'évaluation de la sévérité de tous les comportements présentés. Minimiser la responsabilité du parent est surtout relié au fait de juger sévèrement les comportements de domination du conjoint. Enfin, il existe de très fortes relations entre la conception de la violence envers l'enfant et l'évaluation de la sévérité de la violence envers la conjointe. Plus une femme a une conception limitée de la violence, moins elle évalue sévèrement tous les comportements cibles.

On retrouve chez les hommes les mêmes corrélations négatives élevées entre conception et jugement de sévérité. Par contre, les analyses ne révèlent que très peu de liens entre les attributions des hommes et leur tolérance à l'égard de la violence faite aux enfants et l'évaluation de la sévérité des comportements de violence conjugale. Seule la tolérance envers la violence à l'égard de l'enfant est reliée aux jugements peu sévères à propos de la domination du conjoint.

## et la violence faite aux femmes et aux enfants

Les analyses des données transformées en scores Z démontrent la présence d'une différence significative de 0,05 entre la force des corrélations des hommes et des femmes. Ainsi, le lien entre les attributions et l'évaluation de la sévérité des comportements de domination est beaucoup plus fort chez les femmes que chez les hommes. C'est donc l'inverse de ce que l'on retrouve au niveau de la reconnaissance de la violence. Il est intéressant de noter que la direction de la corrélation entre la croyance que les parents ne sont pas responsables de la violence et l'évaluation de la sévérité des comportements de domination est différente pour ces deux groupes.

**TABLEAU 24**  
**MANOVA SEXE × GROUPE (ÉVA-RECONNAISSANCE) SUR MJVE**

MJVE	Groupe	Hommes (n=30)	Femmes (n=32)
Tolérance	1	3,9 (1,4)	4,3 (0,79)
	2	2,9 (1,0)	3,2 (0,88)
	3	1,8 (1,2)	3,3 (1,4)
Blâme de l'enfant	1	1,7 (0,95)	1,9 (1,1)
	2	1,3 (0,18)	1,4 (0,72)
	3	1,2 (0,19)	1,4 (0,38)
Non-responsabilité du parent	1	1,4 (0,66)	1,8 (0,90)
	2	1,5 (0,45)	1,9 (1,1)
	3	2,5 (2,2)	1,6 (0,88)
Intimidation	1	3,0 (1,4)	2,6 (0,83)
	2	2,3 (0,55)	2,2 (0,65)
	3	1,7 (0,52)	2,2 (0,61)
Rejet	1	2,4 (1,5)	2,0 (1,2)
	2	1,8 (0,56)	1,6 (0,47)
	3	1,4 (0,23)	1,6 (1,5)
Isolement	1	3,3 (1,4)	3,0 (1,3)
	2	2,4 (0,88)	2,5 (1,0)
	3	2,1 (0,47)	2,3 (0,77)

Les données du MJVE ont été transformées pour préserver l'homogénéité de la variance.

Groupe 1 = EVA1 total ≤19 ; Groupe 2 = EVA 1 total entre 20 et 25 ; Groupe 3 = EVA1 TOTAL ≥ 26

Ainsi, les femmes qui jugeait moins sévèrement les comportements de domination du conjoint rapportaient des attitudes plus tolérantes envers la violence, des attributions plus problématiques et des conceptions restreintes de la violence envers les enfants .

### Différences dans les croyances éducatives et inférences causales à l'égard de la violence en fonction du niveau d'élaboration de la conception de la violence

Afin d'explorer plus à fond les liens entre le sexe des participants, leurs diverses croyances et inférences et leur conception de la violence faite aux enfants, des analyses multivariées ont été effectuées. Les sujets sont repartis en trois groupes sur la base de leurs scores à l'ÉVA-Reconnaissance et à l'ÉVA-Sévérité et leurs scores au MJVE sont comparés (voir les tableaux 24 et 25).

**ÉVA-Reconnaissance.** Un premier groupe se compose des sujets qui ont reconnu un grand nombre de comportements violents, c'est-à-dire qui ont un score à l'ÉVA-Reconnaissance supérieur à 26, le deuxième groupe correspond aux sujets ayant un score de 20 à 25 et enfin un troisième groupe rassemble les sujets qui ont un score inférieur à 19. L'analyse de variance montre des différences entre les groupes ( $F = 2,3$  ;  $p < 0,01$ ) et un effet du genre des participants ( $F = 2,3$  ;  $p < 0,048$ ). On n'observe aucun effet d'interaction entre les variables.

Les comparaisons a posteriori de Tukey nous indiquent que les hommes et les femmes qui ont identifié le plus de comportements violents ont moins de tolérance à l'égard de la violence ( $p < 0,05$ ) et une conception de la violence plus large par rapport notamment aux comportements d'intimidation ( $p < 0,01$ ) que ceux qui ont reconnu le moins de comportements. Les analyses ne dénotent pas de différences entre les deux groupes. L'effet simple relié au sexe des participants est principalement dû à la tolérance des hommes face à la violence qui s'avère plus grande que celle des femmes ( $F = 9,17$ ,  $p < 0,004$ ).

**ÉVA-Sévérité.** Un premier groupe est composé des sujets qui ont évalué un grand nombre de comportements violents, c'est-à-dire qui ont un score à l'ÉVA-Sévérité supérieur à 4,73, le deuxième groupe correspond aux sujets ayant un score de 4,43 à 4,72 et enfin un troisième groupe rassemble les sujets qui ont un score inférieur à 4,4. Les résultats de l'analyse de variance présentés au tableau 18 indiquent un effet significatif pour l'appartenance au groupe ( $F = 2,6$  ;  $p < 0,004$ ) et un effet presque significatif pour le sexe ( $F = 2,1$  ;  $p < 0,07$ ). On ne dénote aucun effet d'interaction entre les variables.



## et la violence faite aux femmes et aux enfants

**TABLEAU 25**  
**MANOVA SEXE × GROUPE (ÉVA-SÉVÉRITÉ) SUR MJVE**

MJVE	Groupe	Hommes (n=30)	Femmes (n=32)
Tolérance	1	3,7 (1,4)	4,2 (0,94)
	2	3,0 (1,5)	3,7 (0,78)
	3	2,5 (1,3)	3,1 (1,3)
Blâme de l'enfant	1	1,7 (0,91)	1,9 (1,0)
	2	1,4 (0,69)	1,7(0,88)
	3	1,2 (0,15)	1,2 (0,27)
Non-responsabilité du parent	1	1,4 (0,70)	2,0 (1,3)
	2	1,4 (0,49)	2,2(0,92)
	3	2,2 (1,9)	1,4 (0,66)
Intimidation	1	3,3 (1,4)	2,9 (0,79)
	2	2,2 (0,69)	2,1 (0,40)
	3	1,9 (0,58)	2,1 (0,54)
Rejet	1	2,7 (1,5)	2,1 (1,1)
	2	1,6 (0,44)	1,4 (0,44)
	3	1,6 (0,55)	1,5 (0,42)
Isolement	1	3,5 (1,5)	2,7 (1,1)
	2	2,5 (0,92)	2,3 1,0)
	3	2,3 (0,52)	2,5 (0,99)

Les données du MJVE ont été transformées pour préserver l'homogénéité de la variance.  
 Groupe 1 = EVA2 total  $\leq 4,4$  ; Groupe 2 = EVA 2 total entre 4,43 et 4,71 ;  
 Groupe 3 = EVA2 TOTAL  $\geq 4,73$

**TABLEAU 26**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES, QRC-ENFANT/CONJOINT**  
**ET MJVE SUR ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE**  
**RÉGRESSION**

Variabiles	R <sup>2</sup>	R <sup>2</sup> ajusté	β	F	p
<i>Régression sur ÉVA-Reconnaissance</i>					
Variabiles sociodémographiques	0,29	0,27		11,3	0,0001
Âge			0,40		
Sexe			0,38		
MJVE					
Conception	0,49	0,46	-0,46	17,4	0,0001
<i>Régression sur ÉVA-Sévérité</i>					
Variabiles sociodémographiques	0,17	0,12		3,46	0,02
Revenu familial			0,24		
Sexe			0,24		
Âge			0,26		
MJVE					
Conception	0,54	0,51	-0,64	15,1	0,0001

Hommes et femmes qui jugent moins sévèrement les comportements de violence envers la conjointe, qu'elle soit physique ou psychologique, sont ceux qui rapportent les attitudes les plus tolérantes à l'égard de la violence envers l'enfant, les attributions les plus problématiques ainsi que les conceptions les plus restreintes. De plus, les analyses a posteriori de Tukey permettent de constater que ce sont les comportements d'intimidation ( $F = 9,54$  ;  $p < 0,0001$ ) et de rejet ( $F = 6,62$  ;  $p < 0,003$ ) qui différencient les trois groupes. Ainsi, les participants qui évaluent sévèrement les comportements cibles se démarquent des deux autres groupes par leur conception plus large de la violence ( $p < 0,01$ ).

### Régressions multiples

Afin d'évaluer la contribution relative des données sociodémographiques, des scores au QRC-enfant, au QRC-adulte et au MJVE sur les données de l'ÉVA, deux séries d'analyses de régression multiples ont été effectuées, l'une pour l'ÉVA-Reconnaissance et l'autre pour l'ÉVA-Sévérité. Le tableau 26 identifie les facteurs qui ont été retenus dans les régressions. Les résultats démontrent clairement que la conception de la violence, c'est-à-dire les croyances restreintes de ce qu'est la violence, prédisent le mieux la reconnaissance de la violence, sous toutes ces formes. De la même façon, l'échelle de conception s'impose comme meilleur prédicteur du niveau de sévérité accordé aux comportements cibles.

## DISCUSSION

### La victimisation des enfants et des femmes

Dans cette étude, on constate que les agressions verbales sont systématiquement plus fréquentes que les agressions physiques tant envers la femme qu'envers l'enfant<sup>47</sup>. Ce constat est largement appuyé par les études épidémiologiques existantes. On ne constate pas de différence de fréquence rapportée du niveau de l'agression psychologique envers la femme et envers l'enfant. La violence psychologique, même si elle est plus invisible dans sa nature, est parfois plus dommageable que la violence physique (Cascardi et Vivian, 1995 ; Gagné, 1999). À l'instar de ce qu'on observe dans l'étude 3, femmes et hommes rapportent les mêmes niveaux d'agression envers l'enfant.

De plus, les enfants subissent plus régulièrement des agressions physiques que les femmes. À la différence de la relation entre conjoints, la relation parent-enfant s'inscrit dans un rapport social conférant aux parents un pouvoir socialement légitimé face aux enfants. Le parent a l'obligation sociale et morale d'éduquer son enfant (Gough et Reavy, 1997). Les situations problématiques émergent dans l'exercice quotidien de la parentalité, mettant régulièrement en scène des conflits potentiels. Les transgressions de l'enfant sont des raisons très souvent invoquées pour expliquer le début d'un épisode agressif. La nature et la gravité des transgressions influenceraient significativement le jugement du parent à propos de la punition physique (Milner et Chilamkurti, 1991). Ainsi, les comportements antisociaux (agressivité) ou de défiance sont les situations les plus susceptibles d'entraîner une réponse aversive de la part du parent (Dietrich *et al.*, 1990 ; Holden *et al.*, 1995). Les conduites de retrait social ont moins le pouvoir de susciter de telles réponses chez le parent (Catron et Masters, 1993). Les parents se sentent aussi plus justifiés de recourir à la punition physique lorsque leur enfant enfreint les normes morales. Les parents qui sont à risque comme les parents à faible risque ne se comportent pas différemment dans ces situations (Holden, *et al.*, 1995 ; Paz Montes, de Paul et Milner, 2001 ; Milner et Chilamkurti, 1991).

En outre, lorsque les hommes rapportent agresser psychologiquement leur conjointe, il est très probable qu'ils mentionnent aussi recourir à ce mode de relation avec leur enfant. La très forte corrélation observée témoigne de la forte concomitance des problèmes de violence conjugale et parentale au sein d'une même famille<sup>48</sup>. La cooccurrence de la violence envers la conjointe et envers l'enfant au sein d'une même famille indique généralement que les problèmes sont plus sévères et plus complexes. On note en effet que lorsqu'il y a concomitance de ces deux problèmes sociaux, la sévérité des conduites de violence est plus élevée (Chamberland, Damant, Jacob et Lavergne, 1999). Quatre études réalisées auprès d'échantillons tirés de la population générale qui portent sur l'expérience d'agression durant la dernière année spécifient que dans 5,7 % à 6,9 % des familles états-uniennes, il y a à la fois des agressions

commises envers la femme et envers l'enfant (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980). Si l'on considère une période de temps plus grande (la vie entière), ce taux varie alors de 5,6 % à 21 % (Gelles et Straus, 1988 ; Silvern, Karyl, Waelde *et al.*, 1995). Au Québec, l'étude auprès de la population réalisée en 1992-1993 révèle que les jeunes dont la mère est victime d'agressions physiques dites mineures sont de deux à trois fois plus nombreux à être victimes d'agressions psychologiques et physiques mineures ou sévères (Bouchard et Tessier, 1996). En 1999, chez les enfants dont les mères affirment vivre une relation de couple difficile ou violente, 92 % subissent de l'agression psychologique, 63 % de la violence physique et 19 % de la violence physique sévère (Clément *et al.*, 2000). Dans la dernière enquête sur la violence conjugale au Québec, parmi les femmes victimes d'agressions conjugales, 45 % évaluent que leur enfant a aussi été témoin de un ou plusieurs incidents de violence du couple (Rinfret-Raynor, Cantin et Riou, 2002).

### La conception de la violence conjugale

Les femmes reconnaissent davantage les conduites de violence physique et émotionnelle que les hommes ; toutefois aucune différence n'est observée dans l'évaluation plus réfléchie qu'hommes et femmes font à propos des conduites qui leur sont présentées. Les femmes de l'étude de Locke et Richman (1999) jugent l'agression physique plus sévèrement que les hommes ; l'appartenance au genre serait même plus influent que l'appartenance à une race. Erehnsaft et Vivian (1995) ont constaté que les hommes sous-évaluent davantage l'impact des agressions psychologiques (contrôle et rejet) sur la victime ; la probabilité d'assimiler ces conduites au schème violence s'en trouve ainsi réduite. En somme, le genre serait un facteur d'ancrage très important dans la construction des représentations de la violence conjugale.

### Expérience de violence envers la femme et l'enfant et conception de la violence conjugale

#### *La violence envers les femmes*

Plus les femmes jugent les agressions émotionnelles comme une forme de violence et moins elles rapportent subir de la violence physique. Plus les hommes reconnaissent le contrôle comme forme de violence et moins ils rapportent agresser physiquement leur partenaire. Ce sont les seules relations observées entre la conception et les conduites. Ainsi, la richesse des contenus associés à la violence psychologique serait en partie négativement associée à la violence physique dans le couple. Quelques recherches auprès de populations tout venant et clinique ont aussi constaté que la capacité à percevoir la violence physique ou psychologique était associée au risque d'être impliqué dans des relations violentes. Ainsi, ce sont les hommes et les femmes de l'étude de Locke et Richman (1999) qui sont impliqués dans des relations non violentes qui perçoivent le plus les comportements contrôlants comme des incidents violents. En outre, Ehrenschaft et Vivian (1999) ont constaté que les jeunes couples qui sont impliqués dans des relations violentes ont un niveau de tolérance plus élevé face à l'agression physique

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

que ceux qui ne vivent pas une telle relation. Enfin, Greenblat (1983) et Fine (1988) ont constaté que les femmes victimes de violence physique ne se percevaient pas comme victimes de violence. Les résultats des études 1 et 2 appuient partiellement l'existence de liens entre une conception restreinte de la violence conjugale et le risque de subir ou de commettre des actes violents à l'endroit de sa partenaire.

### *La violence envers les enfants*

La conception de la violence conjugale est aussi reliée à la victimisation des enfants. Les femmes qui reconnaissent moins différentes formes d'agression comme des manifestations de violence, et plus particulièrement le contrôle, de même que celles qui jugent moins violentes les agressions émotionnelles sont plus susceptibles de rapporter être physiquement et psychologiquement agressive envers leur enfant. Chez les hommes, leur capacité à reconnaître le contrôle est négativement relié aux agressions qu'ils commettent à l'endroit de leur enfant. Très peu de recherche ont documenté les liens entre les cognitions comme conjoint et la violence à l'endroit des enfants. Malo, Chamberland *et al.* (2002) ont néanmoins observé une seule corrélation entre la reconnaissance de la violence physique chez des mères adolescentes et la probabilité accrue d'agresser physiquement leur enfant. Aucune recherche à notre connaissance n'a documenté ces relations chez les hommes. Ces résultats laissent néanmoins suggérer l'importance d'investiguer plus en profondeur les cognitions dans le sous-système conjugal et les conduites dans le sous-système parental.

### **Les cognitions parentales**

Femmes et hommes rapportent des conceptions, attitudes et attributions comparables dans cette étude. Ces données corroborent les résultats obtenus dans l'étude 3. Toutefois, parmi les facteurs sociodémographiques généralement étudiés, le genre du parent est la variable la plus régulièrement associée à une conception différentielle de la violence. Les autres variables sociodémographiques étudiées ne permettent pas de conclure à une association claire entre, d'une part, le revenu, la scolarité ou même l'âge du parent et, d'autre part, une définition plus ou moins étroite de la violence physique ou psychologique (Fortin, 1994 ; Portwood, 1998). Les femmes reconnaissent généralement plus les situations où il y a de la violence parentale de même qu'elles incluent généralement plus de comportements dans ce qui la définit (Burnett, 1993 ; Fortin, 1994 ; Knutson et Selner, 1994). Dans l'étude de Burnett (1993), la seule catégorie sociale qui discrimine les évaluations des sujets est leur genre. Être parent ou travailleur social (familiarité avec ce problème) ne semble pas affecter l'évaluation de ce qui est ou non violent psychologiquement. De plus, les femmes de l'étude de Knutson et Selner (1994) sont plus susceptibles de reconnaître leur passé d'abus que les hommes, ce qui dénote vraisemblablement la présence de référents plus explicites pour concevoir la victimisation faite aux enfants. Les caractéristiques des échantillons composant les différentes recherches pourraient peut-être expliquer les divergences observées entre nos études et celles relatées précédemment.

Par ailleurs, dans l'étude de Malo, Moreau *et al.* (2001) pères et mères présentent des attributions plus semblables que différentes. Néanmoins, les pères ont un peu plus tendance à évoquer les limites associées à l'âge de l'enfant (et la normalité des conduites des enfants) et leur manque d'expérience ; les mères font plus référence à leur impatience, à l'immaturation de l'enfant (qu'elles contribueraient en partie à renforcer), au besoin d'affirmation de l'enfant ainsi qu'à leur manque de soutien. Plusieurs facteurs font également référence à des états émotifs pendant et après l'incident. La richesse des interprétations des parents de cette étude souligne l'importance de recourir à des méthodologies qualitatives pour avoir accès à la richesse des interprétations qu'ils donnent lorsqu'ils sont confrontés à des situations difficiles avec leur enfant.

### **Cognitions parentales et cognitions conjugales : des liens à établir**

Les cognitions automatiques et réfléchies en matière de violence conjugale sont fortement associées à des cognitions réfléchies en matière de violence parentale. De manière générale, les adultes qui perçoivent et jugent plus que les comportements présentés sont violents rapportent une conception moins restreinte de la violence parentale, approuvent moins des attitudes qui ont pour effet de tolérer ou de banaliser la violence envers l'enfant et ont moins tendance à externaliser la responsabilité du parent (chez les femmes). La cognition parentale qui prédit le plus la reconnaissance et le jugement à propos de la violence conjugale est la conception de la violence envers les enfants. Les relations très fortes observées entre d'une part les scores à l'ÉVA1 et l'ÉVA2 et, d'autre part, ceux obtenus à l'échelle de conception dans le MJVE indiquent possiblement que les variables mesurées sont conceptuellement semblables, soit des cognitions de type descriptif (définitions de la violence). Par ailleurs, la manière dont un adulte perçoit et décrit la violence conjugale est fortement associée à une vision de l'enfant plus ou moins bienveillante (cognitions évaluatives et analytiques).

On a déjà constaté que des conceptions qui favorisent une perception nuancée et fine de la violence conjugale peuvent être un facteur de protection non négligeable. L'étude 2 révèle en effet que des hommes qui ont été violents envers leur partenaire mais qui ont persévéré dans une démarche thérapeutique ont une capacité accrue de détecter les manifestations les plus subtiles de violence (émotionnelle) et jugent plus sévèrement en général différentes conduites violentes. À l'inverse, des conceptions qui limitent la détection de la violence peuvent être un facteur de risque. Ce sont les femmes qui vivent encore avec leur conjoint violent qui jugent le moins sévèrement la violence conjugale. Il est donc aussi possible que des adultes fortement schématisés autour du thème de la violence envers les femmes aient intégré plusieurs référents qui guident aussi les perceptions et les interprétations lors d'épisodes difficiles avec leur enfant. Inversement des individus plus aschématiques dans le domaine de la violence conjugale auraient des cognitions qui laissent entrevoir une vision plus négative et hostile à l'endroit de l'enfant ; celle-ci est elle-même reliée à des conduites parentales problématiques. En effet, plusieurs recherches ont documenté que des parents à risque ou violents ont des conceptions

plus limitées de la violence parentale (Berger, Knutson, Mehn et Perkin, 1988), des attitudes favorisant le recours à la punition physique et la coercition parentale (Holden *et al.*, 1995 ; Milner et Dopke, 1997 ; Murphy, Brewin et Silka, 1997 ; Corral-Verdugo *et al.*, 1995 ; Friaiz et McCloskey, 1998) ainsi que des attributions désavantageuses pour l'enfant (Milner, 1998 ; Strassberg, 1997 ; PazMontes, de Paul et Milner, 2001 ; Dietrich *et al.*, 1990 ; Larrance et Twentyman, 1983). En outre, les résultats de l'étude 3 vont également dans le même sens.

Toutefois, très peu de recherches ont établi des relations entre les cognitions conjugales et les cognitions parentales. Dans une situation d'évaluation comparable, Malo, Chamberland *et al.* (2002) ont obtenu des résultats semblables : plus les mères adolescentes de leur échantillon reconnaissent la violence conjugale, qu'elle soit physique ou psychologique, plus elles démontrent des attitudes bienveillantes à l'endroit des enfants. La capacité à détecter la violence psychologique est aussi reliée à une conception plus diversifiée de la violence parentale (rejet). En outre, cette étude a aussi permis d'établir des relations avec d'autres dimensions de l'activité cognitive dans le domaine des relations conjugales. Les mères qui ont des attributions qui externalisent la responsabilité de l'agresseur (excuser l'agresseur, blâmer la victime) rapportent des attitudes qui suggèrent une vision négative de l'enfance, favorable à la coercition à l'endroit de l'enfant. Ces mêmes attitudes sont aussi reliées à une conception restreinte de la violence conjugale. Ainsi, les personnes qui ont tendance à justifier la violence conjugale ont aussi plus tendance à justifier la violence parentale<sup>49</sup>.

En somme, ces données suggèrent l'existence de représentations cohérentes de la violence privée chez l'adulte. Les cognitions conjugales ou parentales ne se développeraient pas en vase clos ; les conduites dans une des sphères de la vie de l'adulte sont aussi des indices de sa vie cognitive dans une autre sphère de son expérience familiale. Ainsi, même si les représentations et les conduites du parent et du conjoint s'inscrivent dans des rapports sociaux distincts, ces expériences sociales seraient néanmoins perméables l'une à l'autre : des cognitions problématiques en tant que conjoint pourraient révéler l'existence de cognitions à risque en tant que parent, comme justifier la violence à l'endroit des enfants. Ces repères sont des filtres importants pour interpréter et faire face aux situations difficiles avec l'enfant ; ils peuvent ainsi contribuer à façonner des perceptions dangereuses qui mettent en péril la sécurité et le bien-être de l'enfant.

### **Les conduites de contrôle non détectées et normalisées : un facteur de risque chez le père ?**

Les liens entre la capacité à reconnaître le contrôle comme comportement violent semblent particulièrement névralgiques chez un homme ; elles sont très fortement reliées à toutes les dimensions des cognitions parentales mesurées dans cette étude. De plus, ce sont les associations plus fréquentes et plus fortes entre le jugement des hommes à propos des conduites de contrôle du conjoint envers sa partenaire et les cognitions parentales risquées qui ressortent clairement des analyses. Moins ils jugent sévèrement les conduites de domination,

plus ils rapportent une conception restreinte de la violence parentale, des attitudes qui pourraient conduire à la tolérer ainsi que des attributions problématiques. Ainsi, concevoir le contrôle comme conduite violente, que ce soit en le reconnaissant de manière spontanée ou en évaluant ces conduites de manière plus réfléchie est une compétence particulièrement stratégique non seulement comme conjoint mais aussi comme père.

### Les enjeux reliés au contrôle

Plusieurs recherches mettent en évidence que les enjeux reliés au contrôle sont prédominants chez l'homme violent. Ce sont les adultes impliqués dans les relations non violentes qui perçoivent plus les comportements contrôlants comme des incidents violents (Locke et Richman, 1999). En fait, les tentatives de contrôle seraient les raisons les plus régulièrement constatées dans la littérature pour expliquer le déclenchement d'un épisode violent dans un couple (Umberson *et al.*, 1998). La désobéissance ou la défiance de la conjointe sont des déclencheurs importants de la violence chez l'homme (Ehrensaft et Vivian, 1994). Ehrensaft et Vivian (1995) ont constaté que les hommes violents physiquement résistent plus aux tentatives de leur partenaire à diriger la conversation alors que leur conjointe a plus tendance à se soumettre lorsqu'ils cherchent à contrôler la conversation. Certains avancent même que les conduites de contrôle seraient une composante essentielle de la violence conjugale ; les femmes violentées physiquement sont aussi bien souvent dominées (Tolman, 1989). Roy et Rondeau (1997) ont aussi constaté que des hommes non violents (groupe témoin) recourent moins à des comportements de domination et d'isolement que les groupes d'hommes violents, qu'ils soient ou non judiciairisés ; c'est le groupe d'hommes judiciairisés et qui commettent des actes de violence privée et publique qui rapportent le plus utiliser ce type d'agression psychologique à l'endroit de leur conjointe. La sévérité des infractions est ainsi associée à l'usage du contrôle chez les hommes participant à cette recherche. De plus, les auteurs constatent que plus les hommes rapportent abuser physiquement et psychologiquement de leur partenaire, plus ils expriment une volonté de la dominer et de l'isoler. Ils concluent que dans certains cas, la violence physique peut ne pas être nécessaire pour assurer leur domination sur leur conjointe.

Le sentiment de contrôle, composante centrale dans l'identité masculine et même dans la conception occidentale de la santé mentale, serait possiblement plus extrême chez certains hommes (Stets, 1988). Ainsi les adultes de l'étude de Rouse (1990) qui ont une forte motivation de contrôle sont à risque d'agresser physiquement leur partenaire. De plus, se sentir en contrôle prédit la perception que l'agression physique et psychologique est une stratégie utile pour résoudre un conflit de couple chez les hommes de l'échantillon de l'étude de Nedegaard et ses collègues (1997). En outre, les hommes auraient davantage recours à l'agression physique comme stratégie de contrôle ou pour faire cesser un comportement indésirable (Ehrensaft *et al.*, 1994). Ils auraient aussi plus tendance à recourir à la violence comme moyen de retrouver un contrôle et leur estime de soi. Toutefois, Umberson et ses



## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

collègues (1998) n'ont pas observé que le recours à la violence augmentait le sentiment de contrôle chez les hommes mais il ne diminuait pas non plus ; chez les femmes les épisodes de violence minent davantage leur sentiment de contrôle.

En somme, la recherche de contrôle chez le conjoint serait névralgique dans les dynamiques de violence. Elle est un déclencheur, un besoin qui révèle des enjeux identitaires et de domination, une conduite intrinsèquement violente, un prédicteur de l'agression physique ; elle est également différenciée selon le genre. Dans notre étude, elle est maintenant aussi associée aux cognitions parentales.

### **Ancrage social et cognitions conjugales**

Le fait d'être une femme et aussi d'être plus âgé est associé à une capacité accrue de détecter la violence conjugale. À un moindre niveau, le revenu, l'âge et le sexe du parent prédisent aussi le jugement à propos des conduites violentes présentées dans cette recherche. La relation entre l'âge et les cognitions ou les représentations à propos de la violence privée est assez peu documentée. Cependant, Gobeil (1996) a constaté que les définitions du concept de violence des adultes (population d'intervenants) étaient moins restrictives que celles des jeunes. Les jeunes interviewés dans son étude percevait l'agression physique comme le baromètre de la violence ; l'agression psychologique, perçue moins violente, étant plus associée à de la méchanceté. Cependant, le lien entre l'âge et les conduites de violence entre partenaires a fait l'objet de plus de recherches. Les recherches épidémiologiques constatent que les jeunes adultes sont plus susceptibles d'être engagés dans des relations violentes (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996 ; Fernet, 2002). Le manque d'expérience et la maturité socio-affective de ce groupe d'adultes peut en partie expliquer ces résultats.

En outre, le genre serait aussi dans cette étude un facteur d'ancrage dans le façonnement des représentations de la violence privée. Locke et Richman (1999) constatent que les femmes, qu'elles soient européen-américaines ou afro-américaines, jugent l'agression physique comme un événement plus sérieux que les hommes. Laporte et Chamberland (2002) mettent en évidence que plus d'adolescents que d'adolescentes considèrent certaines agressions physiques (forcer l'autre à des activités sexuelles, pousser ou brasser et gifler l'autre) comme des conduites non violentes. Ehrensaft et Vivian (1999) constatent que les hommes perçoivent moins que des comportements de contrôle, de coercition et de dominance sont des agressions psychologiques. Cette observation corrobore les observations de Ouellet et Clément (1996). En conséquence, les femmes se réfèrent possiblement à des normes sociales plus exigeantes pour percevoir et juger des situations interpersonnelles problématiques. Elles jugent plus violentes les agressions physiques et psychologiques.

Les relations entre revenu et cognition sont plus modestes. Très peu de relations sont observées entre classe sociale et conception de la violence physique mineure ou psychologique. En général ce sont surtout les situations de violence sévère ou chronique qui

sont associées avec des facteurs structurels comme la pauvreté (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996). Ce constat est également valable pour la violence à l'endroit de l'enfant (Fortin, 1999 ; Kruttschnitt, McLeod et Dornfeld, 1994 ; Clément *et al.*, 1999 ; Bouchard et Tessier, 1996).

En somme, l'ancrage social comme l'appartenance à un genre, à une classe sociale ou à une cohorte d'âge est associé à la manière dont la réalité conjugale est objectivée. Le processus de catégorisation n'est pas qu'une activité cognitive ; il révèle les positions et les expériences sociales (Doise, 1990 ; Jodelet dans Lessard, 2002) notamment la socialisation des femmes, le manque de pratique des relations amoureuses chez les plus jeunes ou les stratégies de résolution des conflits dans des conditions de vie adverses.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

### Les cognitions automatiques et réfléchies et les processus de traitement de l'information sociale

Ce programme de recherche a permis d'évaluer à la fois les cognitions familiales plus spontanées ainsi que celles qui impliquent une activité cognitive plus explicitement sous le contrôle de la conscience des adultes. Qu'elles soient automatiques ou réfléchies, ces cognitions opèrent à différents moments dans le traitement de l'information sociale (Mc Fall, 1982 dans Holtz-Munroe, 1992). La conception de la violence intervient dès la première étape de ce processus, soit lorsque la personne porte attention sélectivement à certains stimuli et pas à d'autres ; la perte d'information et la centration sur certains aspects de la réalité ne sont aléatoires. La construction préalable de schèmes est dès lors cruciale pour orienter l'attention de l'adulte vers certains événements ; le rappel des informations déjà emmagasinées indique également l'expérience de violence des personnes. La nature des perceptions qui en découlent révèle une hypervigilance à la menace ou au contraire une tolérance qui suppose des seuils élevée face à des événements violents (Chamberland, sous presse). Les mesures de l'ÉVA et l'échelle de conception du MJVE permettent dans une certaine mesure d'évaluer les schèmes de violence familiale qu'a construit le sujet au fil de ses interactions sociales et par conséquent d'estimer « le degré de conscience » de l'adulte par rapport à ce problème social. Les communications abusives sont plus probables lorsque l'agresseur est plus vigilant aux menaces qu'il perçoit chez l'autre qu'à la menace qu'il représente pour autrui (Bugental, 1993). Cependant, dans ces recherches, les scénarios conjugaux auxquels sont exposés les sujets positionnent les hommes comme violents et les femmes comme victimes. Si les scénarios avaient positionné la femme comme agresseuse et les hommes comme victime des attaques conjugales, les hommes des échantillons à l'étude auraient possiblement pu détecter davantage les conduites ciblées. L'identification à la victime pourrait avoir comme effet d'augmenter la

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

saillance et l'intensité du stimulus (Pelletier et Vallerand, 1994) ; par conséquent la vigilance des hommes aux agressions et leur sensibilité aux provocations induites par le fait d'être attaqué auraient pu être exacerbées si les femmes avaient été les agresseurs. Il est donc possible que ce choix ait entraîné un artefact méthodologique qui sous-évalue la capacité des hommes des études 2 et 4 à percevoir l'agression et à l'associer à un acte violent.

La conception qu'un adulte se fait de la violence privée intervient également lors des étapes de sélection des comportements et de l'évaluation des impacts sur la victime ; ne pas concevoir ses actes comme violents ou éviter de les envisager comme tels (en niant que la conduite est violente) ne favorise pas l'installation de processus d'inhibition ainsi que la détection d'effets nuisibles chez la victime. Rappelons que la perception de l'impact sur la victime est un facteur d'influence dans la construction des schèmes associés à la violence ; ainsi la détection et les définitions de la violence chez un individu sont affectées par la capacité sociocognitive de reconnaître les impacts de l'agression sur la victime (Gagné, 1999 ; Ouellet et Clément, 1996 ; Portwood, 1998).

Les schèmes servent aussi d'appui à la constitution des attitudes et des attributions. Ces cognitions peuvent induire des perceptions biaisées lors de l'interprétation des situations sociales. Dans l'étude 4, on constate que conception, attitude et attribution sont des cognitions non indépendantes. Le concept de justification de la violence parentale et conjugale développé par Fortin (1994) et Auger (1990) est à cet égard très utile ; il nous rappelle que l'activité cognitive est systémique. Ainsi, le risque augmente lorsque 1) la détection et la perception de la violence sont limitées, 2) les attitudes révèlent une vision hostile du proche, 3) les attributions externalisent la responsabilité de l'agresseur et surresponsabilise la victime<sup>50</sup> et enfin, 4) ces biais cognitifs sont concomitamment observables dans les sphères parentales et conjugales. Malo, Chamberland *et al.*, (2002) ont d'ailleurs constaté que les conceptions, les attitudes et les attributions dans le domaine des relations conjugales sont également reliées aux conceptions, attitudes et attributions dans le domaine des relations parentales. En somme, les erreurs et biais perceptuels révèlent assez souvent un niveau bien limité de conscience et d'introspection chez l'individu.

### **Une conscience limitée de la violence privée : un facteur de risque ?**

Les distorsions cognitives pourraient médier la relation entre les événements déclencheurs d'un épisode de violence familiale et les réponses de l'adulte en tant que conjoint ou parent. La situation est d'autant plus risquée lorsque le jugement est altéré et le niveau d'introspection et de réflexion est faible. Les recherches de Burgental et ses collègues (1992, 1993 ; 1996 ; 1997), d'une grande élégance théorique et méthodologique, ont permis de mettre en évidence des processus importants à l'origine de relations parent-enfant dysfonctionnelles (pour plus de détails sur l'amarce d'une dyade dysfonctionnelle, voir Chamberland, sous presse). L'interaction parent-enfant se développe à l'image d'une spirale négative (Burgental, 1992).

Elle met en action des cognitions, des affects négatifs, des réactions du système autonome qui mobilisent défensivement le parent, ou encore des comportements sous contrôle volontaire qui visent à rétablir une maîtrise de la situation. L'enfant est dans cette dyade un acteur qui peut amplifier le sentiment d'incompétence et d'impuissance du parent et contribuer malheureusement à confirmer ses inférences et ses schèmes dangereux, chroniquement accessibles. Des schèmes défensifs sont spontanément, chroniquement et automatiquement activés. Ces schèmes révèlent une conception particulièrement négative des relations avec autrui et se seraient développés précocement, au gré de l'expérience de la personne avec ses proches. Ils seraient particulièrement résistants au changement d'autant plus qu'ils échappent à la conscience. On peut comparer ces cognitions au « working model » de Bowlby (1980), au concept de schèmes associés aux relations interpersonnelles de Marcus et Kitayama (1991), à la théorie des scripts (Abelson, 1981 ; Nelson, 1986) ou au style attributionnel (Burgental *et al.*, 1998). En fait, les conceptions de la violence, les attitudes à propos des relations entre proches ou les attributions alimentent ces schèmes. Paradoxalement, le comportement de l'enfant a le pouvoir de faire vivre de l'impuissance à l'adulte. Ainsi, les agressions du parent sont en partie gouvernées par des cognitions et des systèmes de réponses physiologiques et émotionnelles dont certains échappent à sa conscience ; elles sont aussi en partie déterminées par des cognitions et des réponses de nature plus volontaire. En somme, l'enfant difficile peut connaître deux types de scénarios, négatif ou non, selon qu'il est en présence d'un adulte qui perçoit son comportement comme une menace ou non. Ce modèle est particulièrement éclairant pour comprendre les raisons qui font que les comportements immatures de l'enfant ou encore les transgressions mineures, personnelles ou sociales, suscitent en général peu de comportements coercitifs chez une majorité de parents alors que ces mêmes conduites sont plus susceptibles d'entraîner de la coercition chez des parents jugés à risque et maltraitants (Olga Stetz, 2001 ; Peterson *et al.*, 1994 ; Caselles et Milner, 2000 ; Paz Montes de Paul et Milner, 2001). Cependant dans nos études, aucune information sur le degré de difficulté de l'enfant n'a été colligée ; cela ne nous permet donc pas de tester de manière exhaustive ce modèle. Toutefois, les cognitions familiales problématiques chez les parents qui agressent sévèrement leur enfant dans l'étude 3 révèlent la présence de systèmes d'interprétation potentiellement dangereux pour l'enfant. De plus, l'étude 4 révèle que les cognitions à propos de la violence familiale diffèrent sensiblement au sein d'une population d'adultes non clinique ou à risque. En somme, les capacités d'introspection, de réflexion ou de mise à distance lorsque des situations sociales difficiles surviennent entre proches seraient un facteur d'influence non négligeable dans l'évaluation du risque de violence dans la scène familiale. Même si aucune recherche n'a systématiquement testé le modèle de Bugental (1992) dans le domaine des relations conjugales, on peut néanmoins assumer qu'il a aussi une valeur heuristique pour les interactions dysfonctionnelles entre conjoints.

Un traitement problématique de l'information est aussi un processus puissant à la base de la reproduction de la violence. Les enfants victimes de mauvais traitements ont recours à des stratégies cognitives problématiques : hypervigilance à des signaux hostiles ; biais d'attributions

qui surestiment la responsabilité de la victime et sous-estiment celle de l'agresseur ; accès rapide à des schèmes d'agression comme solutions possibles ; faible anticipation des impacts (conception) et/ou évaluation positive des conséquences résultant de l'agression ; et difficulté à apprendre de ses expériences (Dodge, Bates, Pettit, Valente, 1995 ; Dodge, Bates et Pettit, 1992 ; Downey et Walker, 1989 ; Freedman, Ornduff et Kelsey, 1995 ; Reider et Cicchetti, 1989). Ces processus sont non seulement des conséquences à une expérience de victimisation mais aussi, une cause éventuelle à la production de nouvelles victimes. Il semble qu'être victime d'agressions génère des processus émotifs, cognitifs et comportementaux qui seront à leur tour associés à des agressions futures. Les conséquences de la violence deviennent ainsi un antécédent à une violence future. Dodge, Bates, Pettit et Valente (1995) ont d'ailleurs constaté que les enfants présentant des troubles de comportement sont quatre fois plus nombreux à avoir été victimes d'abus physique. En outre, ces jeunes ont aussi plus tendance à décoder les événements de manière erronée, à attribuer plus d'intentions hostiles, à accéder davantage à des schèmes d'action agressifs et à évaluer positivement les conséquences de ces mêmes stratégies. L'effet de la victimisation sur les problèmes d'externalisation pourrait donc être médié par ces processus de traitement d'information problématiques ; ces mécanismes favoriseraient la transmission intergénérationnelle de la violence.

Enfin, le modèle théorique développé par Bugental et ses collègues (1992, 1998) a non seulement une valeur heuristique et théorique mais présente aussi un intérêt pour la pratique. Bugental et ses collègues (2002) ont récemment évalué un programme d'intervention précoce auprès d'une population de mères vulnérables qui s'échelonne de la période de grossesse à la fin de la première année de l'enfant. Les familles qui ont bénéficié de visites à domicile auxquelles on avait ajouté une intervention cognitive présentent un taux d'abus physique significativement plus bas que le groupe témoin, et le groupe qui a eu des visites à domicile sans intervention cognitive. Les effets positifs sont d'autant plus importants que l'enfant présente des risques individuels élevés et donc un niveau de défi plus grand pour le parent (problèmes de santé). Ce type d'approche mériterait d'être expérimenté au Québec et pourrait aisément s'insérer dans le cadre des projets d'intervention précoce comme Naître égaux et grandir en santé ou le programme de soutien pour Jeunes Mères.

## **P**ORTÉE ET **L**IMITES DU PROGRAMME DE RECHERCHE

Les quatre études décrites dans ce rapport comportent des limites et des forces qu'il importe ici de préciser.

### Le devis

D'abord le devis quantitatif, bien qu'il ait permis de mesurer avec précision des éléments de perceptions et de jugements d'adultes qui influencent potentiellement les interprétations survenant avant et après un épisode difficile avec la conjointe et l'enfant, il laisse néanmoins dans l'ombre quantité d'informations qu'un devis qualitatif pourrait avantageusement compléter. À cet égard, Bugental (1990) constate que les méthodes d'analyse plus qualitatives du discours à partir d'un incident spécifique permettent d'accéder à des représentations plus complexes des attributions chez les parents. À titre d'exemple, dans l'étude de Malo *et al.* (sous presse), les parents les plus à risque d'abuser psychologiquement de leur enfant ont des attributions remarquablement nuancées : ils constatent qu'ils sont très exigeants face à leur enfant (cause interne à eux), qu'ils ont des problèmes financiers (cause externe), qu'ils ont de la difficulté à se contrôler (lieu de contrôle externe) et qu'ils ont appris de leur parent (cause stable/ interne qui renvoie à une certaine externalité). En outre, les trop rares recherches cliniques auxquelles nous avons accès sont très précieuses. La recherche de Silvester et ses collaborateurs (1995) que nous évoquions plus tôt est un exemple intéressant d'interfécondation entre l'expérience clinique des intervenants et le développement de connaissances scientifiques. Enfin, des recherches qualitatives permettraient de mieux documenter les processus, les dynamiques et les structures de pouvoir en cause dans diverses situations familiales (Chamberland, Damant *et al.*, 2000).

### L'influence des variables sociodémographiques

Dans les études 1, 2 et 3, on a constaté les liens non négligeables entre variables structurelles et culturelles (revenu et scolarité) et les cognitions familiales. Toutefois, les résultats obtenus dans l'étude 4 se basent sur un échantillon provenant d'une population tout-venant relativement homogène ; cela n'a donc pas permis de vérifier en profondeur les liens entre les cognitions familiales et les caractéristiques sociodémographiques comme le revenu ou la scolarité ; seul le genre a été un objet d'évaluation planifié a priori. Or, c'est la seule étude qui a examiné les liens entre cognitions conjugales et cognitions parentales. Il serait intéressant de valider si les relations observées entre les cognitions parentales et les relations conjugales ou encore si le caractère plus névralgique de la perception du contrôle chez les pères s'applique aussi auprès de populations cliniques ou à risque.

### La mesure de l'ÉVA 1

La mesure de l'ÉVA1 implique chez le sujet un niveau élevé de concentration et d'attention. Il est donc possible que les données reflètent non seulement les schèmes de violence des adultes mais aussi leur capacité de concentration lors de la passation de l'instrument. De plus, l'évaluation se déroulait à domicile et non dans un contexte plus contrôlé de laboratoire ; il est possible que les conditions d'évaluation ait été plus ou moins comparable entre les sujets et que certains événements externes aient nui au bon déroulement de l'expérimentation.

Toutefois, L'ÉVA1 génère une mesure plus directe de la conception de la violence ; elle évalue les capacités d'observation des conduites violentes. Elle serait à cet égard supérieure aux méthodes d'évaluation à l'aide de vignettes, dont la validité serait moindre, surtout si l'on veut estimer les cognitions plus spontanées (Finchman *et al.*, 1990). Rappelons que les scores de l'ÉVA1 sont très corrélés aux scores de l'ÉVA2.

### **L'utilisation du CTS**

On peut aussi se questionner sur l'utilisation du CTS pour mesurer l'expérience de violence des participants. Bien qu'il demeure encore l'instrument le plus utilisé, il semble plus fiable pour estimer la violence à titre de victime que comme agresseur (Sugarman et Hotaling 1997) ; il est ainsi possible que les agressions subies par les femmes soient mieux évaluées que les agressions commises par les hommes ou par les parents ; cet effet peut être amplifié d'autant plus que les femmes ont plus tendance à rapporter la violence que ne le font les hommes (Szinovacz et Egley, 1995). L'absence d'information sur les agressions commises par les femmes et subies par les hommes dans les études 1, 2 et 4 limite aussi le portrait qu'on peut dresser de l'expérience de violence dans leur couple ; les données rapportées par les deux membres du couple seraient plus exactes que lorsqu'un seul partenaire est questionné (Szinovacz et Egley, 1995). Malgré le fait que les items du CTS offrent l'avantage de référer à des conduites très précises, il n'en demeure pas moins que l'évaluation est indirecte. La validité de la mesure dépend de la capacité du sujet à reconnaître la violence qu'il subit ou qu'il commet ; le niveau de conscience des adultes influence ainsi la qualité des estimations produites. Or, nos études mettent en évidence que les adultes varient sur cette même caractéristique. D'ailleurs Cascardi et Vivian (1995) ont constaté que près de 7 % des hommes qui admettent avoir été violents envers leur conjointe durant l'entrevue ne l'avaient préalablement pas rapporté lors de la passation du CTS. Enfin, le CTS a été amplement critiqué par plusieurs chercheurs parce qu'il se centre trop sur les comportements et pas suffisamment sur le contexte et l'impact subjectif de l'agression sur la victime (Ehrensaft et Vivian, 1999 ; Kurtz, 1995 ; Sanders, 1988).

### **Les émotions, une dimension occultée**

Ces études ont porté essentiellement sur les dimensions cognitives des situations de violence familiale ; les dimensions affectives (émotions) ou conatives (intention comportementale) n'ont pas été traitées. Et pourtant, la perception et le jugement sont souvent influencés, voire dans certains cas gouvernés par les émotions. Cela est particulièrement vrai dans les situations de violence familiale. L'accessibilité de certains schémas, attitudes ou attributions dans certaines situations indique qu'ils ont plus d'influence sur le comportement que d'autres cognitions (Fazio, 1986 dans Holden, 1995 ; Bugental, 1998). Cette accessibilité, désirabilité et sélectivité supposent que les états émotionnels jouent un rôle au moment du traitement de l'information tant dans les relations parent-enfant (Dix, Ruble et Zambarano, 1989 dans Holden, 1995 ; Strassberg, 1997) qu'entre conjoints (Eckhardt, Barbour et Davison, 1998). Les différentes croyances associées à la vie privée suscitent parfois des jugements très polarisés et qui parfois

sont fortement reliés à l'identité des personnes (centraliser des attitudes). Il importe dans l'avenir de mieux comprendre comment la détection de la violence, l'évaluation des relations entre proches ou le jugement de responsabilité sont affectés par les états et les humeurs des conjoints et des parents. Malo, Chamberland *et al.* (2002) ont d'ailleurs constaté que les émotions négatives vécues dans un contexte parental (être préoccupé, effrayé, impatiente, se sentir coupable, dévalorisé) sont non seulement reliées aux cognitions parentales mais aussi à des cognitions conjugales problématiques. Plusieurs relations sont également observées entre les affects négatifs dans un contexte parental et les agressions faites aux enfants et aux femmes. Ces relations sont plus prévalentes chez les mères les plus vulnérables de l'échantillon. L'influence potentiellement plus grande des émotions chez ces mères pourrait indiquer que l'activité du système autonome est plus déterminante dans leurs interactions familiales et que des cognitions plus automatiques et spontanées soient évoquées dans ces situations. En somme, plus de recherches sont nécessaires pour documenter l'interinfluence entre émotions et cognitions dans les différentes sphères de la vie de l'adulte de même que le rôle différentiel des cognitions automatiques comparativement aux cognitions plus réfléchies.

### Les aspects pertinents et novateurs

Ce programme de recherche a permis de valider des résultats dans la littérature : des conceptions restreintes de la violence conjugale et parentale, une vision négative de l'enfance, de l'éducation, des femmes et des relations intimes ainsi que des attributions de responsabilité qui externalisent la responsabilité de l'agresseur sont un ensemble de cognitions qui sont associées à des interactions familiales dangereuses. Toutefois, ce programme a aussi généré des données nouvelles qu'il est pertinent ici de rappeler. La mesure de l'EVA1 nous a permis de mieux documenter les dimensions plus spontanées des cognitions conjugales, celles qui sont les moins médiées par des rationalisations plus réfléchies des adultes. Il serait à cet égard utile de développer des stratégies de recherche pour mieux cerner la nature des informations qui sont traitées ou négligées pour mieux documenter les processus de traitement de l'information problématique. De plus, ces études ont porté sur des échantillons très variés : hommes et femmes provenant de populations tout-venant, à risque et cliniques. En outre, une des études a exploré l'activité cognitive de l'adulte eu égard à la violence privée dans deux sphères de vie distincte ; comme conjoint et comme parent. Dans le passé, les chercheurs ont possiblement contribué à fragmenter les savoirs dans le domaine des cognitions familiales en sous-estimant l'importance de les examiner comme un système de connaissances et de perceptions interdépendants. Les différentes cognitions sont à la base de paradigmes chez l'adulte qui sont de véritables théories implicites sur les relations familiales (Lynch et Cichetti, 1993). Il serait aussi intéressant de mieux documenter le point de vue des enfants pour compléter les divers regards de la violence vécue au sein de la famille (Durning et Fortin, 1996). Il serait aussi pertinent d'analyser des situations de violence familiale dans des contextes de pouvoir plus diversifiés. Les scénarios proposés pourraient positionner la femme et l'enfant comme agresseurs ; les victimes seraient alors le conjoint, le parent ou la fratrie. La validité écologique



## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

des résultats s'en verrait dès lors augmentée. Enfin, les cognitions des adultes et des enfants devraient être comparées selon que la famille est confrontée à un seul problème de violence (entre adultes ou entre parent et enfant) ou à plusieurs problèmes de violence (concomitance).

## P RINCIPALES RÉFÉRENCES

- Abric J.C. (1976). « Pratiques sociales, représentations sociales », dans J.C. Abric (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 217-238.
- Arias, I. et P. Johnson (1989). « Evaluations of physical aggression among intimate dyads », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 4, n° 3, 298-307.
- Aronson, E. (1984). *The social animal* (4<sup>e</sup> édition), New York, Freeman.
- Auger, L. (1990). *Validité conceptuelle et stabilité transculturelle d'un inventaire de la justification de la violence conjugale*, document inédit, Université de Montréal.
- Baumrind, D. (1996). « Parenting: the discipline controversy », *Family Relations*, vol. 45, 405-414.
- Belsky, J. (1980). « Child maltreatment: An ecological integration », *American Psychologist*, vol. 35, n° 4, 320-335.
- Belsky, J. (1984). « The determinants of parenting: A process model », *Child Development*, vol. 55, n° 1, 83-96.
- Belsky, J. (1993). « Etiology of child maltratement: A developmental-ecological analysis », *Psychological Bulletin*, 114, 413-434.
- Berger, A.M., J.F. Knutson, J. Mehm et K.A. Perkins (1988). « The self-report of punitive childhood experiences of young adults and adolescents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 12, n° 2, 251-262.
- Berkowitz, L. (1962). *Aggression: A social psychological analysis*. New York, Mc Graw-Hill.
- Berkowitz, L. (1974). « Some determinants of impulsive aggression: Role of mediated associations with reinforcement for aggression », *Psychological Review*, vol. 81, 165-176.
- Bethke, T.M. et D.M. Dejoy (1993). « An experimental study of factors influencing the acceptability of dating violence », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 8, n° 1, 36-51.
- Bicket, L.R., R. Milich et R.T. Brown (1996). « Attributional styles of aggressive boys and their mothers », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 24, 457-472.
- Bilodeau, A. (1987). *La violence conjugale, recherche d'aide des femmes*, Québec, Éditeur officiel.
- Bilodeau, A. (2000). *Les conditions associés à la qualité de l'action en partenariat dans le champ de la prévention-promotion de la santé et du bien-être, une question d'innovation sociale*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliqués, Université de Montréal.
- Bouchard, C. et M. Dumont (1989). *La violence familiale sur le territoire de Ste-Thérèse : les enfants d'abord*, Rapport de recherche inédit, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal.
- Bouchard, C. et R. Tessier (1996). « Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches », *Monographie no 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 21-76.
- Bouchard, C., R. Tessier, J. Laganière, J. et A. Fraser (1993). « La violence familiale envers les enfants. Validité de la mesure et prévalence dans un quartier populaire urbain », *Les cahiers de recherche du Larehs*, 2, 25 p.

## et la violence faite aux femmes et aux enfants

---

- Bourrhis R.Y. et A. Gagnon (1994). « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes », dans R. J. Vallerand (dir), *Les fondements de la psychologie sociale*, 707-773.
- Bowen, F., M.A. Provost et F. Vitaro (1999). *Les différentes manifestations de l'agressivité proactive et réactive au préscolaire et au primaire*, Actes du colloque Violence subie et violence perpétrée: des liens à établir, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, 5-10.
- Bower, M.E., et J.F. Knutson (1996). « Attitudes Toward Physical Discipline as a Function of Disciplinary History and Self-Labeling as Physically Abused », *Child Abuse and Neglect*, vol. 20, n° 8, 689-699.
- Bradley, E.J. et Peters, R.D. (1991). « Physically abusive and nonabusive mothers' perceptions of parenting and child behaviour », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 61, 455-460.
- Bronfenbrenner, U. (1986). « Ecology of the family as a context for human development: Research perspectives », *Developmental Psychology*, vol. 22, n° 6, 723-742.
- Bugental B.B. (1992). « Affective and cognitive processes within threats-oriented family systems », dans I.E. Sigel *et al.* (dir.), *Parental beliefs systems: the psychological consequences for children*, 2<sup>e</sup> édition, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates.
- Bugental, D.B. (1993). « Communication in abusive relationships », *American Behavioral Scientist*, vol. 36, n° 3, 288-308.
- Bugental, D.B. et C. Johnston (2000). « Parental and child cognitions in the context of the family », *Annual Review of Psychology*, vol. 51, 315-344.
- Bugental, D.B. et E.K. Lin (1997). « Attention-grabbing vocal signals : impact on information processing and expectations », *The Society for Personality and Social Psychology*, vol. 23, n° 9, 965-973.
- Bugental, D.B. (1987). « Attributions as moderator variables within social interactional systems », *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 5, n° 4, 469-484.
- Bugental, D.B., C. Johnston, M. New et J. Silvester (1998). « Measuring parental attributions: Conceptual and methodological issues », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, n° 4, 459-480.
- Bugental, D.B., J. Blue, V. Cortez et K. Fleck, H. Kopeikin *et al.* (1993). « Social cognitions as organizers of autonomic and affective responses to social challenge », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 64, n° 1, 94-103.
- Bugental, D.B., J.E. Lyon, J. Krantz et V. Cortez (1997). « Who's the boss ? Differential accessibility of dominance ideation in parent-child relationships. », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 72, n° 6, 1297-1309.
- Buntain-Ricklefs, J.-J., K.J. Kemper, M. Bell et T. Babonis (1994). Punishments: What predicts adult approval. *Child Abuse and Neglect*, 18(11), 945-955.
- Burgental, D.B., J. Blue et M. Cruzcusa (1989). « Perceived control over caregiving outcomes: Implications for child abuse », *Developmental Psychology*, vol 25, 532-539.
- Burnett, B.B. (1993). « The psychological abuse of latency age children: a survey », *Child Abuse and Neglect*, vol. 17, 441-454,
- Caliso, J.A. et J.S. Milner (1992). « Childhood history of abuse and child abuse screening », *Child Abuse and Neglect*, vol. 16, 647-659.
- Campbell, J.C. et L.A. Lewandovski (1997). « Mental and physical health effects of intimate partner violence on women and children », *The Psychiatric Clinics of North America*, vol. 20, n° 2, 353-374.

- Cantin, S. (1994). *La violence envers les femmes: y-a-t-il abus dans la façon de la définir et de la mesurer?*, Montréal, CRI-VIFF, n° 4, 4-7.
- Cantin, S. (1995). « Les controverses suscitées par la définition et la mesure de la violence envers les femmes », *Service social*, vol. 44, 23-33.
- Cappel, C. et Heiner, R.B. (1990). « The intergenerational transmission of family aggression », *Journal of Family Violence*, vol. 5, 135-152.
- Cascardi, M. et D. Vivian (1995). « Context for specific episodes of marital violence: gender and severity of violence differences », *Journal of Family Violence*, vol. 10, n° 3, 265-293.
- Caselles, C.E. et J.S. Milner (2000). « Evaluations of child transgressions, disciplinary choices, and expected child compliance in a no-cry and a crying infant condition in physically abusive and comparison mothers », *Child Abuse and Neglect*, vol. 24, n° 4, 477-491.
- Catron, T.F. et J.C. Masters (1993). « Mothers' and children's conceptualizations of corporal punishment », *Child Development*, vol. 64, 1815-1828.
- Chamberland, C et C. Malo (1999). « Le regard de la psychologie sur l'intentionnalité », dans Damant, D et M. Clément (dir.) *Violences et intentionnalité*, Montréal, CRI VIFF, collections Réflexions, n° 9, 43-59.
- Chamberland, C. et Fortin, A. (1995). « Preventing the violence toward children: overview with references to the Quebec situation », *Journal of Interamerican Psychology*, vol. 29, 143-157
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale: des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Presses de l'Université du Québec.
- Chilamkurti, C. et J.S. Milner (1993). « Perceptions and evaluations of child transgressions and disciplinary techniques in High and Low-risk mothers and their children », *Child Development*, vol. 64, n° 1801-1814.
- Child Maltreatment 1996: *Reports from the states to the national Child Abuse and Neglect Data System*, Washington, US Department of health and human Services.
- Cicchetti, D. et M. Lynch (1993). « Toward an Ecological/ Transactional Model of Community Violence and Child Maltreatment: Consequences for Children's Development », *Psychiatry*, vol. 56.
- Clément, M.E., C. Bouchard, M. Jetté et S. Laferrière (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Institut de la statistique du Québec, Collection la santé et le bien-être, Québec.
- Coleman, D.H. et M.A. Straus (1986). « Marital power, conflict and violence in a nationally representative sample of American couple » *Violence and Victims*, vol. 1, n° 2, 141-157.
- Coohey, C. et N. Braun (1997). « Toward an Integrated framework for Understanding Child Physical Abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 21, n° 11, 1081-1094.
- Corral-Verdugo, V., M. Frias-Armenta, M. Romero et A. Munoz (1995). « Validity of a scale measuring beliefs regarding the positive effects of punishing children : a study of mexican mothers », *Child Abuse and Neglect*, vol. 19, n° 6, 669-679.
- Crittenden, P. (1998). « Dangerous behaviors and dangerous contexts: a 35 year perspective on research on the developmental effects of child physical abuse », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against children in the family and the community*, Washington, American Psychological Association, 11-38.
- Crittenden, P. (2001). *Danger, développement et adaptation: les effets de la maltraitance sur le développement des enfants*, Conférence IRDS, Montréal.

- Crittenden, P.M. et M.D.S. Ainsworth (1989). « Child maltreatment and attachment theory », dans D. Cicchetti et V. Carlson (dir.), *Child maltreatment: Theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect*, New York, Cambridge University Press, 432-463.
- Damant, D., J. Paquet, J. Bélanger et M. Dubé (2001). *Le processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, collection Études et Analyses n° 14, École de service social, Université Laval.
- Dietrich, D., L. Berkowitz, A. Kadushin et J. McGloin (1990). « Some factors influencing abusers' justification of their child abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 14, n° 3, 337-345.
- Dix, T. et D.P. Reinhold (1991). « Chronic and temporary influences on mothers' attributions for children's Disobedience », *Merrill-Palmer Quarterly*, vol. 37, n° 2, 251-271.
- Dix, T., D.N. Ruble et R.J. Zambarano (1989). « Mothers' implicit theories of discipline : Child effects, parent effects, and the attribution process », *Child Development*, vol. 60, n° 6, 1373-1391.
- Dix, T.H. et J.E. Grusec (1986). « Parent attribution processes in the socialization of children », dans I.E. Sigel (dir.), *Parental belief systems*, Hillsdale, Erlbaum, 201-233.
- Dixon, W.J. (1992). *BMDP Statistical Software Manual*, vol. 2, Los Angeles, University of California Press.
- Dobash R.P., R.P. Dobash, K. Cavanagh et R. Lewis (2000). *Changing violent men*, Thousand Oaks, Sage, 210 p.
- Dodge, K.A., G.S. Pettit, J.E. Bates et E. Valente (1995). « Social Information-Processing Patterns Partially Mediate the Effect of early Physical Abuse on Later Conduct Problems », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 104, n° 4, 632-643.
- Doise, W. (1990). « Les représentations sociales », dans J. Beauvois, M. Bromberg, J. Deschamps, *et al.* (dir.), *Traité de psychologie cognitive*, Paris, Dunod, 113-172.
- Ehrensaft, M.K. et D. Vivian (1999). « Is partner aggression related to appraisals of coercive control by a partner? », *Journal of Family Violence*, vol. 14, 251-267.
- Ehrensaft, M.K. et D. Vivian (1996). « Spouses' reasons for not reporting existing marital aggression as a marital problem », *Journal of Family Psychology*, vol. 10, 443-453.
- Fernet, M (2002). *Une conceptualisation dynamique et ancrée de la violence subie en situation de couple par des adolescentes*, Thèse de doctorat, Faculté de médecine, Université de Montréal, 263 p.
- Fincham F.D. et T.N. Bradbury (1993). « Marital satisfaction, depression and attributions: A longitudinal analysis », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 64, n° 3, 442-452.
- Fincham, F.D. et T.N. Bradbury (1987). « Cognitive processes and conflict in close relationships: an attribution -Efficacy Model », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 53, n° 6, 1106-1118.
- Fincham, F.D., T.N. Bradbury et C.K. Scott (1990). « Cognition in marriage », dans F.D. Fincham et T.N. Bradbury (dir), *The psychology of marriage: basic issues and applications*, New York, Guilford Press, 118-149.
- Fincham, F.D. et T.N. Bradbury (1992). « Assessing attributions in marriage: The relationships attributions measures », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 62, n° 3, 457-468.
- Finn J. (1986). « The relationship between sex role attitudes and attitudes supporting marital violence », *Sex Roles*, vol. 14, 235-243.

- Fiske S.T. et S.E. Taylor (1991). *Social cognition*, New York, McGraw-Hill.
- Foo, L. et G. Margolin (1995). « A multivariate investigation of dating aggression », *Journal of Family Violence*, vol. 10, 351-374.
- Fortin, A. et C. Chamberland (1995). « A North American perspective on psychological maltreatment », *Early Development and Parenting*, vol. 4, 1-9.
- Fortin, A. et C. Chamberland (1995). « Preventing the psychological maltreatment of children », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, 275-295.
- Fortin, A. (1992). « Le mauvais traitement psychologique : une réalité encore mal connue », *P.R.I.S.M.E.*, vol. 3, n° 1, 5-18.
- Fortin, A. (1994). *Mesure de la justification de la violence envers l'enfant. Rapport final de recherche*, Subvention CQRS, Montréal, Département de psychologie, Université de Montréal.
- Fortin, A. (1995). « Validation d'une mesure de la justification de la violence envers l'enfant », *Journal international de psychologie*, 30, 551-572.
- Fortin, A. et L. Lachance (1996). « Mesure de la justification de la violence envers les enfants : étude de la validation auprès d'une population québécoise », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 31, 91-104.
- Fortin, A., C. Chamberland et L. Lachance (2000). « La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque de violence », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n° 2, 5-34.
- Fortin, A., P. Durning et L. Lachance (1997). *Analyse interculturelle de la justification de la violence envers l'enfant*, communication présentée au VI<sup>e</sup> Congrès international en éducation familiale de l'AIFREF. Malaga (Espagne).
- Fortin, A., M. Cyr et L. Lachance (2000). « Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection », Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, *CRI-VIFF*, n° 13.
- Frias-Armenta, M. et L.A McCloskey (1998). « Determinants of harsh parenting in Mexico », *Journal of abnormal child psychology*, vol. 26, n° 2, 129-139.
- Gagné, M.H. (1999). « Les conduites psychologiquement violentes des parents: l'enfer est-il uniquement pavé de bonnes intentions? », dans M. Clément et D. Damant (dir.), *Violence et intentionnalité*, Actes du colloques dans le cadre du 66<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS.
- Garbarino, J. (1982). « Healing the wounds of social isolation », dans E.H. Newberger (dir.), *Child Abuse*, Boston, Little Brown, 25-55
- Gelles, R.J et M.A. Straus (1979). « Determinants of violence in the family: Toward a theoretical integration », dans W.R. Burr *et al.* (dir.), *Contemporary theories about the family*, New York, Free Press, 549-581
- Gelles, R.J. (1992). « Poverty and violence toward children », *American Behavioral Scientist*, vol. 35, n° 3, 258-275.
- Gelles, R.J. et M.A. Straus (1988). *Intimate violence: The definitive study of the causes and consequences of abuse in the American family*, New York, Simon and Schuster.
- Georgia, 1995. *Morbidity and mortality weekly report*, Washington, U.S. Department of Health and Human Services.
- Gil, D.G. (1970). *Violence against children*, Cambridge, Harvard University Press.

## et la violence faite aux femmes et aux enfants

---

- Goldner, V., P. Penn, M. Sheinberg et G. Walker (1990). « Love and violence: gender paradoxes in volatile », *Family Process*, vol. 29, n° 4, 343-364.
- Gondolf, E.W. (2002). *Batterer interaction systems: Issues, outcomes and recommendations*, Thousand Oaks, California, Sage Publications.
- Gough, B. et P. Reavy (1997). « Parental accounts regarding the physical punishment of children: discourses of dis/empowerment », *Child Abuse and Neglect*, vol. 21, n° 5, 417-430.
- Graziano, A.M. et K.A. Namaste (1990). « Parental use of physical force in child discipline: a survey of 679 college students », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 5, n° 4, 449-463.
- Greenblat, C.S. (1983). « A hit is a hit... or is it? Approval and tolerance of the use of physical force by spouses », dans D. Finkelhor, *et al.* (dir.). *The dark side of families*. Beverly Hills, Sage.
- Guay, M., C. Lavergne, et M. Mayer (2002). *Ampleur des menaces au bien être des enfants en contexte familial: faisabilité d'une stratégie d'enquête*. Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- Hastings, P. D. et K.H. Rubin (1999). « Predicting mothers' beliefs about preschool-aged children's social behavior: Evidence for maternal attitudes moderating child effects », *Child Development*, vol. 70, no 3, 722-741
- Hastings, P.D. et J.E. Grusec (1998). « Parenting goals as organizers of responses to parent-child disagreement », *Developmental Psychology*, vol. 34, n° 3, 465-479.
- Hastings, P.D. et L.K. Hamberger (1997). « Sociodemographic predictors of violence », *Aggression and Violent Behaviors*, vol. 20, n° 2, 323-335.
- Heider, F. (1958). *The psychology of interpersonal relations*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum associates.
- Holden, G. W. (1995). « Parental attitudes toward childrearing », *Handbook of Parenting*, vol. 3, 359-392.
- Holden, G. W. *et al.* (1995). « Why three-year-old children get spanked: parent and child determinants as reported by college-educated mothers », *Merrill-Palmer Quarterly*, vol. 41, n° 4, 431-452.
- Holden, G.W. et K.L. Ritchie (1991). « Linking extreme marital discord, child rearing, and child behavior problems: Evidence from battered women », *Child Development*, vol. 62, n° 2, 311-327.
- Holt, C., Z. Strassberg et D. Treboux. (1996). *Adolescent mothers' attributions for child emotion expressions*, 15<sup>th</sup> biennial conference of the international society for the study of behavior development, Society of the study of behavioral development, Québec.
- Holtzworth-Munroe A et G. Hutchinson. (1993). « Attributing negative intent to wife behavior: the attributions of maritally violent versus nonviolent men », *Journal of Abnormal Psychology*, vol 102, 206-211.
- Holtzworth-Munroe A et G.L. Stuart (1994). « Typologies of male batterers: three subtypes and the differences among them », *Psychological Bulletin*, vol 116, 476-97.
- Holtzworth-Munroe, A. (1992). « Social skill deficits in maritally violent men : interpreting the data using a social information processing model », *Clinical Psychology Review*, vol. 12, 605-617.
- Hosmer, D.W. et Lemeshow, S. (1989). *Applied Logistic Regression*, New York, John Wiley.
- Hotaling, G.T. et D.B. Sugarman (1990). « A risk marker analysis of assaulted wives », *Journal of Family Violence*, vol. 5, n° 1, 1-13.
- Janssens, J.M. (1994). « Authoritarians child rearing parental locus of control, and the child's behavior style », *International Journal of Behavioral Development*, vol. 17, n° 3, 485-501.

- Katsurada, E. et A.L. Sugawara (2000). « Moderating effects of mothers' attribution on the relationships between their affect and parenting behaviors and children's aggressive behaviors », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 9, n° 1, 39-50.
- Kaufman, J. et E. Zigler (1987). « Do abused children become abusive parents? », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 57, 186-192.
- Kelder, L.R., J.R. McNamara, B. Carlson et S.J. Lynn (1991). « Perceptions of physical punishment: The relation to childhood and adolescent experiences », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, 432-445.
- Kelley, M.L., N. Grace et S.N. Elliot (1990). « Acceptability of positive and punitive discipline methods: comparisons among abusive, potentially abusive, and nonabusive parents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 14, n° 2, 219-226.
- Kempe, C.H. et al. (1962). « The battered child syndrome », *Journal of the American Medical Association*, vol. 181, 17-24.
- Kipnis, D. (1976). *The powerholders*, Oxford, University of Chicago Press.
- Knutson J.F. et M.B. Selner (1994). « Punitive childhood experiences reported by young adults over a 10-year period », *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, 155-166.
- Kohn, M-L. (1977). *Class and conformity, a study in values*, Chicago, University of Chicago Press.
- Koski, P.R. et W.D. Mangold (1988). « Gender effects in attitudes about family violence », *Journal of Family Violence*, vol. 3, 225-237.
- Lafrenaye, Y. (1994). « Les attitudes et le changement des attitudes », dans R.J. Vallerand, (dir.) *Les fondements de la psychologie sociale*, Montréal, Gaëtan Morin, 327-405.
- Laporte, L et C. Chamberland (2002). *Les cognitions des jeunes à l'égard de la violence dans les relations amoureuses*, Atelier jeunes Cité des prairies, Montréal.
- Larrance, D. T. et C.T Twentyman (1983). « Maternal attributions and child abuse », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 92, n° 4, 449-457.
- Lavergne, C. (1998). « Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème socio-pénal au Québec », *Revue femmes et droit*, vol. 10, 377-400.
- Lavergne, C. et M. Tourigny (2000). « Incidence de l'abus et la négligence envers les enfants : recension des écrits », *Criminologie*, vol. 33, n° 1, 47-71.
- Lessard G. (2002). *L'intervention psychosociale auprès des familles qui vivent en concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants*, Projet de thèse de doctorat, Sciences humaines appliquées, Université de Montréal, 46 p.
- Lessard, G. (2003). « Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et parentale », dans Chamberland, C. (dir.), *Violence parentale et violence conjugale: des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Locke, D. et R. Code (2001). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000*, *Juristat*, 2.
- Locke, L.M. et C.L. Richman (1999). « Attitudes toward domestic violence: race and gender issues », *Sex Roles*, vol. 40, 227-247.
- Luster, T., K. Rhoades et B. Haas (1989). «The relation between parental values and parenting behavior: A test of the Kohn hypothesis», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 51, 139-147.
- Maggioncalda A.N. et R.M. Sapolsky (2002). « Disturbing behaviors of the orangutan », *Scientific American*, vol 286, 46-51.



## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

- Maison Kinsmen-Marie-Rollet de Québec (1999). *Les enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection qui freinent la reproduction de la violence et la victimisation à travers les générations. Programme de partenariat en prévention du crime en lien avec la stratégie nationale de prévention du crime*, Demande de subvention présentée en octobre 1999 au Comité conjoint de gestion Justice Canada et sécurité Publique Québec.
- Maitra, B. (1996). « Child Abuse: a Universal Diagnostic Category? The Implication of Culture In Definition and Assessment », *International Journal of Social Psychiatry*, vol. 42, n° 4, 287-304.
- Malo, C., J. Moreau, C. Chamberland, C. Roy, S. Léveillé et B. Beauvais (2001). *Étude exploratoire des manifestations de mauvais traitements psychologiques chez de jeunes parents "à risque" avec leur enfant d'âge préscolaire*, rapport final, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- Malo, C., C. Chamberland, L. Laporte, J. Moreau et D. Paquette (2002). *Émotions et processus cognitifs chez des mères adolescentes à risque de mauvais traitements envers leur enfant. Rapport final*, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- Markus, H. et R.B. Zajonc (1985). « The cognitive perspective in social psychology », dans G. Lindsay et E. Aronson (dir.), *The handbook of social psychology* (3<sup>e</sup> éd.), New York, Random House, 137-236.
- Martin, A. J. et al. (2000). « The process of leaving an abusive relationship: the role of risk assessments and decision-certainty », *Journal of Family Violence*, vol. 15, n° 2.
- McKibben, L., E. De Vos et E.H. Newberger (1991). «Victimization of mothers of abused children: A controlled study », dans R.L. Hampton (dir.), *Black family violence*, Lexington Books, 75-83.
- Miller, S.A. (1995). « Parents' attributions for their children's behaviour », *Child Development*, vol. 66, 1557-1584.
- Milner J.S. et J.L. Crouch (1997). « Impact and detection of response distortions on parenting measures used to assess risk for child physical abuse », *Journal of Personality Assessment*, vol 69, 633-650
- Milner, J.S et C. Dopke, (1997). « Child physical abuse: review of offender characteristics », dans D.A. Wolfe, R.J. McMahon, R. Peters (dir.) *Child abuse: new direction in prevention and treatment across the lifespan*, Thousand Oaks, Sage, 27-54.
- Milner, J.S. (1998) « Individual and family characteristics associated with intrafamilial child physical and sexual abuse », dans J.S. Milner (dir.) *Causes of Different Forms of Violence Against Children*, chapitre 6, 141-170.
- Milner, J.S. et C. Chilamkurti (1991). « Physical child abuse perpetrator characteristics », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 3, 345-366.
- Milner, J.S. (1982). « Development of a lie scale for the Child Abuse Potential Inventory », *Psychological Reports*, vol. 50, 871-874.
- Milner, J.S. et R. Foody (1994). « The impact of mitigating information on attributions for positive and negative child behavior by adults at low- and high-risk for child-abusive behavior », *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 13, n° 4, 335-351.
- Minton, C. et J. Levine (1971). « Maternal control and obedience in the two year-old », *Child Development*, vol. 42, 1873-1894.
- Minton, C., J. Kagan et J.A. Levine (1971). « Maternal control and obedience in the two-year-old », *Child Development*, vol. 42, n° 6, 1873-1894.

- Moos, R.H. et B.S. Moos. (1976). « A typology of family social environments », *Family Process*, vol. 15, n° 4, 357-371.
- Moreau, J., C. Chamberland, J. Oxman-Martinez, C. Roy, S. Léveillé et N. Tabakian (2001). *Transmission intergénérationnelle de la maltraitance : étude des liens entre les facteurs de protection et les facteurs de risque auprès d'une population de mères en difficulté : rapport d'activités scientifiques*, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- Muller, R.T., J.E. Hunter et G. Stollak (1995). « The intergenerational transmission of corporal punishment: A comparison of social learning and temperament models », *Child Abuse and Neglect*, vol. 19, 1323-1335.
- Muller, R.T., R.A. Caldwell et J.E. Hunter (1994). « Factors predicting the blaming of victims of physical child abuse or rape », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 26, n° 2, 259-279.
- Murphy, E. Brewin et Silka *et al.* (1997). *Attitudes toward and use of physical punishment by US and UK mothers*, National Clearinghouse of Family Violence (1994).
- Murphy-Cowan, T. et M. Stringer (2001). « Religious affiliation and attitudes toward the use of corporal punishment in Northern Ireland », *Irish Journal of Psychology*, vol. 22, n° 1, 55-62.
- Nedegaard, R. *et al.* (1997). *Deciding to be violent: the perceived utility of abusive behavior in marriage*. A preliminary analysis, the 5th international family violence research conference at the university of New Hampshire, 1-9.
- Ney, P.G. (1987). « Does verbal abuse leave deeper scars: a study of children and parents », *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 32, n° 5, 371-377.
- Ogbu, J.U. (1981). « Origins of human competence: A cultural-ecological perspective », *Child Development*, vol. 52, n° 2, 413-429.
- Ouellet, F. Linsay J. et M.C. St-Jacques (1994). « Une évaluation de programme à multiple facettes : l'intervention auprès de conjoints violents », *Santé mentale au Québec*, vol. XIX, 95-224.
- Ouellet, F. et M. Clément (1996). *Violence dans les relations affectives : représentations et interventions*, Actes du colloque dans le cadre du 63<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS.
- Palacio-Quintin, E. (1995). « Les mauvais traitements envers les enfants : facteurs sociaux et dynamique familiale. Liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle et la violence ». Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Collection Réflexions, no 3, 5-14.
- Paz Montes, M., J. De Paul et J.S. Milner (2000). *Social information processing in mothers at high and low risk for child physical abuse in Galicia*, Congrès de Victimization of children and youth: An international research conference. New Hampshire.
- Pelletier, L. G et R. J. Vallerand, (1994). « Les attributions en psychologie sociale », dans R.J. Vallerand (dir.) *Les fondements de la psychologie sociale*. Montréal, Gaëtan Morin, 259-325.
- Pelton, L.H. (1994). « The role of material factors in child abuse and neglect » dans G. Melton et F. Barry (dir.) *Protecting children from abuse and neglect*, New York, Guilford Press, 131-181.
- Perry, M.A., E.A. Wells et L.D. Doran (1983). « Parent characteristics in abusing and nonabusing families », *Journal of Clinical Child Psychology*, vol. 12, n° 3, 329-336.
- Portwood, S.G. (1998). « The impact of individuals' characteristics and experiences on their definitions of child maltreatment », *Child Abuse and Neglect*, vol. 22, n° 5, 437-452.

## et la violence faite aux femmes et aux enfants

---

- Poulin C., C. Lefebvre et J. Bélanger (1998). *Évaluation participative de la priorité violence faite aux femmes*, Montréal, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- Prillentsky, I., M.C. Laurendeau, C. Chamberland et L. Peirson (2001). « Vision and values for child and family wellness », dans I. Prillentsky, G. Nelson et L. Peirson (dir.) *Promoting family wellness and preventing child maltreatment*, Toronto, University of Toronto Press.
- Ptacek J. (1988). « The clinical literature on men who batter: A review and critique », dans Hoating G.T., D. Finkelhor *et al.* (dir.) *Family abuse and its consequence: New directions in research*, 149-162.
- Rinfret-Raynor, M., A. Pâquet-Deehy, G. Larouche et S. Cantin (1991). *Intervenir auprès des femmes violentées : évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe. Rapport de recherche no 2. Présentation et analyse des résultats*, École de service social, Université de Montréal.
- Rinfret-Raynor, M., S. Cantin et A. Riou (2002). *La violence conjugale: de graves répercussions sur les femmes victimes*, communication présentée au 70<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Québec, Université Laval.
- Riou, A., C. Chamberland et M. Rinfret-Raynor (1996). « Conduites à caractère violent à l'endroit des conjointes », dans C. Lavallée, M. Clarksen et L. Chénard (dir.) *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflit entre proches*, Montréal, Santé Québec, 77-134.
- Risin, K. L. *et al.* (1991). « Perception of physical punishment. The relation to childhood and adolescent experiences », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n<sup>o</sup> 4, 432-445.
- Risin-Kelder, L. (1991). « Perceptions Of Physical Punishment », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n<sup>o</sup> 4, 432-435.
- Rocher, G. (2001). « La violence : entre ordre et désordre social... », dans *Regards divers sur la violence : recueil de textes de conférences*. Programme de conférences organisé par l'IRDS, le GRAVE, le conseil multidisciplinaire des Centres jeunesse de Montréal, Montréal, IRDS, 23-41.
- Rondeau, G., G. Brochu, L. Lemire et N. Brodeur (1994). *La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés*, Rapport de recherche.
- Roscoe, B. (1990). « Defining child maltreatment: Ratings of parental behaviors », *Adolescence*, vol. 25, n<sup>o</sup> 99, 517-528.
- Roy, B. et G. Rondeau (1997). « Le contrôle exercé sur la conjointe : comparaison de quatre groupe d'hommes », *Criminologie*, vol. 30, 47-65.
- Roy, M. (1977). *Battered women: A psycho-sociological study of domestic violence*, Londres, Van Nostrand Reinhold.
- Santé Québec, C. Lavallée, M. Clarkson et L. Chénard (sous la direction de) (1996). *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches. Monographie no 2. Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.
- Silvern, L., J. Karyl, L. Waelde, W.F. Hodges *et al.* (1995). « Retrospective reports of parental partner abuse: relationships to depression, trauma symptoms, and self-esteem among college students », *Journal of Family Violence*, vol. 10, n<sup>o</sup> 2, 177-202.
- Silvester, J., A. Bentovim, P. Stratton et H.G. Hanks (1995). « Using spoken attributions to classify abusive families », *Child Abuse and Neglect*, vol. 19, n<sup>o</sup> 10, 1221-1232.
- Simons, R.L., L.B. Whitbeck, R.D. Conger et W. Chyi-In (1991). « Intergenerational transmission of harsh parenting », *Developmental Psychology*, vol. 27, 159-171.

- Slep AM. et O'Leary SG (1998). « The effects of maternal attributions on parenting: an experimental analysis », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, 234-243.
- Snonuga-Barke et J Balding (1993). « British parents' beliefs about the causes of three forms of childhood psychological disturbance », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol 21, no 4, 367-376.
- SOS Violence Conjugale. *Rapport annuel 1998-1999*.
- Stark, E. et A. H. Flitcraft (1988). « Women and children at risk: a feminist perspective on child abuse », *International Journal of Health Services*, vol. 18, n° 1, 97-118.
- Statistique Canada (2001). *La violence familiale au Canada : Une profil statistique 2001*, Statistique Canada.
- Statistique Canada, Division des enquêtes-ménages. (1998). *Seuils de faibles revenus*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, Catalogue 13-551-XIB.
- Statistique Canada (1993). « L'enquête sur la violence envers les femmes », *Le Quotidien*, jeudi 18 novembre 1993.
- Statistique Canada (1996). « Homicide in Canada », Centre for Justice Statistics. *Juristat*, vol 17, p. 8,
- Straus, M.A. et D. Donnelly (1993). « Corporal punishment of teenage children in United States », *Youth and Society*, vol. 24, 419-442.
- Straus, M.A. et R.J. Gelles (1986). « Societal change and change in family violence from 1975 to 1985 as revealed by two national surveys », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 48, 465-479.
- Straus, M.A. et R.J. Gelles (1990). *Physical violence in American families*, New Brunswick, NJ, Transaction Press.
- Straus, M.A. et G.K. Kaufman Kantor (1994). « Corporal punishment by parents: A risk factor in the epidemiology of depression, suicide, alcohol abuse, child abuse and wife beating », *Adolescence*, vol. 29, 543-561.
- Straus, M.A. et C.L. Yodanis (1996). « Corporal punishment in adolescence and physical assaults on spouses in later life: What accounts for the link? », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, 825-841.
- Straus, M.A. (1979). « Family Patterns and Child Abuse in a Nationally Representative American Sample », *Child Abuse and Neglect*, vol. 3, 213-225.
- Straus, M.A. (1979). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics Scales », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, 75-88.
- Straus, M.A. (1980). « Stress and physical abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 4, 75-88.
- Straus, M.A. (1990). « Corporal punishment, child abuse, and wife beating: What do they have in common? », dans M.A. Straus, et R.J. Gelles (dir.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction, 403-424.
- Straus, M.A. (1994). *Beating the devil out of them: Corporal punishment in American families and its effects on children*, San Francisco, Jossey-Bass/Lexington.
- Straus, M.A. (1994). « Should the use of corporal punishment by parents be considered child abuse? », dans Mason, M.A and Gambrell, K. (dir.) *Debating Children's Lives: Current Controversis on Children and adolescents*, Thousand Oaks, Sage Publications, 197-221.
- Straus, M.A., R.J. Gelles et S. Steinmetz (1980). *Behind closed doors. Violence in american families*, New York, Anchor Press.

## **et la violence faite aux femmes et aux enfants**

---

- Straus, M.A. et G. Kaufman Kantor (1987). « Stress and child abuse », dans R.E. Helfer et R.S. Kempe (dir.) *The battered child*, 42-59.
- Sugarman, D.B. et G.T. Hotaling (1997). « Intimate Violence and Social Desirability », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 12, n° 2, 275-290.
- Swift, K.J. (1995). *Manufacturing "bad mothers": A critical perspective on child neglect*, Toronto, University of Toronto Press.
- Tolan, P. H et N. Guerra. (1998). « Societal Causes of Violence Against Children », dans K.P. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.) *Violence against children in the family and the community*, Washington, 195-209.
- Tolman, R. M. (1989). « The development of a measure of psychological maltreatment of women by their male partners », *Violence and Victims*, vol. 4, n° 3, 159-177.
- Tolman, R.M., J.L. Edelson et M. Fenderich (1996). « The Applicability of The Theory Of Planned Behavior to Abusive Men's Cessation of Violent Behavior », *Violence and Victims*, vol. 11, n° 4, 341-354.
- Tonizzo, S., K. Howells, A. Day, D. Reidpath et I. Froyland (2000). « Attributions of negative partner behavior by men who physically abuse their partners », *Journal of Family Violence*, vol. 15, n° 2, 155-167.
- Tourigny, Marc, Micheline Mayer, John Wright, Chantal Lavergne, Sonia Hélie, Nico Trocmé, Camil Bouchard, Claire Chamberland, Richard Cloutier, Marie Jacob et Marie-Claude Larrivée. 2002. *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*, Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP).
- Trickett, P. K. et E.J. Susman (1988). « Parental perceptions of child-rearing practices in physically abusive and nonabusive families », *Development Psychology*, vol. 24, n° 2, 270-276.
- Trickett, P.K., V. Carlson, Aber.J.L et D. Cicchetti (1991). « Relationship of socioeconomic status to the etiology and developmental sequelae of physical child abuse », *Development Psychology*, vol. 27, n° 1, 148-158.
- Turcotte, P. (2002). *Points de vue de clients masculins sur leur processus de changement face à la violence conjugale*, thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.
- Turgeon, J. et C. Chamberland 1994. *Six scènes de la vie conjugale*, vidéo dont l'un des objectifs permet de mieux reconnaître les différentes formes et manifestations de la violence conjugale, subventionné par l'Institut de recherche canadien sur les femmes (ICREF) et la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, Service Audiovisuel, Université de Montréal.
- Turgeon, J., C. Chamberland et A. Pâquet-Deehy (1992), *Rapport final de recherche sur la conception d'un outil d'évaluation de la conception de la violence conjugale par modalité audio-visuelle (EVA)*, 66 p.
- Twentyman, C.T. et R.C. Plotkin (1982). « Unrealistic expectations of parents who maltreat their children: An educational deficit that pertains to child development », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 38, n° 3, 497-503.
- Umberson, D., K. Anderson, J. Glick et A. Shapiro (1998). Domestic violence, personal control, and gender. *Journal of Marriage and Family*, vol. 60, n° 2, 442-452.
- US Department of Health and Human Services (1996). *Third national incidence study of child abuse and neglect: Final report (NIS-3)*, Washington, National Center on Child Abuse and Neglect.

- Vallerand R.J. (1994). « Les attributions de la psychologie sociale », dans R. Vallerand (dir.) *Les fondements de la psychologie sociale*, Montréal, Gaétan Morin.
- Vasta, R. (1982). « Physical child abuse: A dual-component analysis », *Developmental Review*, vol. 2, 125-149.
- Worchel, S., J. Cooper, G.R. Goethals et J.M. Olson (2000). *Social psychology*, Belmont, CA, Wadsworth/Thomson Learning.
- Wright, J. et S.R. Wright (1976). « Social class and parental values for children: A partial replication and extension of the Kohn thesis », *American Sociological Review*, vol. 41, 527-537.
- Wyer, R.S. et T.K. Srull (1986). « Human cognition in its social context », *Psychological Review*, vol. 93, 322-359.

### NOTES

- 1 La violence économique qu'un conjoint exerce envers la conjointe est une forme d'abus de contrôle et de domination.
- 2 En général, les statistiques portant sur les cas de mauvais traitements révèlent que les situations de négligence sont nettement majoritaires ; environ de 20 % à 25 % concernent les abus physiques et moins de 10 % font référence aux abus sexuels. Les situations d'abus psychologiques sont rarement mesurées puisqu'elles ne sont pas retenues comme article de loi spécifique et sont très difficiles à démontrer devant un juge, sauf bien sûr dans les cas d'abandon (la forme la plus extrême de négligence émotionnelle). Toutefois, dans la récente enquête sur les cas signalés à la protection de la jeunesse au Québec (EIQ), on a dénombré 2,5 cas fondés de mauvais traitements psychologiques pour 1000 enfants, la troisième problématique en importance après les troubles de comportements (5,2/1000) et la négligence (5,1/1000). Le portrait est différent lorsqu'on considère les signalements reçus et les signalements retenus (voir Tourigny, Mayer, Wright et Lavergne, 2002).
- 3 Ces chiffres sont puisés à partir des recherches qui ont pu établir un taux d'incidence, i.e. qui ont eu accès à un échantillon représentatif de la population d'enfants étudiée.
- 4 Ces énoncés sont extraits de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVC) élaboré par Fortin (1994).
- 5 Ces énoncés sont extraits de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers la femme (IJVC) élaborée par Auger (1990).
- 6 Ces énoncés sont extraits de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVC) élaborée par Fortin (1994).
- 7 Le lien de causalité est défini selon l'événement décrit, son comportement ou celui de l'autre.
- 8 Les six dimensions de l'attribution sont : la cause de l'événement violent est perçue interne ou externe, stable ou instable, globale ou spécifique ; le lieu de contrôle de la situation est perçu interne ou externe ; les attributions d'intention peuvent être malicieuses ou non ; les jugements de responsabilité et de culpabilité innocentent ou blâment l'agresseur ou la victime.
- 9 Nous associons ce type de cognitions à des cognitions descriptives : elles décrivent si les conduites parentales sont perçues comme étant violentes ou non.
- 10 Nous associons ce type de cognitions à des cognitions évaluatives/prescriptives ; elles informent sur le caractère plus ou moins désirable des conduites de l'enfant ou du parent.
- 11 Nous associons ce type de cognitions à des cognitions analytiques ; elles informent sur le sens donné à l'événement, sur son explication.
- 12 Piaget fait référence au mécanisme d'assimilation pour décrire le fait que l'information nouvelle est intégrée dans des structures cognitives préexistantes.

- 13 L'étude portant sur l'échantillon des hommes (étude 2) est sous la direction de Chamberland, Fortin et Turgeon, et celle portant sur l'échantillon des femmes (étude 1) est sous la direction de Turgeon, Chamberland et Fortin.
- 14 En cela, elles rejoignent le point de vue de plusieurs chercheurs. Notons que Campbell *et al.* (1997) réfèrent à cet argument pour catégoriser les conduites expressives indirectes (râler ou jurer après l'autre en son absence) comme n'étant pas intrinsèquement une forme d'agression, précisément en se basant sur le raisonnement que l'intention de nuire n'est pas évidente.
- 15 Le genre masculin est utilisé afin de ne pas alourdir le texte.
- 16 Il faut rappeler que la composition des groupes reposait précisément sur la présence d'agressions physiques dans les groupes les plus à risque des deux études.
- 17 L'intention de l'agresseur n'est pas selon nous une condition nécessaire pour déterminer si un événement est ou non violent (Chamberland, 2003).
- 18 Pour ces deux groupes, c'est plus de 6 sur 10 qui sont présentement en relation avec une femme.
- 19 Cet indicateur est d'autant plus pertinent que les hommes qui ont participé à l'étude 2 proviennent en très grande partie des mêmes programmes qui ont aussi participé à la recherche de Rondeau *et al.* 1999 ; en effet 5 des 6 programmes partenaires dans cette recherche le sont aussi dans celle de nos collègues.
- 20 L'ingrédient actif qui participe à rehausser le niveau de conscience des adultes victimes de violence parentale serait la capacité de pouvoir l'identifier (donc de la reconnaître), s'en rappeler et potentiellement avoir développé de l'empathie pour une victime (Chamberland, 2003).
- 21 Ce sont des signalements retenus préalablement par les équipes de réception et traitement à la Direction de la protection de la jeunesse.
- 22 Cette forme d'abus est associée à la fois à du rejet et à de l'exploitation.
- 23 Ces conduites impliquent un rejet explicite ou implicite, l'enfant se sentant non désiré, bouc émissaire ou ridiculisé.
- 24 Ces comportements menacent l'enfant de mort, d'être blessé, abandonné ou agressé sexuellement. Ils peuvent avoir comme effet de l'effrayer au point de compromettre sa capacité d'explorer et d'être curieux.
- 25 Ce sont des conduites qui pénalisent l'enfant à utiliser ou à développer ses compétences pour s'intégrer dans ses systèmes sociaux de socialisation comme la garderie, l'école ou dans son réseau de pairs.
- 26 Le développement psychosocial des enfants repose sur la capacité de leur environnement à fournir un milieu sécuritaire, protecteur, chaleureux, encourageant et stimulant. Des lacunes importantes sont souvent observées dans les familles aux prises avec des problèmes multiples.
- 27 Toute conduite qui exprime à l'enfant qu'il est indésirable, de trop, un fardeau.
- 28 Toute parole ou attitude qui dénigre la personnalité, l'apparence, l'intelligence, la compétence et les réalisations de l'enfant, le ridiculise ou l'humilie.



- 29 Est traité de manière inéquitable. Voir le syndrome de Cendrillon.
- 30 Les interactions quotidiennes sont empreintes de sécheresse, de critique et de coercition.
- 31 Toute conduite (parole, geste et attitude) qui a pour effet d'intimider, d'insécuriser, d'apeurer et même de terroriser l'enfant.
- 32 Toute conduite qui nuit au développement de l'enfant ou qui le lèse dans ses droits fondamentaux.
- 33 Tout moyen utilisé pour contrôler l'enfant et abuser de son pouvoir : contrôle social, manipulation ou chantage affectif.
- 34 L'enfant est exposé à des situations troublantes, insécurisantes ou corruptrices associées aux habitudes de vie, à la santé mentale ou aux problèmes conjugaux de ses parents.
- 35 Items extraits de la mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE), Fortin (1994).
- 36 Items extraits de la mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE), Fortin (1994). Dans cet instrument, deux concepts sont à la base de la mesure des attributions parentales : excuser le parent ou blâmer l'enfant.
- 37 Tendance à assumer la responsabilité pour les punitions subies en tant qu'enfant témoigne d'une difficulté à interpréter de manière critique et distanciée sa propre expérience de victimisation.
- 38 Le LACS (« Leeds Attributionnel Coding System ») est la technique qui permet d'identifier les attributions à partir du discours spontané. Chaque attribution est codée selon cinq dimensions : stable/instable ; globale/spécifique ; interne/externe ; personnel/universel ; contrôlable/non contrôlable. Les attributions sont finalement codées selon qu'elles génèrent des conséquences positives ou négatives. Dans cette étude, 917 commentaires de type attributionnel ont été extraits des entrevues, dont 655 (71,3 %) décrivent des événements négatifs.
- 39 Cette étude est sous la direction de Fortin Andrée et Chamberland Claire.
- 40 Selon les normes canadiennes (Statistique Canada. Division des enquêtes-ménages, 1988), le seuil de faible revenu correspond à un revenu inférieur à celui nécessaire à la satisfaction des besoins de base. Le coût des besoins de base correspond à 20 % de plus que les dépenses moyennes nécessaires au logement, à l'habillement et à l'alimentation. Il est établi en tenant compte du nombre total de personnes dans la famille et de la taille de la région dans laquelle vit la famille.
- 41 Les scores des items relatifs à la conception sont inversés au moment de l'analyse de façon à ce qu'un score élevé reflète une conception restreinte de la violence.
- 42 Par convention, une valeur de 25 est associée au dernier point de l'échelle (voir Straus et Gelles, 1990).
- 43 Pour les fins de l'étude, les scores à l'échelle de raisonnement ne sont pas utilisés.
- 44 Nous remercions les intervenants du Centre jeunesse de Montréal pour l'excellence de leur collaboration.

- 45 Nous remercions la Commission scolaire de Montréal pour l'excellence de sa collaboration.
- 46 Cette étude est sous la direction de Chamberland Claire et Fortin Andrée.
- 47 Rappelons néanmoins que pour être recruté dans cette étude il fallait ne pas rapporter des incidents de violence sévère au sein de la famille.
- 48 On n'observe toutefois pas ce type de relation lorsque c'est la femme qui rapporte les incidents d'agressions familiales.
- 49 Dans cette étude, outre l'ÉVA1, les instruments utilisés mesurent essentiellement des cognitions de type réfléchi. Le concept de justification est alors utile dans la mesure où il fait davantage référence à une activité cognitive plus consciente et délibérée (voir Chamberland 2003 pour une discussion plus détaillée sur le sujet).
- 50 La tendance problématique qu'on observe lorsque l'adulte externalise le contrôle et la responsabilité de la violence commise laisse supposer une difficulté à intégrer les aspects les plus sombres de soi ; le schème de soi est construit de telle sorte qu'il associe au moi ce qui est bon et qu'il rejète à l'extérieur ce qui est méchant (excuse, innocenter), quitte à le projeter sur autrui (blâmer la victime).

**TABLEAU 1**  
**NATURE DES AGRESSIONS ET DES MENACES POUR LES VICTIMES**

Formes	Définitions	Manifestations	Types de menaces
<i>Agression physique</i>	Geste physique brutal, excessif ou irrationnel qui attaque l'intégrité physique et psychologique de la victime en la blessant à l'aide de moyens physiques.	<b>Violence physique mineure</b> : donner la fessée avec ou sans objet, taper la main, le bras ou la jambe, pincer, secouer. <b>Violence physique sévère</b> : taper sur le tête, les oreilles ou gifler, frapper avec un objet, bousculer ou jeter par terre, frapper avec le poing ou le pied. <b>Violence physique très sévère</b> : battre, frapper aussi fort que l'on peut, brûler ou ébouillanter, menacer avec un couteau ou un fusil <sup>1</sup> .	L'intégrité physique et psychologique.
<i>Agression psychologique</i>	Geste de commission ou d'omission qui peut blesser directement ou indirectement la victime par des moyens psychologiques.	Les commissions et les omissions sont de différentes natures.	L'intégrité psychologique.
Agression émotionnelle	Réfère au rejet, à l'exclusion, au favoritisme, au dénigrement, à la désapprobation ou aux attentes excessives, à l'aliénation ou la déshumanisation.	Humilier, insulter ; dénigrer, désapprouver, blâmer, exclure, ignorer, boudier, entretenir des attentes irréalistes ou non adaptées au niveau de développement ; exposer la victime à des situations troublantes qui induisent chez elle le doute et invalide ses perceptions.	Le développement d'un sentiment de sécurité émotionnelle et d'appartenance.
Terrorisme/ Intimidation	Réfère à des menaces de pratiques punitives brutales, excessives ou irrationnelles.	Menacer de frapper avec ou sans arme, de quitter la victime, d'enlever les enfants, d'agresser des objets, de donner des ordres intimidés brutalement, etc.	Le sentiment de sécurité physique et de peur.
Exercice inadéquat et abusif du contrôle	Réfère au moyen utilisé par un agresseur pour contrôler ou tenter de diriger, par domination ou influence, les pensées et les émotions.	Ne pas répondre aux besoins de base ; priver la victime d'objets aimés ; isoler/confiner/séquestrer ; infantiliser, surprotéger ; manipuler, faire du chantage affectif ; entraver à la réalisation de soi, etc.	Le développement de l'autodétermination et d'affiliations extra-familiales.
Exploitation/ aliénation et corruption	Exposition de la victime à des circonstances insécurisantes, troublantes ou déviantes ou encore faire subir des modes de vie problématiques en raison notamment des problèmes d'agression indirecte (la victime est ici témoin), de toxicomanie, de santé mentale ou de criminalité.	Menace ou agression des êtres aimés ; exposition à des modèles confondants, violents ou antisociaux, encouragement à des activités illégales ; renversement des rôles, attribution d'un rôle de serviteur.	La sécurité physique et émotionnelle, l'estime de soi, l'autodétermination et l'isolement.
Négligence affective	Réfère au manque de sensibilité aux besoins affectifs, cognitifs et sociaux.	Manque d'écoute, de considération, de chaleur, d'intérêt ; indifférence.	Les besoins de sécurité affective, d'estime de soi, d'appartenance et d'amour.
<i>Agression sexuelle</i>	Réfère à des relations hétérosexuelles ou homosexuelles en situation de pouvoir ou de contrôle qui impliquent un contact physique avec le corps de l'enfant ainsi qu'à des actes à connotation sexuelle mais sans contact physique tel l'exhibitionnisme <sup>2</sup> .	Contacts sexuels complets, tentative d'avoir une relation sexuelle ; attouchements ; exhibitionnisme ; harcèlement et exploitation sexuelle.	L'intégrité physique et psychologique.

<sup>1</sup> Straus, M., Hamby, S.L., Finkelhor, D., Moore, D.W. et Runyan, D. 1998. Identification of Child Maltreatment with the Parent-Child Conflict Tactics Scales: Development and Psychometric Data for a National Sample of American Parents, *Child Abuse and Neglect*, no 22, 249-270.

<sup>2</sup> Tourigny, M. 1991. *Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants.*, document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

**TABLEAU 3**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES GROUPES DE FEMMES**

		GROUPES				
		Groupe A (victimes actuellement) (n = 33)	Groupe AH (victimes actuellement ex-hébergées) (n = 12)	Groupe P (victimes dans le passé) (n = 26)	Groupe N (Non-victimes) (n = 27)	F/ $\chi^2$
Âge	M	32,7	35,3	38,0	36,7	2,16
	ÉT	(9,1)	(8,9)	(8,9)	(6,6)	
Scolarité	M	11,3	12,6	12,2	13,3	2,47
	ÉT	(2,7)	(3,3)	(2,3)	(3,3)	
Revenu	M	16 600 \$	17 100 \$	17 600 \$	34 000 \$	6,16***
	ÉT	(18 300 \$)	(11 900 \$)	(12 650 \$)	(21 150 \$)	
Occupation principale						9,97
	• travail	16 %	42 %	42 %	42 %	
	• maison	78 %	42 %	46 %	48 %	
	• étudiante	6 %	17 %	11,5 %	7 %	
Enfants à la maison		82 %	73 %	85 %	96 %	4,38
	• nombre d'enfants	1,4	2,1	1,7	1,85	1,70
	• âge de l'aîné	5,6	7,3	10	10,7	4,14**
	• âge du benjamin	3,8	4,7	7,2	8,1	3,34*
Présentement en relation		61 %	50 %	46 %	63 %	2,01
Qualité de la relation actuelle						39,28**
	• très insatisfaisante	72 %	17 %	0 %	18 %	
	• plutôt insatisfaisante	22 %	33 %	17 %	0 %	
	• plutôt satisfaisante	0 %	33 %	17 %	53 %	
	• très satisfaisante	6 %	17 %	67 %	29 %	

\*\*\* p<0,001 ; \*\*p<0,01 ; \*p<0,05 M = moyenne ; ÉT = écart-type

**TABLEAU 4**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES GROUPES D'HOMMES**

		GROUPES			
		Groupe 1 (violents actuellement) (n = 30)	Groupe P (violents dans le passé) (n = 24)	Groupe N (non violents) (n = 27)	F/ $\chi^2$
Âge	M	36	38,5	39	ns
	ÉT	(7,4)	(7,6)	(7,8)	
Scolarité	M	10,7	13,0	14,5	10,4**
	ÉT	(2,8)	(2,6)	(4,0)	
Revenu	M	30 860 \$	41 350 \$	43 750 \$	0,078
	ÉT	(17 300 \$)	(21 770 \$)	(26 920 \$)	
Enfant à la maison		62 %	58 %	78 %	
Présentement en relation		62 %	62,5 %	81,5 %	23**
Qualité de la relation actuelle		67 %	7 %	9 %	
	• insatisfaisante				

\*\*\* p < 0,001 ; \*\*p > 0,01 ; \*p > 0,05 M = Moyenne ; ÉT = Écart Type



**TABLEAU 5**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES AU QRC**

QRC (score maximum)	Groupe des agresseurs/ victimes actuellement			Groupe des agresseurs/ victimes dans le passé		Groupe des tout-venant	
	Mesure de violence envers la conjointe	Hommes violents actuellement (n = 30)	Femmes victimes actuellement (n = 33)	Femmes ex- hébergées victimes actuellement (n = 12)	Hommes agresseurs dans le passé (n = 24)	Femmes victimes dans le passé (n = 26)	Hommes non agresseurs (n = 27)
Violence verbale (175) <sup>a b</sup>	58,4 (31,3)	107,1 (43,4)	90,4 (40,5)	16,2 (19,3)	32,1 (40,0)	11,4 (12,8)	8,9 (10,9)
Violence physique mineure (75) <sup>a b</sup>	6,3 (9,6)	26,1 (21,3)	19,6 (24,7)	0,08 (0,28)	-	-	0,07 (0,3)
Violence physique sévère (150)	1,7 (5,1)	18,8 (22,9)	15,9 (22,6)	-	-	-	-
Score total (400) <sup>a</sup>	66,5 (39,9)	152,1 (73,4)	125,9 (80,4)	16,25 (19,3)	32,1 (40)	11,4 (12,8)	9,04 (10,9)

Note : a : différence significative entre les hommes ;  $p < ,0001$  (1 > 2 et 3)

Note : b : différence significative entre les femmes ;  $p < 0,001$  (1 et 2 > 3 et 4)

**TABLEAU 6**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES À L'ÉVA-RECONNAISSANCE ET L'ÉVA-SÉVÉRITÉ**

	Groupe des agresseurs / victimes actuellement			Groupe des agresseurs / victimes dans le passé		Groupe des tout-venant	
	Hommes violents actuellement (n = 30)	Femmes victimes actuellement (n = 33)	Femmes ex- hébergées victimes actuellement (n = 12)	Hommes agresseurs dans le passé (n = 24)	Femmes victimes dans le passé (n = 26)	Hommes non agresseurs (n = 27)	Femmes non victimes (n = 27)
<i>ÉVA-RECONNAISSANCE</i>							
Violence physique (10)	9,06 (1,07)	8,56 (1,6)	8,58 (1,8)	9,50 (0,93)	9,31 (1,1)	9,00 (1,1)	9,19 (1,4)
Domination (10)	6,55 (2,8)	6,84 (2,6)	5,92 (3,0)	7,71 (2,4)	7,42 (2,3)	6,67 (2,5)	6,89 (2,5)
Violence émotionnelle (10)	6,34 (2,7)	6,85 (3,1)	5,42 (2,9)	8,42 (1,9)	7,23 (2,5)	6,3 (3,4)	6,67 (2,9)
Violence globale (30)	21,96 (6,1)	22,28 (6,8)	19,92 (6,2)	25,62 (4,5)	23,96 (5,0)	21,96 (5,8)	22,74 (5,1)
Autres 1 (7)	2,59 (2,0)	3,25 (2,0)	3,25 (2,0)	3,58 (2,5)	3,58 (2,0)	2,67 (2,1)	2,59 (1,8)
Autres 2 (∞)	1,83 (1,6)	5,43 (5,9)	5,92 (3,9)	3,21 (1,9)	6,23 (9,9)	1,78 (1,4)	3,39 (4,6)
<i>ÉVA-SÉVÉRITÉ</i>							
Violence physique (6)	4,68 (0,79)	5,07 (0,70)	4,67 (0,61)	5,26 (0,52)	5,35 (0,49)	4,83 (0,60)	4,9 (,75)
Domination (6)	4,52 (0,82)	4,74 (0,95)	4,37 (0,91)	5,03 (0,50)	5,17 (0,64)	4,5 (0,84)	4,59 (1,0)
Violence émotionnelle (6)	3,62 (0,98)	4,33 (1,0)	3,52 (0,77)	4,54 (0,50)	4,60 (0,72)	3,88 (0,94)	3,98 (,96)
Violence globale (6)	4,28 (0,82)	4,71 (0,85)	4,19 (0,71)	4,95 (0,46)	5,04 (0,57)	4,40 (0,76)	4,5 (,87)
Comportements distracteurs (6)	1,56 (0,48)	2,03 (1,1)	1,97 (,91)	1,84 (0,83)	1,94 (1,0)	1,66 (0,66)	1,67 (,85)



**TABLEAU 7**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET ÉVA-SÉVÉRITÉ**

	EVA-Reconnaissance			EVA-Sévérité								
	Groupe A			Groupe AH			Groupe P			Groupe N		
	PHY	DOM	ÉMO	PHY	DOM	ÉMO	PHY	DOM	ÉMO	PHY	DOM	ÉMO
<i>Femmes</i>												
Physique	0,19	0,26	<b>0,33*</b>	-0,10	-0,28	-0,12	<b>0,62**</b>	<b>0,63**</b>	<b>0,50**</b>	<b>0,49**</b>	<b>0,50**</b>	<b>0,46**</b>
Domination	<b>0,51***</b>	<b>0,61***</b>	<b>0,63***</b>	<b>0,55***</b>	<b>0,52*</b>	<b>0,61***</b>	<b>0,74***</b>	<b>0,83***</b>	<b>0,68***</b>	0,13	0,29	0,28
Émotionnel	<b>0,41**</b>	<b>0,52***</b>	<b>0,57***</b>	<b>0,61***</b>	<b>0,35</b>	<b>0,75***</b>	<b>0,42*</b>	<b>0,53**</b>	<b>0,65***</b>	<b>0,33*</b>	0,22	<b>0,44**</b>
<i>Hommes</i>												
Physique	<b>0,52**</b>	<b>0,62***</b>	<b>0,57***</b>				0,20	<b>0,42*</b>	0,02	<b>0,44**</b>	0,29	<b>0,36*</b>
Domination	<b>0,66***</b>	<b>0,75***</b>	<b>0,72***</b>				0,30	<b>0,45**</b>	0,21	<b>0,56**</b>	<b>0,64**</b>	<b>0,54**</b>
Émotionnel	<b>0,60***</b>	<b>0,74***</b>	<b>0,77***</b>				<b>0,37*</b>	<b>0,50**</b>	<b>0,46**</b>	<b>0,44**</b>	<b>0,40*</b>	<b>0,54**</b>

\*\*\* p < 0,001 ; \*\* p < 0,01 ; \* p < 0,05

**TABLEAU 8**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-SÉVÉRITÉ ET QRC CHEZ LES GROUPES D'HOMMES**

<i>ÉVA-Sévérité</i>	V	Groupe A		Total	V	Questionnaire de résolution de conflits			V	M	S	Total	V	Groupe N		Total	
		M	S			Groupe AH	Groupe P	M						S			
PHY	0,00	0,00	0,03	0,00	0,35	-0,03	0,01	0,17	-0,16								0,23
ÉMO	-0,08	-0,05	-0,13	-0,10	0,30	-0,13	-0,17	0,06	-0,06								0,21
DOM	-0,05	-0,05	-0,05	-0,06	0,15	-0,23	-0,16	-0,04	-0,17								<b>0,32</b>
Total	-0,05	-0,04	-0,06	-0,06	0,27	-0,15	-0,13	0,05	-0,13								0,27
Comportement distracteur	0,06	0,19	0,14	0,13	0,14	-0,33	-0,07	-0,05	<b>-0,38</b>								<b>0,32</b>

V = violence **V**erbale; M = violence **M**ineure; S = violence **S**évère

**TABEAU 9**  
**CORRÉLATIONS ENTRE ÉVA-RECONNAISSANCE ET QRC CHEZ LES GROUPES DE FEMMES**

<i>ÉVA- Reconnaissance</i>	Questionnaire de résolution de conflits																
	Groupe A				Groupe AH				Groupe P				Groupe N				
	V	M	S	Total	V	M	S	Total	V	M	S	Total	V	M	S	Total	
PHY	0,16	0,01	0,04	0,11	-0,04	0,07	0,05	0,02	-0,19								0,10
ÉMO	-0,02	-0,11	-0,14	-0,09	0,31	-0,18	-0,03	0,09	-0,21								0,13
DOM	-0,11	-0,13	-0,07	-0,13	0,17	-0,40	-0,13	-0,07	-0,22								0,24
Autres 1	-0,05	-0,16	-0,12	-0,12	0,37	-0,15	0,09	0,16	-0,27								0,26
Autres 2	0,12	0,01	0,02	0,08	0,10	-0,22	-0,11	-0,05	-0,16								0,09
Total	-0,02	-0,09	-0,08	-0,07	0,21	-0,25	-0,06	0,01	-0,24								0,22

V = violence **V**erbale; M = violence **M**ineure; S = violence **S**évère

**TABLEAU 10**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET DE LA THÉRAPIE POUR HOMMES VIOLENTS**  
**SUR LES SCORES DE L'ÉVA-RECONNAISSANCE : ANALYSES DE RÉGRESSION**

Variables	R <sup>2</sup>	R <sup>2</sup> ajusté	F	p	β
Régression sur reconnaissance de la domination					
<i>Variables sociodémographiques</i>	0,35	0,32	12,84	0,000	
Scolarité					0,12
Revenu					0,52
Régression sur reconnaissance de l'abus émotionnel					
<i>Variables sociodémographiques</i>	0,28	0,25	9,12	0,000	
Scolarité					0,19
Revenu					0,40
<i>Thérapie</i>	0,36	0,32	8,83	0,000	0,32
Régression sur reconnaissance de l'abus physique					
<i>Variables sociodémographiques</i>	0,11	0,07	2,99	0,059	
Scolarité					0,13
Revenu					0,24

\*t sign : p<0,05 ; p< 0,01

**TABLEAU 11**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET DE LA THÉRAPIE POUR HOMMES VIOLENTS**  
**SUR LES SCORES DE L'ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE RÉGRESSION**

Variables	R <sup>2</sup>	R <sup>2</sup> ajusté	F	p	β
Régression sur jugement de sévérité de la domination					
<i>Variables sociodémographiques</i>	0,14	0,11	3,94	0,026	
Scolarité					0,37
Revenu					0,10
Régression sur jugement de sévérité de l'abus émotionnel					
<i>Variables sociodémographiques</i>	0,08	0,04	2,0	0,15	
Scolarité					0,27
Revenu					0,10
<i>Thérapie</i>	0,30	0,26	6,6	0,001	0,51
Régression sur jugement de sévérité de l'abus physique					
<i>Variables sociodémographiques</i>	0,24	0,21	7,5	0,001	
Scolarité					0,49
Revenu					0,04
<i>Thérapie</i>	0,31	0,26	6,8	0,001	0,27

\*t sign : p<0,05 ; p< 0,01

**TABLEAU 12**  
**CONTRIBUTION DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES FEMMES, VICTIMISATION ET AVOIR ÉTÉ HÉBERGÉ**  
**SUR LES SCORES DE L'ÉVA-SÉVÉRITÉ : ANALYSES DE RÉGRESSION**

Variabes	R <sup>2</sup>	R <sup>2</sup> ajusté	F	p	β
Régression sur jugement de sévérité de la domination					
<i>Variabes sociodémographiques</i>	0,05	0,03	2,4	0,05	
Scolarité					0,18
Revenu					0,14
<i>Victimisation</i>	0,09	0,07	3,2	0,03	0,26
Régression sur jugement de sévérité de l'abus émotionnel					
<i>Variabes sociodémographiques</i>	0,07	0,05	3,4	0,04	
Scolarité					0,21
Revenu					0,16
<i>Victimisation</i>	0,15	0,13	5,5	0,002	0,32
Régression sur jugement de sévérité de l'abus physique					
<i>Variabes sociodémographiques</i>	0,11	0,01	0,57	0,057	
Scolarité					0,00
Revenu					0,01
<i>Victimisation</i>	0,08	0,05	2,6	0,06	0,26

\*t sign : p<0,05; p< 0,01

**TABLEAU 15**  
**NOMBRE MOYEN DE COMPORTEMENTS RAPPORTÉS ET ÉCART-TYPE CORRESPONDANT**  
**POUR LE QRC-ENFANT ET LE QRC-CONJOINTS ET PROPORTION DE PARENTS RAPPORTANT**  
**UNE HISTOIRE PERSONNELLE DE VIOLENCE CHEZ LES MÈRES ET LES PÈRES DES TROIS GROUPES**

Mesures de violence familiale		AB		PC		C	
		Mères (n=18)	Pères (n=10)	Mères (n=28)	Pères (n=31)	Mères (n=18)	Pères (n=22)
<i>QRC-enfant</i>							
Violence verbale		25,44 (22,15)	23,80 (29,35)	15,93 (10,25)	22,68 (26,90)	4,50 (10,12)	4,77 (5,60)
Violence physique mineure		6,44 (6,46)	6,50 (11,97)	4,71 (7,06)	5,48 (6,21)	0,00 0,00	0,00 0,00
Violence physique sévère		1,56 (1,72)	1,60 (2,27)	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
<i>QRC-conjoints</i>							
Violence verbale	A <sup>1</sup>	14,94 (17,63)	16,80 (18,62)	17,29 (17,30)	16,00 (19,45)	8,78 (10,07)	5,43 (7,57)
	V <sup>2</sup>	18,75 (26,98)	23,70 (35,86)	28,61 (39,17)	16,90 (21,39)	8,28 (12,39)	6,33 (9,65)
Violence physique mineure	A	1,38 (3,32)	0,90 (2,51)	0,71 (2,36)	0,77 (1,59)	0,06 (0,24)	0,00 0,00
	V	0,19 (0,40)	1,80 (3,82)	3,36 (14,24)	0,77 (1,59)	0,22 (0,94)	0,05 (0,21)
Violence physique sévère	A	0,75 (2,02)	0,00 0,00	0,07 (0,26)	0,13 (0,50)	0,00 0,00	0,00 0,00
	V	0,13 (0,34)	0,10 (0,32)	5,18 (24,36)	0,19 (0,48)	0,00 0,00	0,00 0,00
<i>Histoire personnelle de violence</i>							
Oui		23,5 %	40,0 %	10,7 %	10,0 %	12,5 %	0,0 %
Non		76,5 %	60,0 %	89,3 %	90,0 %	87,5 %	100,0 %

1 : comportements rapportés à titre d'agresseur ; 2 : comportements rapportés à titre de victime

**TABLEAU 16**  
**SCORE MOYEN ET ÉCART-TYPE CORRESPONDANT DES MÈRES ET DES PÈRES**  
**DES TROIS GROUPES POUR LE MJVE ET SES ÉCHELLES**

Mesures de violence familiale	AB		PC		C		Effet Groupe F(2, 121)
	Mères (n=18)	Pères (n=10)	Mères (n=28)	Pères (n=31)	Mères (n=18)	Pères (n=22)	
Rejet	2,56 (1,85)	2,20 (1,16)	2,00 (1,00)	2,54 (1,72)	1,61 (1,40)	2,01 (1,38)	3,22
Intimidation	2,99 (1,45)	2,83 (1,09)	2,55 (0,77)	3,12 (1,04)	2,19 (1,37)	2,40 (0,84)	6,02*
Isolement	3,96 (2,00)	3,20 (1,48)	2,89 (1,28)	3,67 (1,85)	1,94 (1,45)	2,82 (1,79)	7,18**
Tolérance	4,48 (1,38)	4,30 (1,02)	3,92 (1,11)	4,13 (1,04)	3,38 (1,16)	3,55 (1,25)	5,7*
Blâme de l'enfant	2,73 (1,68)	2,30 (0,85)	1,33 (0,49)	2,42 (1,14)	1,34 (0,54)	1,65 (0,78)	8,07**
Non-responsabilité	2,54 (1,37)	2,60 (1,57)	1,91 (1,11)	1,92 (1,15)	1,49 (1,05)	1,57 (0,79)	7,21**
MJVE	3,15 (1,18)	2,86 (0,57)	2,35 (0,54)	2,94 (0,76)	1,99 (0,75)	2,30 (0,69)	13,17**

\* P<0,05 ; \*\* P<0,01 ; \*\*\* P<0,001



**TABLEAU 17**  
**MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE POLYCHOTOMIQUE**  
**VISANT À PRÉDIRE LA VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS L'ENFANT**

	AB vs C								PC vs C							
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3a		Modèle 3b		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3a		Modèle 3b	
	b	Exp(b)	b	Exp(b)	b	Exp(b)	b	Exp(b)	b	Exp(b)	b	Exp(b)	b	Exp(b)	b	Exp(b)
Constante	-0,84*	0,42	-1,12**	0,33	-1,63**	0,20	-	0,05	0,29	1,33	-0,06	0,94	-0,36	0,70	-1,31**	0,27
							2,98**									
Bloc 1																
Sexe																
Scolarité																
Seuil de faible revenu	1,44*	4,23	0,76	2,14	0,39	1,47	-0,52	0,60	0,81	2,25	0,47	1,60	0,21	1,24	-0,47	0,62
Bloc 2			1,56□	4,74	1,54□	4,66	2,86**	17,41			0,08	1,08	0,07	1,07	1,10	3,01
Histoire personnelle de violence			1,12	3,07	1,12	3,06	1,38□	3,96			1,71**	5,50	1,69**	5,43	2,00**	7,39
Violence verbale																
Violence physique																
Bloc 3a																
MJVE					1,52*	4,55							1,07*	2,91		
Bloc 3b																
Rejet																
Intimidation																
Isolement							1,43*	4,16						1,41*	4,11	
Tolérance							1,78*	5,93						1,36*	3,88	
Blâme de l'enfant																
Non-responsabilité							2,59**	13,28						1,66**	5,26	
Khi <sup>2</sup>	6,08*		21,55***		28,81***		50,72***		6,08**		21,55***		28,81***		50,72***	
Degrés de liberté	2		6		8		12		2		6		8		12	

□ p<0,10 | \* p<0,05 ; \*\* p<0,01 | \*\*\*p<0,001

**TABLEAU 18**  
**MOYENNES ET ÉCARTS-TYPES DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES HOMMES ET DES FEMMES (ÉTUDE 4)**

Mesures		Hommes	Femmes	F/ $\chi^2$
<i>Données des parents</i>				
Âge	M	41	37	<b>8,06*</b>
	ÉT	(6,4)	(3,9)	
Revenu familial	M	46 000 \$	34 500 \$	0,10
	ÉT	(42 320 \$)	(25 185 \$)	
Scolarité	M	14,4	13,5	0,88
	ÉT	(4,5)	(3,2)	
<i>Données des enfants</i>				
Nombre d'enfants à la maison	M	2	2	0,01
	ÉT	(0,98)	(0,82)	
Âge	M	9,2	8,5	2,2
	ÉT	(2,1)	(1,8)	
Sexe		47 % de garçons	45 % de garçons	0,01

\*  $p < 0,01$

**TABLEAU 23**  
**CORRÉLATIONS ENTRE MJVE ET ÉVA-RECONNAISSANCE / ÉVA-SÉVÉRITÉ**

MJVE		ÉVA-Reconnaissance				ÉVA-sévérité			
		Phy	Émo	Dom	Global	Phy	Émo	Dom	Global
Tolérance	H	-0,34*	-0,46**	-0,50**	-0,52**	-0,20	-0,30•	-0,35*	-0,31*
	F	-0,27	-0,30*	-0,32*	-0,37*	-0,35*	-0,35*	-0,38*	-0,38*
Blâme de l'enfant	H	-0,29•	-0,29•	-0,40**	-0,39*	-0,13	-0,21	<b>-0,25</b>	-0,22
	F	-0,60***	-0,05	-0,14	-0,23	-0,57***	-0,54**	<b>-0,68***</b>	-0,63***
Minimiser responsabilité des parents	H	0,20	0,31*	0,22	0,29•	0,33*	0,19	<b>0,27</b>	0,27
	F	-0,16	0,03	-0,14	-0,08	-0,17	-0,23	<b>-0,43**</b>	-0,30*
Intimidation	H	-0,40*	-0,55**	<b>-0,63***</b>	-0,63***	-0,59***	-0,69***	-0,67***	-0,70***
	F	-0,35*	-0,17	<b>0,02</b>	-0,18	-0,63***	-0,61***	-0,70***	-0,68***
Rejet	H	-0,29	-0,46**	-0,50**	-0,50**	-0,52**	-0,71***	-0,66***	-0,69**
	F	-0,53**	-0,07	-0,05	-0,19	-0,64***	-0,60***	-0,74***	-0,69***
Isolement	H	-0,38*	-0,47**	<b>-0,65***</b>	-0,59***	-0,42**	-0,59***	-0,57**	-0,58**
	F	-0,27	-0,25	<b>-0,18</b>	-0,28•	-0,31*	-0,38*	-0,35*	-0,37*

\*\*\*p < 0,001 ; \*\*p < 0,01 ; \* p < 0,05 ; • p < 0,06

Note : Caractères gras indiquent données significatives des données transformées en score Z